



Université de
Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
(France)

XV^e COLLOQUE DE L'AICLF

Diagnostiquer et
répondre aux désordres
du monde : entre
transparence
démocratique et secrets
des États

www.aiclf.net

Version 1 : 21 mars 2016

TABLE DES MATIERES

THÈME DU COLLOQUE.....	2
ORGANISATION DU 15 ^e COLLOQUE DE L’AICLF	3
PROGRAMME GENERAL DU COLLOQUE.....	4
CONFÉRENCES PLÉNIÈRES	5
PROGRAMME DES ATELIERS.....	8
COMMUNICATIONS	9
RÉSUMÉS DES ATELIERS ET DES COMMUNICATIONS.....	17
INFORMATIONS PRATIQUES.....	86
INDEX NOMINATIF	87

THÈME DU COLLOQUE

**DIAGNOSTIQUER ET RÉPONDRE AUX DÉSORDRES DU MONDE :
ENTRE TRANSPARENCE DÉMOCRATIQUE ET SECRETS DES ÉTATS**

Les polices, les institutions judiciaires et carcérales du monde restent gouvernées par leur vocation commune à prévenir et/ou dissuader les désordres et illégalités mettant à mal la 'normalité' de la vie économique et sociale des sociétés contemporaines. Mais dans un monde toujours plus interdépendant et interconnecté, le monopole de la force publique dévolue aux États-nations paraît se diluer à mesure que sa mise en œuvre se complexifie selon les échelles macro, meso et micro où on l'observe. Le champ pénal ne constitue plus, à lui seul, l'ultima ratio de la régulation des désordres du monde : des menaces liées aux catastrophes naturelles jusqu'aux actes collectifs et individuels malveillants, en passant par des foyers croissants de nouvelles vulnérabilités et fragilités sociales, les réponses attendues aux demandes de protection et de sécurité le débordent de toutes parts.

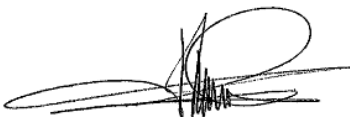
Le défi vise alors à repenser de fond en comble la gouvernance des risques susceptibles de générer des désordres au-delà du strict périmètre des institutions pénales contenant les crimes et délits. Mais aussi à rechercher le juste équilibre de la défense des libertés des citoyens par rapport aux attaques dont elles font l'objet au nom des impératifs de sécurité. Voilà les raisons pour lesquelles on assiste à la naissance d'un nouveau langage ou référentiel autour des notions de « sûreté-sécurité » pour évoquer le vaste champ de la régulation des désordres et de la mise en sécurité. Il s'incarne dans un système de réponses coproduites par les pouvoirs publics et autres acteurs enrôlés pour défendre et affermir les sociétés. Au sujet de ce nouveau dispositif de savoir-pouvoir, d'anciennes et de nouvelles disciplines en scrutent les mutations, apportent de nouvelles explications, cherchent de nouvelles solutions.

Ce 15^e Congrès de l'AICLF adresse à ses participants issus de la criminologie, mais aussi d'autres sciences humaines et sociales, fondamentales et appliquées, les questions suivantes : doit-on s'accommoder des principes du secret qu'opposent parfois les États à la volonté de décrypter leurs modalités de gouvernance et se contenter alors des miettes restant seulement accessibles aux chercheurs et aux analystes ? Ou bien, doit-on interroger plus frontalement la porosité des frontières actuelles entre l'interdit et le permis consenties à leur curiosité ?

Autrement dit, jusqu'où peut-on normativement interroger la transparence et l'opacité des mécanismes de la régulation préventive et répressive des désordres dans le champ général des activités de sécurité-sûreté ? Et empiriquement, comment et jusqu'où peut-on les investiguer ? C'est en connaissance de cause de cette tension fondamentale sans doute insoluble, que se situeront les diverses communications des séances plénières et au sein des ateliers du congrès. Que la réflexion ou l'expérience soit introduite à une échelle macro, meso ou micro, chacun-e est invité à apporter du savoir sur son domaine transgressif et de régulation de prédilection et/ou sur son expérience de chercheur-se partagé-e entre nécessités du secret et logiques de dévoilement.

C'est à ces questions capitales que le colloque 2016 s'efforcera de répondre durant deux jours, avec l'aide des meilleures intelligences francophones. La France est heureuse d'accueillir la 15^e rencontre de l'AICLF dans une ville chargée d'histoire et une université prestigieuse, et le CESDIP particulièrement honoré d'avoir eu à l'organiser.

Avec le ferme espoir que chaque congressiste trouvera matière à renforcer son besoin de connaître tout en apportant sa pierre aux défis communs, je vous souhaite la bienvenue pour un fructueux colloque.



Frédéric OCQUETEAU,
Directeur scientifique du 15^e colloque de l'AICLF

ORGANISATION DU 15^e COLLOQUE DE L'AICLF

COMITÉ EXÉCUTIF

Président : **André LEMAÎTRE**, Université de Liège, Belgique (Président de l'AICLF)
Chloé LECLERC, Université de Montréal, Canada (Trésorier de l'AICLF)
Manon JENDLY, Université de Lausanne, Suisse (Secrétaire générale adjointe de l'AICLF)
Quentin ROSSY, Université de Lausanne, Suisse (Secrétaire général de l'AICLF)

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Président : **Frédéric OCQUETEAU**, CESDIP, France
Jacques DE MAILLARD, Université de Versailles St-Quentin-en-Yvelines, France
Benoît DUPONT, Université de Montréal, Canada
André LEMAÎTRE, Université de Liège, Belgique
Christian MOUHANNA, CESDIP, France
Carla NAGELS, Université libre de Bruxelles, Belgique
Nicolas QUELOZ, Université de Fribourg, Suisse
Catherine ROSSI, Université de Laval, Canada
Quentin ROSSY, Université de Lausanne, Suisse

COMITÉ D'ORGANISATION

Frédéric OCQUETEAU, CESDIP, France
Claude COUTURE, CESDIP, France
Daniel VENTRE, CESDIP, France
Annelise GOUNON-PESQUET, Université de Versailles St-Quentin-en-Yvelines, France
Marie-Pierre HUSSON, Université de Versailles St-Quentin-en-Yvelines, France
Lionel GROSSRIEDER, Université de Lausanne, Suisse
Manon JENDLY, Université de Lausanne, Suisse
Quentin ROSSY, Université de Lausanne, Suisse
Chloé LECLERC, Université de Montréal, Canada

PROGRAMME GENERAL DU COLLOQUE

DIMANCHE 22 MAI 2016

17h – 20h	Cocktail d'ouverture du colloque Accueil des participants par Frédéric OCQUETEAU et André LEMAÎTRE Jean-Marie GUINEBERT, chargé des affaires culturelles de Versailles	<i>Espace Richaud, 78 boulevard de la Reine, Versailles</i>
-----------	--	---

LUNDI 23 MAI 2016

UVSQ-UFR*

08h30	Mots de Bienvenue : Christian MOUHANNA et partenaires institutionnels	<i>Bâtiment Descartes, amphi E</i>
09h00 – 10h15	Conférence plénière 1 : Sébastien-Yves LAURENT Conférence plénière 2 : Dan KAMINSKI Présidence : Frédéric OCQUETEAU	<i>Bâtiment Descartes, amphi E</i>
10h15 – 10h45	Pause-café	
10h45 – 12h15	Ateliers – Session 1	<i>Bâtiments Descartes et Sophie Germain</i>
12h15 – 13h30	Pause de midi	<i>Restaurant Uni. du CROUS Bâtiment Sophie Germain</i>
13h30 – 15h00	Ateliers – Session 2	<i>Bâtiments Descartes et Sophie Germain</i>
15h00 – 15h30	Pause-café	
15h30 – 16h15	Conférence plénière 3 : Mathilde DARLEY Présidence : Jacques DE MAILLARD	<i>Bâtiment Descartes, amphi E</i>
16h15 – 17h00	Assemblée générale	<i>Salle Archimède</i>
19h00 – 00h00	Repas de Gala Remise des Prix	<i>Hôtel de France, 5 rue Colbert, Versailles</i>

MARDI 24 MAI 2016

UVSQ-UFR*

09h00 – 10h30	Ateliers – Session 3	
10h30 – 11h00	Pause-café	<i>Bâtiments Descartes et Sophie Germain</i>
11h00 – 12h30	Ateliers – Session 4	
12h30 – 13h45	Pause de midi	<i>Restaurant Uni. du CROUS Bâtiment Sophie Germain</i>
13h45 – 15h00	Ateliers – Session 5	<i>Bâtiments Descartes et Sophie Germain</i>
15h00 – 15h30	Pause-café	
15h30 – 16h45	Conférence plénière 4 : Olivier RIBAUX Conférence plénière 5 : Carlo MORSELLI Présidence : Christian MOUHANNA	<i>Bâtiment Descartes, amphi E</i>
16h45 – 17h00	Clôture du colloque – Frédéric OCQUETEAU et André LEMAÎTRE	<i>Bâtiment Descartes, amphi E</i>

* Université de Versailles-St Quentin,
UFR de Sciences,
45, avenue des Etats-Unis,
F - 78035 VERSAILLES Cedex

CONFÉRENCES PLÉNIÈRES

CONFÉRENCE PLÉNIÈRE 1 et 2 (Présidence : Frédéric OCQUETEAU)

Sébastien-Yves LAURENT, Université de Bordeaux et Sciences po Bordeaux, France

Travailler sur « l'État secret » contemporain

À l'occasion de cette communication, je proposerai une réflexion vagabonde sur vingt ans de travaux personnels et collectifs relatifs à la figure de "l'État secret", un sujet qui a tardé à être objectivé par les sciences sociales. L'État secret sera entendu sous sa forme contemporaine (apparue à la fin du XIXe siècle), c'est-à-dire reposant sur sa dimension institutionnelle-bureaucratique et permanente, en temps de guerre comme en temps de paix. Le propos sera principalement centré sur l'exemple français, tout en débouchant sur des comparaisons avec les travaux existants dans « l'anglosphère ». La question sera abordée d'un double point de vue. D'une part, on se demandera comment les sciences sociales peuvent dépasser les obstacles d'accessibilité (sources documentaires) et les difficultés de traitement (rareté des travaux académiques, force des préjugés, difficultés pratiques de construction de l'objet). D'autre part, on discutera de l'apport des travaux à ce jour, de leurs apories et des futures avenues de recherche explorables.

Historien et politiste, Sébastien-Yves Laurent est professeur à la faculté de droit et de science politique de l'Université de Bordeaux. Ses recherches portent sur la fonction coercitive de l'Etat dans ses composantes de veille, d'anticipation et de prospective souvent communément évoquées sous le terme de « renseignement ». Il a récemment publié : Transformations et réformes de la sécurité et du renseignement en Europe (Bordeaux, P.U.B., 2016, co-dir. avec B. Warusfel) ; Le secret de l'Etat - Surveiller, protéger, informer XVIIIe-XXe siècle (Paris, Nouveau monde éditions, 2015) ; Atlas du renseignement. Géopolitique du pouvoir (Presses de Sciences-Po, 2014).

Dan KAMINSKI, Université catholique de Louvain, Belgique

Des objets impénétrables à la connaissance ou des chercheurs rendus impuissants par leur désir de dévoilement ?

À partir d'une recherche menée sur base d'une question adressée à des juges correctionnels (qu'est-ce que condamner ?), il s'agira de questionner l'impénétrabilité à la connaissance de certaines activités publiques, mais sans doute plus encore la façon dont des chercheurs semblent voués au dévoilement de l'écart, du secret, de la transgression professionnelle, de l'inavouable, de l'inadmissible. C'est en faisant de l'impénétrabilité la condition de tout rapport entre un objet et sa connaissance, ainsi qu'en observant les conditions normales du travail policier, judiciaire et pénitentiaire que l'on se trouve le plus à même de connaître. Cette connaissance est la condition nécessaire de l'évaluation, de la critique, de l'indignation ou du dévoilement, lorsqu'il y a lieu de s'y consacrer.

Juriste et criminologue, professeur ordinaire à l'UCL (Louvain-la-Neuve, Belgique), Dan Kaminski a mené pendant dix ans des recherches sur le traitement réservé par le système pénal aux usages de drogues, avant de se consacrer à divers aspects transversaux du fonctionnement du système pénal, ainsi qu'aux nouveautés pénologiques. Ses dernières publications sont Pénalité, management, innovation (PUN, 2010), La flexibilité des sanctions (dir., Bruylant, 2012), Crime, Justice et Lieux communs (Larcier, 2014), Condamner. Une analyse des pratiques pénales (Eres, 2015).

CONFÉRENCE PLÉNIÈRE 3 (Présidence : Jacques DE MAILLARD)

Mathilde DARLEY, CESDIP-UVSQ, France

Intégrer ou expulser : le contrôle des étrangers aux frontières de l'Europe.

Le contrôle de l'immigration, enjeu politique majeur depuis le milieu des années 1970, fait aujourd'hui l'objet d'une attention particulièrement soutenue dans la plupart des pays européens. Il importe donc plus que jamais non seulement de comprendre le contexte historique, politique et législatif dans lequel il s'inscrit, mais aussi d'analyser comment ce pouvoir de contrôler prend forme : la présentation de recherches conduites sur une frontière Schengen, dans les centres d'accueil pour demandeurs d'asile et dans les centres de rétention pour migrants en situation irrégulière, visera ainsi à éclairer le dispositif politique de filtrage des étrangers aux frontières de l'Europe.

Chargée de recherche au CNRS (CESDIP), Mathilde Darley a travaillé sur le contrôle de l'immigration en Europe centrale et orientale (aux frontières et dans les lieux d'enfermement pour étrangers), le travail policier (et ses implicites genrés), et la prostitution (notamment de femmes migrantes). Depuis 2014, elle coordonne le projet ANR-DFG ProsCrim portant sur le traitement institutionnel de la traite à des fins d'exploitation sexuelle en France et en Allemagne. Elle a publié dans de nombreuses revues de sociologie et de science politique : Déviance et Société ; Sociétés contemporaines ; Sociologie du travail ; Genèses ; Cultures & Conflits ; Critique internationale ; Revue française de sociologie.

CONFÉRENCE PLÉNIÈRE 4 et 5 (Présidence : Christian MOUHANNA)

Olivier RIBAUX, Université de Lausanne, Suisse

L'indiscipline qui mène de l'étude de la trace à l'étude du crime (ou vice-versa)

Depuis au moins le milieu du siècle passé, la science forensique et la criminologie se sont séparées, bien qu'étudiant des objets fortement liés. Leurs approches s'arriment à des disciplines distinctes, relevant pour l'une des sciences naturelles et de l'information, et, pour l'autre, des sciences humaines et sociales. La trace recueillie, examinée et interprétée par le forensicien provient toutefois le plus souvent d'une activité contraire aux normes, étudiée par le criminologue. Entre les barrières érigées par les traditions institutionnelles, académiques et professionnelles, il doit exister un passage condamné, reliant logiquement l'une à l'autre. Cet exposé discutera cette proposition en exprimant les tensions subies par l'investigateur de scènes de crimes, tenaillé entre le respect des procédures et son rôle implicite dans une variété de modèles policiers. L'étude du crime par la trace dans un contexte toujours plus numérisé conduit enfin nécessairement aux réflexions contemporaines sur la Vitesse de traitement de grands Volumes de traces Variées qui renferment une Valeur pour leurs détenteurs. L'intégration de ces dimensions constitutives des espaces de données massives (Big data – 4 V) ouvre des perspectives pour étendre les méthodologies de résolution de problèmes de sécurité, situer les acteurs traçologues et leurs données, et exprimer les enjeux pour les libertés individuelles.

Professeur, directeur et vice-doyen de la Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique à l'Ecole des Sciences Criminelles de l'Université de Lausanne, Olivier Ribaux est mathématicien et informaticien de formation. Il a mis ses compétences au service de l'Institut de police scientifique de l'Université de Lausanne. Spécialiste de l'étude des crimes répétitifs, des moyens de les détecter et d'en déchiffrer les mécanismes, il propose des méthodes à l'intersection de la résolution de problèmes et de la science forensique, à partir de données matérielles et numériques notamment. Analyste criminel pour les polices de la Suisse romande, il contribue au développement du système de renseignement criminel partagé par ces cantons suisses. Outre de très nombreux articles, il a récemment publié : Police scientifique : le renseignement par la trace (PPUR, Lausanne, 2014).

Carlo MORSELLI, CICC – Université de Montréal, Canada

La fin du « crime organisé » : quand les pièces dépassent l'ensemble

En matière de crime organisé, le défi le plus important auquel les chercheurs sont confrontés n'est pas la redoutable menace de ce phénomène mais plutôt le caractère insaisissable du terme lui-même. Après plus de cinq décennies de recherches en ce domaine, aucune définition formelle et consensuelle n'est encore disponible. Il en va de même en matière juridique. Les tentatives pour résoudre ce problème conceptuel ont été en grande partie mises de côté au cours des quinze dernières années en faveur d'une approche plus empirique. Ce qui a conduit à l'émergence de nouveaux cadres d'analyse sur les entreprises illégales, les marchés illicites, les réseaux criminels ainsi que les approches administratives. Dans le milieu académique, ces objets fragmentés liés au répertoire du « crime organisé » ont conduit à se détourner de sa conceptualisation insaisissable, quand la culture populaire s'en est emparée. Durant cette période de transition, pourtant cruciale à caractériser, les organismes d'application de la loi et de renseignement criminel n'ont pas encore trouvé eux-mêmes leur objet de combat. Ils doivent pourtant adopter une (ou des) perspective(s) moins sensationnaliste(s) et mieux fondé(s) sur des faits avérés, pour pouvoir espérer régler le défi au niveau local, glocal et global.

Carlo Morselli est Directeur du Centre International de Criminologie Comparée et Professeur à l'École de criminologie à l'Université de Montréal. Ses travaux de recherche portent principalement sur le crime organisé, les réseaux criminels et les marchés illicites. Il a écrit ou édité quatre ouvrages : Contacts, Opportunities, and Criminal Enterprise (University of Toronto Press, 2005) ; Inside Criminal Networks (Springer, 2009) ; Crime and Networks (Routledge, 2014) ; Les réseaux criminels (avec Rémi Boivin ; Presses de l'Université de Montréal, 2016). Ses publications se retrouvent aussi dans diverses revues de criminologie ou sociologie : Criminologie ; Criminology ; Annals of the American Academy of Political and Social Science ; Social Networks. Il est éditeur de la revue Global Crime.

PROGRAMME DES ATELIERS

SESSION 1	LUNDI 23 MAI : 10H45 – 12H15	PRESIDENCE*	SALLE
Atelier 1	Polices de renseignements et secrets d'Etat. Inflexions pratiques et théoriques	Virginie GAUTRON	Amphi E
Atelier 2	Quand les émotions du chercheur trahissent les illégalités étatiques : positions et engagements scientifiques dans le champ de la pénalité	Alice JASPART	G101
Atelier 3	Criminalité transnationale et nouvelles frontières de la sécurité	Samuel TANNER	G103
Atelier 4	Système pénal, peines et libertés	Richard DUBÉ	G104
Atelier 5	Processus de désistance : débats conceptuels, expériences individuelles, trajectoires institutionnelles	Valerian BENAETH	G105
Atelier 6	Délinquance juvénile I	Claire GAVRAY	G106-107
SESSION 2	LUNDI 23 MAI : 13H30 – 15H00	PRESIDENCE*	SALLE
Atelier 1	Secrets professionnels et familiaux	Nicolas QUELOZ	Amphi E
Atelier 2	Instruments matériels et cognitifs de l'action publique dans le champ pénal	Frédéric OCQUETEAU	G101
Atelier 3	Cybercriminalité et actions de sécurité	Daniel VENTRE	G103
Atelier 4	Peines alternatives	Nicolas SALLÉE	G104
Atelier 5	Radicalisation et terrorisme	Anton VERESHCHAGIN	G105
Atelier 6	Délinquance juvénile II	Line WITVROUW	G106-107
SESSION 3	MARDI 24 MAI : 9H00 – 10H30	PRESIDENCE*	SALLE
Atelier 1	Système pénal et dérivés médiatiques	Abdelaziz EL IDRISSE	Amphi E
Atelier 2	Formation des attitudes face à l'emploi de force par la police	Annie GENDRON	G101
Atelier 3	Cybercriminalité : les marchés illicites	Quentin ROSSY	G103
Atelier 4	Milieu carcéral et réinsertion sociale	Patrice CORRIVEAU	G104
Atelier 5	Principaux enjeux en matière de prévention de la récidive en France	Jean-Pierre GUAY	G105
Atelier 6	Expertiser l'expertise : enjeux réflexifs sur des pratiques problématiques en milieu pénal	Manon JENDLY	G106-107
SESSION 4	MARDI 24 MAI : 11H00 – 12H30	PRESIDENCE*	SALLE
Atelier 1	Le management dans les organisations de la chaîne pénale, source de transparence ?	Frédéric SCHOENAERS	Amphi E
Atelier 2	Techniques policières et méthodes d'enquête	Olivier DELÉMONT	G101
Atelier 3	Intérêts sexuels envers les enfants et nouvelles technologies de l'information	Francis FORTIN	G103
Atelier 4	Innovations en matière de mesure de la criminalité	Marcelo AEBI	G104
Atelier 5	Processus de désistance : débats empiriques et méthodologiques	Lila KAZEMIAN	G105
Atelier 6	Politiques criminelles et gouvernance de la sécurité	Francis BAILLEAU	G106-107
SESSION 5	MARDI 24 MAI : 13H45 – 15H00	PRESIDENCE*	SALLE
Atelier 1	Ethique et déontologie dans les institutions d'ordre	Christian MOUHANNA	Amphi E
Atelier 2	Enquêter sur les organismes de gestion des illégalismes de droit	Carla NAGELS	G101
Atelier 3	Les comportements de coercition sexuelle perpétrés par les femmes : évaluation et facteurs associés	Geneviève PARENT	G103
Atelier 4	Réaction sociale et réponses aux désordres	Catherine ROSSI	G104
Atelier 5	Violences et délinquance sexuelle	Julien CHOPIN	G105

* les présidences pourront encore évoluer d'ici au colloque

Amphi E: Bâtiment DESCARTES

G101, G103, G104, G105 et G106-107: Bâtiment Sophie GERMAIN

COMMUNICATIONS

SESSION 1

Atelier 1 - Polices de renseignements et secrets d'Etat. Inflexions pratiques et théoriques

1	Olivier CHOPIN	Sciences Po/EHESS	La surveillance contre le renseignement ?
2	Marc COOLS	Universiteit Gent	Les études scientifiques du renseignement en Belgique
3	Virginie GAUTRON	Université de Nantes	Usages et mésusages des fichiers de police : un secret impénétrable ?
4	Alexandre RIOS-BORDES	Université F. Rabelais de Tours	Burn after Reading : les pratiques du secret dans les forces étatsuniennes (1900-1941)

Atelier 2 - Quand les émotions du chercheur trahissent les illégalités étatiques : positions et engagements scientifiques dans le champ de la pénalité

1	Caroline DE MAN	Université libre de Bruxelles	De l'illégalité des pratiques policières aux écarts de conduite du chercheur en immersion
2	Alice JASPART	Université libre de Bruxelles	« Au nom de la sécurité » : expériences ethnographiques dans l'enfermement des jeunes contrevenants
3	Alexia JONCKHEERE	DO Criminologie, INCC	Compromis ou compromission du chercheur face au (dys)fonctionnement de l'Etat révélé par ses bases de données
4	Sarah VAN PRAET	Université libre de Bruxelles	La frustration de l'injustice comme sentiment constructif

Atelier 3 - Criminalité transnationale et nouvelles frontières de la sécurité

1	Anthony AMICELLE	Université de Montréal	(Il)légitimité du renseignement financier. Enjeux et usages transnationaux de la traçabilité des flux de capitaux
2	Benoît DUPONT	Université de Montréal	La régulation du cybercrime, les partenariats public-privé et la judiciarisation des hackers: analyse comparée de trois stratégies anti-botnets
3	Massimiliano MULONE	Université de Montréal	Analyse des réactions formelles de type judiciaire aux déviations des acteurs de la sécurité privée transnationale
4	Julian BROSÉUS	Université de Lausanne	Le profilage des données forensiques comme source de renseignements pour améliorer nos connaissances sur les marchés illicites : application au trafic de produits stupéfiants

Atelier 4 - Système pénal, peines et libertés

1	Mariana RAUPP	Université Laval	Les défis d'une recherche empirique comme point de départ d'une réflexion sur la reconstruction du droit pénal
2	Ségoène GABORY	Université de Montréal	L'effet de l'incarcération sur la trajectoire criminelle.
3	Richard DUBÉ	Université d'Ottawa	Détermination de la peine et la mise en forme judiciaire des opinions publiques privilégiées
4	Sophie DE SAUSSURE PAQUETTE	Université d'Ottawa	L'« intérêt supérieur de l'enfant » : un concept activé par les juges lors de la détermination de la peine d'un parent ?
5	Joao VELLOSO	Université d'Ottawa	Quand la criminalité de rue n'est pas nécessairement un 'crime' : Configurations pénales hybrides et contrôle plurinormatif des gangs de rue au Canada

Atelier 5 - Processus de désistance : débats conceptuels, expériences individuelles, trajectoires institutionnelles

1	Valerian BENAETH	CESDIP/CNRS	Genèse, apports et perspectives dans l'étude des processus de désistance
2	Xavier DE LARMINAT	Université de Nantes	Parcours individuels et carrefours institutionnels. Le rôle des intervenants socio-judiciaires dans les processus de désengagement délinquant
3	Alice GAÏA	CESDIP/CNRS	Des processus de désistance, des changements de (style de) vie. Etude sociologique des parcours de vie d'anciens mineurs délinquants
4	Marie-Pierre VILLENEUVE	Université Laval	Revue systématique des écrits portant sur le désistement du crime des adolescents ayant eu une délinquance grave

Atelier 6 - Délinquance juvénile I

1	Geneviève PARENT	CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	Au-delà de la personne et du contexte dans l'explication de la délinquance chez les jeunes : lorsque le tout est plus grand que la somme de ses parties
2	Claire GAVRAY	Université de Liège	Les enjeux du binge-drinking chez les adolescents : réalités et enjeux sexués
3	Emilie SCHMITS	Université de Liège	Consommation de cannabis chez les jeunes adultes : délinquance, recherche de nouveauté, jugement moral et distorsions cognitives
4	Claude MANE DAS	Université d'Etat d'Haiti	L'évolution des modèles de prise en charge des mineurs délinquants en Haïti comme l'expression sous-jacente des représentations sociales des acteurs

SESSION 2*Atelier 1 - Secrets professionnels et familiaux*

1	Nicolas QUELOZ	Université de Fribourg	Diagnostiquer et répondre aux désordres criminels et mentaux: entre transparence et secrets des experts psychiatres et malaises des magistrats pénaux
2	Missiva MEDJKANE	Université de Nantes	Echanges d'informations vs secrets professionnels : vers un « secret partagé » ?
3	Serge COLOMBIÉ	Cabinet Sûretéglobale.org	Le secret partagé dans le domaine de la sécurité et de la prévention de la délinquance en France : enjeux et limites
4	Mohamed GUEDAH	Université Mohammed V Rabat	Les non-dits des transgressions juvéniles

Atelier 2 - Instruments matériels et cognitifs de l'action publique dans le champ pénal

1	Jacques DE MAILLARD	CESDIP/CNRS	Instruments quantifiés et action policière
2	Frédéric OCQUETEAU	CESDIP/CNRS	Quand la « main courante informatisée » relie et délie les services de sécurité publique
3	Laura AUBERT	Université libre de Bruxelles	La face cachée des décisions pénales
4	Lionel GROSSRIEDER	Université de Lausanne	Criminologie Forensique Computationnelle: application sur l'analyse de tendance de la criminalité
5	Anta NIANG	Université Rennes 2	Le rôle des expertises psychologique et psychiatrique dans la prise de décision des jurés en France

Atelier 3 - Cybercriminalité et actions de sécurité

1	Anne-Marie CÔTÉ	Université de Montréal	La cybercriminalité, mais de quoi parle-t-on exactement ?
2	Valentine CROSSET	Université de Montréal	Gouvernance 2.0 : Pluralité des modes de régulation et reconfiguration du contrôle social face à la menace terroriste en ligne
3	Simone TUZZA	Université de Montréal	La police face au virtuel : stratégies, pratiques et communication policière sur Twitter lors des manifestations.
4	Thomas PINEAU	Université de Lausanne	Les forums Internet: une source de renseignements pour la veille de la diffusion en ligne de produits dopants

Atelier 4 - Peines alternatives

1	Mohamed EL MADANI	Université IBN TOFAIL	Aménagement des peines au Maroc : quelle efficacité?
2	Welliton CAIXETA MACIEL	CESDIP/CNRS (France) et NEViS/UnB (Brésil)	Surveillance des délinquants sur bracelet électronique mobile: le cas du Brésil
3	Nicolas SALLÉE	Université de Montréal	L'éducation sous contrainte : la justice des mineurs entre nouveaux savoirs et vieilles recettes disciplinaires
4	Elsa EUVRARD	Université de Montréal	L'emprisonnement avec sursis au Canada : représentations sociales et interchangeabilité
5	Isabelle F.-DUFOR	Université Laval	Conditions d'application et efficacité de l'ordonnance différée de placement et de surveillance chez les contrevenants mineurs québécois

Atelier 5 - Radicalisation et terrorisme

1	Serge GARCET	Université de Liège	Rôle des variables cognitives et affectives sur le processus identitaire de radicalisation.
2	Anton VERESHCHAGIN	Université de Liège	Les représentations de la radicalisation auprès des réfugiés syriens et irakiens
3	Rodica-Mihaela STANOIU	Institut de recherches juridiques de l'Académie Roumaine	La société du risque global et la grande criminalité
4	Maxime BÉRUBÉ	Université de Montréal	Jihadisme et islamisme combattant à l'ère numérique: Étude du contexte canadien et des réponses contemporaines
5	Ahmad KABBAHA	Université de Nantes	L'apologie du terrorisme en France : la liberté individuelle et la politique criminelle sécuritaire

Atelier 6 - Délinquance juvénile II

1	Audrey LEMAIRE	Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)	Chevauchement des mécanismes étatiques de protection et de contrôle dans la justice réservée aux mineurs : Portrait des jeunes adolescents québécois pris en charge par l'État depuis la création de la loi sur le système de justice pénale pour adolescents
2	Line WITVROUW	Université de Liège	Les groupes de jeunes délinquants en Belgique: rassemblement, passage à l'acte et persistance
3	Louis-Georges COURNOYER	Université de Montréal	Perspectives différentielles de l'intervention auprès des jeunes contrevenants : au cœur des ingrédients la diminution du risque de récidive
4	Audrey COURTAIN	Université de Liège	Jeunes fugueurs en Belgique : Indicateurs de risque et de protection dans les signalements

SESSION 3*Atelier 1 - Système pénal et dérives médiatiques*

1	Abdelaziz EL IDRISSI	Université Ibn Tofail	Le droit à l'information face au secret de l'enquête et de l'instruction
2	Jean-Luc BACHER	Tribunal pénal fédéral	Lanceur d'alerte ou valseur alerte ? La trajectoire d'un « lanceur d'alerte » international en matière d'évasion fiscale
3	Cassandra CARPENTIER- LABERGE	Université de Montréal	La police et Twitter: l'utilisation des médias sociaux par les services policiers canadiens
4	Alexandru IOAN	La Société Roumaine de Radiodiffusion	La criminalité et les médias entre transparence et opacité
5	Eve PAQUETTE	École nationale de police du Québec	Pratiques policières novatrices: les technologies de l'information et des communications en contexte de contrôle de foule

Atelier 2 - Formation des attitudes face à l'emploi de force par la police

1	Rémi BOIVIN	Université de Montréal	La recherche sur les attitudes relatives à l'emploi de la force des candidats à la profession policière : méthodologie d'une étude québécoise
2	Rémi BOIVIN	Université de Montréal	La police devrait-elle diffuser les images de ses interventions controversées?
3	Annie GENDRON	École nationale de police du Québec	La formation des attitudes face à l'emploi de force par la police
4	Camille FAUBERT	Université de Montréal	La mesure des attitudes relatives à l'emploi de la force par la police

Atelier 3 - Cybercriminalité : les marchés illicites

1	David DÉCARY-HÉTU	Université de Montréal	Fraude financière en ligne : importance et impact des cryptomarchés
2	Julian BROSÉUS	Université de Lausanne	Etude du trafic de stupéfiants sur les cryptomarchés: structure, organisation et comparaison au marché traditionnel selon une perspective canadienne
3	Olivier QUESSY-DORÉ	Université de Montréal	La loyauté dans les marchés de drogue en ligne : une réalité?
4	Damien RHUMORBARBE	Université de Lausanne	Le cryptomarché Evolution – un aperçu du marché des stupéfiants sur le Darknet par l'étude des données numériques, physiques et chimiques

Atelier 4 - Milieu carcéral et réinsertion sociale

1	Axelle FRANÇOIS	Université de Montréal	La sexualité en milieu carcéral belge : un secret bien gardé?
2	Christopher GRECO	Université d'Ottawa	Le droit pénal comme outil de prévention et de dissuasion du travail du sexe au Canada: regards de travailleurs du sexe
3	Claire GUENAT	Université de Montréal	Entre sécurité et lien social : une étude de la réinsertion sociale des détenus âgés
4	Anaïs TSCHANZ	Université de Montréal	Tactiques de l'intime dans l'espace carcéral canadien
5	Laura COMITO	Etablissement pénitentiaire de Lantin	Psychopathie féminine et femmes en détention : étude du concept sous l'angle des théories de l'attachement

Atelier 5 - Principaux enjeux en matière de prévention de la récidive en France

1	Massil BENBOURICHE	UEB-Rennes 2 et Université de Montréal	Prévenir efficacement la récidive: Le modèle Risque-Besoins-Réceptivité
2	Jean-Pierre GUAY	Université de Montréal	Qui est protégé de quoi ? L'interface entre les facteurs de risque et les facteurs de protection chez les personnes évaluées à l'aide du LS/CMI
3	Olivier VANDERSTUKKEN	CHRU Lille	Les interventions cognitivo-comportementales en matière de prévention de la récidive
4	Valentine VANOOTIGHEM	Université de Liège	A qui bénéficie l'évaluation du jeune délinquant ? Entre enjeux protectionnels et gestion des forces du jeune, proposition d'un outil d'évaluation

Atelier 6 - Expertiser l'expertise : enjeux réflexifs sur des pratiques problématiques en milieu pénal

1	Christophe ADAM	Université libre de Bruxelles	Expertiser et prendre soin : les exigences cliniques d'une objectivité authentique
2	Virginie GAUTRON	Université de Nantes	De l'expertise de responsabilité à l'évaluation des risques de récidive : une analyse des pratiques expertales françaises
3	Alice JASPART	Université libre de Bruxelles	Des mots qu'on pèse aux mots qui pèsent : quand la relation se joue dans la mise en écriture du travail d'acteurs de la justice
4	Stéphanie LOUP	Université de Lausanne	L'expertise psychiatrique au pénal : les dés sont-ils pipés ?
5	Bastien QUIRION	Université d'Ottawa	L'impact de la réforme pénitentiaire canadienne sur les pratiques d'expertise des intervenants professionnels

SESSION 4*Atelier 1 - Le management dans les organisations de la chaîne pénale, source de transparence ?*

1	Christophe DUBOIS	Université de Liège	Régulation de contrôle vs capacités d'action managériale et politique. Le cas des directeurs de prison en Belgique
2	Christian MOUHANNA	CESDIP/CNRS	Une réforme à contre courant ? La confrontation de la contrainte pénale à une institution judiciaire managérialisée
3	Frédéric SCHOENAERS	Université de Liège	La réforme de la justice belge pour l'autonomie gestionnaire des tribunaux et parquets : quels enjeux ?
4	Marion VACHERET	Université de Montréal	Le recours à la détention avant jugement : une bonne gouvernance des risques ou la recherche d'une légitimité pénale?

Atelier 2 - Techniques policières et méthodes d'enquête

1	Olivier DELÉMONT	Université de Lausanne	L'exploration visuelle comme révélateur d'une interaction préalable avec la scène d'une (infr)action
2	François BECARIE	Criminalistique PARIS 5 Descartes	L'odorologie
3	Julie LÉONARD	Université de Liège	Déclarations mensongères à l'adolescence: identification de spécificités déclaratives et de monitoring de soi ?
4	Samuel TANNER	Université de Montréal	Police et «nouveaux instruments de sécurité»: une perspective du terrain
5	Sarah HOCHHOLDING ER	Université de Lausanne	Contribution de l'analyse de différents composants de montres dans la production de renseignement à des fins de lutte contre la contrefaçon

Atelier 3 - Intérêts sexuels envers les enfants et nouvelles technologies de l'information

1	Marion DESFACHELLES	Université de Montréal	Les délinquantes sexuelles en ligne: portrait
2	Francis FORTIN	Université de Montréal	Les interactions sociales des consommateurs de pornographie juvénile
3	Jean-Pierre GUAY	Université de Montréal	La déviance sexuelle et la déviance statistique : la question des intérêts sexuels envers les enfants
4	Sarah PAQUETTE	Université de Montréal	Analyse et classification des images pédopornographiques en contexte policier : quand s'arrêter ?

Atelier 4 - Innovations en matière de mesure de la criminalité

1	Adrien SCHOPFER	Université de Lausanne	Etat du marché des produits dopants: collusion de différentes sources de données
2	Lisa BENAGLIA	Université de Lausanne	Analyse des eaux usées lors d'un festival de musique en Suisse
3	Aurélien LANGLADE	INHESJ	L'utilisation de « sources alternatives » pour l'étude quantitative de certains phénomènes criminels : l'exemple des viols commis à Paris
4	Marcelo AEBI	Université de Lausanne	Les statistiques judiciaires en tant qu'indicateurs des tendances de la délinquance entre 1990 et 2010
5	Christine BURKHARDT	Université de Lausanne	Repenser la mesure du sentiment d'insécurité: un nouvel outil pour les besoins locaux

Atelier 5 - Processus de désistance : débats empiriques et méthodologiques

1	Lila KAZEMIAN	John Jay College of Criminal Justice	L'étude du désistement en prison
2	Rosa PUGLIA	Université de Liège	Délinquance et désistance : quelle méthodologie de recherche ?
3	Catherine ARSENAULT	Université Laval	Adolescents ou adultes? Contrevenants ou désistants? Les processus de désistement du crime de jeunes adultes Québécois.
4	Isabelle F.- DUFOUR	Université Laval	Le désistement assisté? La perception de désistants secondaires envers les interventions offertes par leurs agents de probation
5	Frédéric OUELLET	Université de Montréal	Stop and Go: la dynamique de l'intermittence dans les trajectoires criminelles

Atelier 6 - Politiques criminelles et gouvernance de la sécurité

1	Yann-Cédric QUÉRO	Université de Montréal	La gouvernance nodale de la sécurité locale en France
2	Diana-Marcela RUIZ-MURILLO	Université de Nantes	L'étude criminologique et juridique de la corruption administrative dans les marchés publics colombiens
3	Mehrnaz MOSHREF BEHZAD	Université Montesquieu- Bordeaux IV	L'actualité de la politique criminelle française sur la protection des mineurs: les rôles renforcés de la collectivité territoriale
4	Isabelle PERREAULT	Université d'Ottawa	La liberté entravée. Analyse sociohistorique de champs de compétence pénale contestés : le suicide, l'avortement et l'indécence/grossière indécence au 20 ^e siècle

SESSION 5*Atelier 1 - Ethique et déontologie dans les institutions d'ordre*

1	Marc ALAIN	Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)	La mesure de l'éthique et de l'intégrité des policiers: exercice futile, ou effort incontournable de la gestion du personnel?
2	Christian MOUHANNA	CESDIP/CNRS	Déontologie et discernement : les dilemmes du Code français appliquées aux forces de police
3	Frédéric OCQUETEAU	CESDIP/CNRS	Réflexion sur la montée des codes de déontologie dans les professions de sécurité publique et privée
4	Laura ROSSI	Police Cantonale Vaudoise	Vices et vertus de l'information : le rôle de la police dans la transparence démocratique, expérience vaudoise

Atelier 2 - Enquêter sur les organismes de gestion des illégalismes de droit

1	Anthony AMICELLE	Université de Montréal	Enjeux et usages du renseignement financier au Canada
2	Marie BADRUDIN	Université de Montréal	Les pratiques de l'Autorité des marchés financiers au Québec dans la gestion des illégalismes boursiers
3	Killian CHAUDIEU	Université de Lausanne	La cellule suisse de renseignement financier dans la gestion des illégalismes financiers
4	Carla NAGELS	Université libre de Bruxelles	Les inspections sociales face à la fraude sociale en Belgique : discipliner ou punir ?

Atelier 3 - Les comportements de coercition sexuelle perpétrés par les femmes : évaluation et facteurs associés

1	Nathalie FONTAINE	Université de Montréal	Les comportements de coercition sexuelle perpétrés par les femmes : Lien avec leur histoire de problèmes de comportement dans l'enfance et l'adolescence
2	Jean-Pierre GUAY	Université de Montréal	Les comportements de coercition sexuelle perpétrés par les femmes : le MIDSA et la mesure de la coercition sexuelle
3	Geneviève PARENT	CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	Les comportements de coercition sexuelle perpétrés par les femmes : une distinction entre femmes Québécoises et Américaines

Atelier 4 - Réaction sociale et réponses aux désordres

1	Lyse MONTMINY	Université de Montréal	Défis et enjeux entourant la pratique policière en contexte autochtone en matière de violence conjugale au Québec
2	Imane LAHRIZI	Université Laval	Le rapport au travail en contexte d'interculturalité : comment comprendre l'expérience migratoire professionnelle des maghrébins en sol québécois
3	Catherine ROSSI	Université Laval	Les professionnels du droit et de la finance face au phénomène de l'exploitation financière des personnes âgées au Québec
4	Grégoire DUVANT	Université d'Artois	Répondre aux désordres sportifs : arbitrer en handball de haut-niveau

Atelier 5 - Violences et délinquance sexuelle

1	Fabienne GLOWACZ	Université de Liège	Délinquance sexuelle des mineurs : une délinquance sans sexe, un traitement sexué ? Analyse du profil d'auteurs féminins et masculins d'agression sexuelle et du traitement psycho-judiciaire
2	Julien CHOPIN	Université de Lausanne	A la recherche de l'efficacité de VICLAS : Repenser la lutte contre la criminalité sexuelle sérielle sous l'angle du paradigme situationnel en criminologie
3	Anne-Marie NOLET	Université de Montréal	Le réseau des femmes victimes de violence conjugale

RÉSUMÉS DES ATELIERS ET DES COMMUNICATIONS

SESSION 1

Atelier 1 - Polices de renseignements et secrets d'Etat. Inflexions pratiques et théoriques

Présidence : Virginie GAUTRON

L'activité publique de collecte d'information a accompagné depuis plus de deux siècles les États qui se sont lentement libéralisés et démocratisés. L'essentiel de ces pratiques ressort au domaine que l'on qualifie désormais de « renseignement » : or celui-ci s'est inscrit dès les origines dans un registre de confidentialité et/ou de secret légal. Les interventions de cet atelier sont centrées sur les enjeux contemporains des activités et pratiques des services de renseignement. Aujourd'hui les valeurs dominantes de la démocratie libérale imposent des contraintes fortes à l'Etat principalement autour du tryptique contrôle / publicité / transparence, injonctions auxquelles « l'Etat secret » n'échappe plus. Les services de renseignement qui sont une composante majeure de cet État secret s'inscrivent dans une rationalité étatique singulière désormais travaillée par des catégories nouvelles. L'atelier entend ainsi poser la question de savoir dans quelle mesure l'économie politique classique du secret d'Etat est remise en cause.

La surveillance contre le renseignement ?

Mots-clés : *surveillance, démocratie, raison d'État, renseignement, secret, clandestinité, droit*

Le problème de la surveillance, en aval des révélations de Edward Snowden sur la NSA ou des débats qui ont accompagné la loi sur le renseignement en France, est devenu central dans la vie des démocraties. Au travers d'une sociologie des pratiques clandestines qui ne fasse pas l'économie d'un détour conceptuel par la théorie politique de la raison d'État, il s'agit de comprendre les liens étroits qui à la fois rapprochent et éloignent la notion de surveillance et celle de renseignement. Car si la surveillance peut naturellement être entendue comme une extension potentiellement indéfinie des logiques du renseignement, la structuration récente des usages de la surveillance globale et de la collecte indiscriminée de données (bulk collection) fait signe vers un dépassement du concept traditionnel de renseignement. En arrière-plan de ce dépassement se joue une transformation des modalités de la « rationalité d'État ». Et face à l'extension concrète de la sphère du secret et de la clandestinité au sein de l'action publique des États, il est nécessaire de convoquer l'expérience de la raison d'État, tant celle-ci réinvestit la relation obscure qui lie la violence et le droit, notamment à travers l'usage du secret.

Olivier CHOPIN, Sciences Po/EHESS

olivier.chopin@sciencespo.fr

Les études scientifiques du renseignement en Belgique

Mots-clés : *BISC, études de renseignement, culture*

Contrairement à d'autres pays, comme la France et le Royaume-Uni, la Belgique n'a pas une tradition établie de longue date concernant les études de renseignement. Puisque les services de renseignement remplissent au niveau national aussi bien qu'au niveau international un rôle fondamental dans les stratégies de la sécurité, ce manque de connaissance s'oppose directement à la compréhension criminologique contemporaine. Dans le cadre de cette intervention, nous examinerons la façon dont nous pouvons créer une culture de renseignement en Belgique.

Ainsi en 2010, certains 'professionnels' des services de renseignements et du monde académique ont pris l'initiative de fonder le 'Belgian Intelligence Studies Center' ou 'BISC'. Cette organisation a été afin de réaliser les objectifs suivantes :

- L'élargissement de notre base de connaissances des études de renseignement, c.a.d. organiser des conférences et réaliser les 'Cahiers d'études de renseignement'.
- Créer des réseaux entre le monde académique et les services de renseignement.
- Stimuler les études en renseignement.

Depuis sa création, nos initiatives ont été mises en œuvre avec succès, puisque les universités et les services de renseignement étaient motivés pour investir dans une culture de renseignement.

Dans cette intervention, nous allons mettre l'organisation de BISC en vedette. Notre objective primordiale est de présenter ses réalisations principales ainsi que refléter à l'évolution des études de renseignement futures en Belgique.

Marc COOLS, Universiteit Gent
marc.cools@ugent.be

Usages et mésusages des fichiers de police : un secret impénétrable ?

Mots-clés : *fichier, police, vie privée, traitement de données, sécurité*

L'accentuation de la visibilité policière se double de nouvelles méthodes d'action qui se caractérisent au contraire par leur discrétion, voire leur opacité. Au travers d'une stratégie proactive de gestion des risques criminels, policiers et gendarmes usent de procédés novateurs pour faciliter l'identification et la recherche des délinquants. Investis dans une œuvre d'acquisition d'informations, ils disposent de vastes fichiers contenant des données nominatives sur des délinquants avérés, sur leurs victimes et, de plus en plus, sur des délinquants potentiels, des personnes jugées « à risque », voire l'ensemble de la population. Sous l'effet du processus d'informatisation entamé dans les années 1960, ces fichiers se sont multipliés, notamment ces quinze dernières années, tant dans le champ judiciaire que dans le cadre des activités de police administrative. Du fait de leurs conséquences sur le contrôle, le traitement pénal et la (ré)insertion des personnes, ces évolutions sont lourdes d'enjeux sur un plan juridique, criminologique et éthique. Si plusieurs textes nationaux et internationaux encadrent ces traitements de données, les pratiques contemporaines révèlent des risques de dérives qu'il ne faut mésestimer, d'autant que les multiples contrôles formellement institués ne sont guère satisfaisants pour garantir la protection des droits fondamentaux des personnes.

Virginie GAUTRON, Université de Nantes
virginie.gautron@univ-nantes.fr

Burn after Reading : les pratiques du secret dans les forces étatsuniennes (1900-1941)

Mots-clés :

Cette communication se propose d'explorer les modalités du déploiement de la confidentialité bureaucratique au sein de l'Etat fédéral américain au cours du premier XXe siècle, et plus particulièrement au sein de ces institutions pionnières que sont les forces armées. A partir du traitement minutieux d'archives militaires, notamment celles des services de renseignement de l'armée de terre et de la marine, il est possible de décrire de manière très précise la manière dont le secret se « moule alors, selon la belle formule d'Alain Dewerpe, dans le lit de la rationalité bureaucratique ». La confidentialité devient affaire de règles, de nomenclatures et de prescriptions administratives : elle se décline dans un même mouvement en un arsenal de procédures, de pratiques et de gestes censés garantir concrètement la protection des secrets militaires ; elle est enfin l'objet de constants efforts d'endoctrinement visant à la diffusion d'une « culture de la confidentialité », au sein des effectifs. En quelques décennies, le secret s'inscrit ainsi dans la routine administrative, et une frontière invisible commence de s'ériger entre une partie de l'appareil d'Etat et l' 'extérieur'.

Alexandre RIOS-BORDES, Université F. Rabelais de Tours
alexandre.rios@univ-tours.fr

Atelier 2 - Quand les émotions du chercheur trahissent les illégalités étatiques : positions et engagements scientifiques dans le champ de la pénalité

Présidence : Alice JASPART

Sur les terrains d'enquête, les chercheurs sont parfois confrontés à des pratiques illégales d'agents de l'Etat ou, à tout le moins, à des pratiques dont la légalité pose question, qu'elles soient ou non issues d'une logique intentionnelle. Cela peut être l'habitude, le souci d'efficacité, le « bon sens » ou encore le flou de la législation en vigueur qui conduit ainsi l'action publique (pénale) vers des zones hors droit ou aux limites du droit. Comment le chercheur est-il affecté par ces pratiques ? Quelles perspectives ouvre son ressenti en termes d'observation et d'analyse ? L'atelier propose d'explorer cette expérience particulière des chercheurs confrontés aux zones-grises de l'intervention pénale, sur différents terrains et selon trois axes : 1) Quand le ressenti est pris au sérieux, que dévoile-t-il du terrain d'enquête ? Quelles connaissances permet-il de produire sur les institutions de la pénalité observées ? Comment prendre en compte et rendre compte des pratiques "déviantes" observées lorsque le chercheur s'inscrit dans une relation de collaboration, voire de confiance, parfois âprement négociée, avec les professionnels concernés ? 2) Que le chercheur doute de la légalité de ce qu'il observe, qu'il se questionne sur ses possibles positionnements du terrain à l'écriture, quels sont les lieux qu'il peut investir pour partager et traiter en confiance son ressenti ? 3) Que nous apprennent ces lieux (rares, « sans enjeux »...) sur les pratiques, les attentes... des chercheurs et de leurs institutions de recherche, voire de leurs commanditaires ?

De l'illégalité des pratiques policières aux écarts de conduite du chercheur en immersion

Mots-clés : *police, interaction police population, violence policière, émotions, réflexivité*

L'observation in situ des interactions police-population dans l'espace public invite le chercheur à considérer l'épaisseur des rencontres de ce type à travers chacune des étapes de leur déroulement, de la simple situation de coprésence à la discussion en face à face. En immersion en milieu policier, notre capacité de perception de la situation sociale à laquelle nous participions de fait a toutefois été « désorientée » quand se donnaient à voir des mots, des gestes démarqués de ce que nous avons observé jusque là. Et plus particulièrement quand nous étions saisie de l'impression que les pratiques policières au contact de la population étaient particulièrement violentes. Dans ces circonstances, la question de la légalité des pratiques, jusqu'ici totalement absente de notre grille d'interprétation (car non pertinente au regard de la perspective interactionnelle envisagée) s'est immiscée alors que nous étions, dans ce même temps, « prise » par nos émotions : « Ce n'est pas normal ! Ce n'est pas légal ! ». A cela s'ajoute que cette grille de lecture legaliste nous exposait en tant que chercheur à notre responsabilité citoyenne : « que dois-je faire face à ce qui me semble illégal? ».... Au risque de compromettre ma présence en tant que chercheur ? L'illégalité supposée des pratiques policières apparaît donc, au cours de notre expérience de chercheur, comme une catégorie d'analyse qui souligne, tout d'abord, un ajustement de notre position de chercheur nous rappelant à ce que nous sommes indépendamment de notre rôle de chercheur. Ce qui dans un second temps, à travers une démarche réflexive nous a donné accès à une compréhension plus fine des pratiques policières à l'écart des routines professionnelles observées. Cette contribution a pour objectif de soutenir que les émotions du chercheur ont une portée heuristique lors de l'analyse des pratiques professionnelles observées qui les ont suscitées.

Caroline DE MAN, Université libre de Bruxelles
cdeman@ulb.ac.be

« Au nom de la sécurité » : expériences ethnographiques dans l'enfermement des jeunes contrevenants

Mots-clés : *enfermement, jeunes, réflexivité, sanctions, émotions*

Dans l'enfermement des jeunes délinquants, "la sécurité" est présentée comme primordiale ; la vigilance est de mise pour prévenir les évasions de même que pour permettre un climat relativement serein entre jeunes et intervenants. "Avoir les yeux dans le dos et l'oreille attentive" est une devise qui fonde les pratiques professionnelles. Une chercheuse qui s'immerge dans l'enfermement peut être surprise par les réflexes professionnels qui décryptent les silences et les jeux de regards furtifs entre jeunes. Elle peut être choquée par les réactions instantanées aux comportements jugés inadaptés. Elle peut encore être indignée par l'application de certaines sanctions, certainement lorsque celles-ci flirtent avec les règlements en vigueur. Dans la recherche d'une place négociée d'observatrice "étrangère", la chercheuse tente de "garder la face" pour ne pas perturber le cours de la réalité qu'elle étudie. Pourtant, son corps devient le réceptacle de ressentis et d'émotions comme l'angoisse et la honte qui, comme elle cherche à les neutraliser, se font plus prégnants. Dans le cadre de cet atelier, nous proposons de revenir sur les expériences ethnographiques menées dans quatre institutions spécialisées en Belgique et un quartier pour mineurs en France pour partager et interroger le traitement, scientifique et humain, de ce type d'observations et d'émotions : Que nous disent-elles de nos propres conceptions et idéaux de l'intervention auprès des jeunes contrevenants ? Peut-on s'en distancer pour s'ouvrir aux enjeux professionnels qu'elles révèlent ? Comment rendre compte de ces "illégalités" dans des écrits publics ? Selon notre expérience, l'observation d'autres contournements des règles institutionnelles, cette fois "au profit" des jeunes, tend à complexifier des réponses tranchées. C'est aussi par la discussion avec des personnes ressources, à relative distance et proximité du milieu étudié de même que de l'université, que nous avons trouvé des repères.

Alice JASPART, Université libre de Bruxelles
ajaspert@ulb.ac.be

Compromis ou compromission du chercheur face au (dys)fonctionnement de l'Etat révélé par ses bases de données

Mots-clés : *etat, (dys)fonctionnement, bases de données, chercheur*

Les bases de données administratives confrontent les agents de l'Etat à la légalité des pratiques dont elles assurent l'enregistrement. Cette confrontation s'opère à deux moments distincts : lors de la conception des outils informatiques (une des questions qui se pose alors porte sur la pertinence de calquer ou non la structure d'enregistrement sur les actes administratifs pouvant être légalement posés) et lors de leur exploitation (un dilemme se pose pour certaines données : faut-il, par exemple, restructurer en données manquantes des données qui témoignent d'une illégalité manifeste, comme la présence de mineurs d'âge en prison si la législation nationale s'y oppose). Des observations de type ethnographique montrent la diversité des logiques d'action qui s'entrecroisent lors de ces deux moments distincts, ainsi que la diversité des acteurs en présence (personnel administratif, magistrats, informaticiens...). Les outils informatiques sont en ce sens des révélateurs de l'action publique (pénale). Face au dévoilement des pratiques rendues ainsi possibles par les bases de données administratives, quelle position et quel engagement pour le chercheur, en particulier lorsqu'il lui est demandé de contribuer à l'amélioration des dispositifs d'enregistrement ? L'étonnement, le doute, le malaise, voire l'indignation sont autant de ressentis, parfois (trop) vite gommés. Comment s'en saisir dans les pratiques de recherche et les mobiliser afin d'accroître les connaissances sur le (dys)fonctionnement de l'Etat pénal ? Quels lieux mobiliser pour partager nos savoirs de chercheurs en la matière ? C'est autour de ces questions qu'entend s'articuler notre contribution. Proposition dans le cadre de l'atelier intitulé « Quand les émotions du chercheur trahissent les illégalités étatiques : positions et engagements scientifiques dans le champ de la pénalité »

Alexia JONCKHEERE, DO Criminologie, INCC
alexia.jonckheere@just.fgov.be

La frustration de l'injustice comme sentiment constructif

Mots-clés : *familles, justice juvénile, stéréotypes, émotions, réflexivité*

Le travail sur l'archive judiciaire peut paraître comme une méthode quelque peu stérile et distanciée qui protège le chercheur d'un grand engagement émotionnel. Cependant, très rapidement, les parcours judiciaires en protection de la jeunesse, que l'on trouve couchés sur papier en dépouillant les dossiers au parquet familles-jeunesse, revivent sous les yeux du chercheur qui les aborde avec une méthode qualitative. Loin des regards, couvert par l'isolement de l'archive, le chercheur est parfois confronté à ce qu'il vit comme des injustices profondes. Les histoires provoquant ce sentiment nous ont marquée plus particulièrement. Plus spécifiquement, ces injustices concernent des dossiers où le parcours judiciaire se dévoile être, pour le jeune, un calvaire, qui, dans notre lecture et notre vécu du dossier, a été, au moins partiellement, causé par l'intervention judiciaire. Sans pouvoir parler de décisions « illégales », certaines décisions nous sont parues comme injustes, à cause des jugements moraux qui les soutiennent. Ces décisions qui s'inspirent de la morale ou du sens commun font parfois que certaines personnes sont discréditées, aboutissant à des solitudes, des éclatements familiaux voire des décès. Comme chercheur nous nous sommes sentie quelques fois complètement démunie : par quels moyens d'action pouvons-nous dévoiler certains stéréotypes que nous ressentons comme discriminatoires tout en ne violant pas l'anonymat des dossiers consultés ? Le sentiment d'impuissance nous a hantée d'autant plus fortement que ces décisions ne font pas l'objet de notre recherche. Pire, plusieurs des histoires marquantes, nous n'avons pas pu les exploiter dans notre recherche, car elles sortaient de l'objet. Pourtant, nous ressentons une certaine obligation morale de faire connaître ces histoires afin de dévoiler des pratiques basées sur des principes moraux qui nous semblent discutables.

Sarah VAN PRAET, Université libre de Bruxelles
svpraet@ulb.ac.be

Atelier 3 - Criminalité transnationale et nouvelles frontières de la sécurité

Présidence : Samuel TANNER

Le présent atelier réunit des contributions empiriques et critiques autour de la notion de criminalité transnationale et, plus précisément, autour des réponses contemporaines qui y sont apportées en terme de sécurité. Depuis plusieurs années, la notion de criminalité transnationale a été la cible d'une considérable critique, la construction – et la cristallisation – du concept au sein des relations internationales s'étant en effet largement appuyée sur une rhétorique qui sert autant, si ce n'est plus, à légitimer les organisations censées lutter contre ce type de menace, qu'à refléter adéquatement une réalité empiriquement observable. Quelle que soit la part de réel et de fantasme de cette menace, il ne fait aucun doute qu'en parallèle nous assistions à des transformations majeures des dispositifs en charge d'assurer la sécurité des États et des populations, tant dans le contexte domestique qu'international. Or, ces changements se doivent d'être examinés et appréhendés selon leurs dimensions légales, politiques, et institutionnelles, ce que cet atelier se propose de faire par l'entremise de trois études qui chacune traite d'un domaine spécifique des réactions institutionnelles liées au « problème » de la criminalité transnationale : régulation du cyberspace pour lutter contre les botnets (Dupont), analyse du programme américain de traque du financement du terrorisme (Amicelle), et analyse des réactions formelles de type judiciaire aux déviances des acteurs de la sécurité privée transnationale (Mulone & Tanner). L'ensemble permettra de mieux comprendre certains des enjeux et des bouleversements contemporains en matière de gouvernance de la sécurité.

(II) Légitimité du renseignement financier. Enjeux et usages transnationaux de la traçabilité des flux de capitaux

Mots-clés : *Renseignement financier, traçabilité, surveillance, préemption, sécurité nationale*

Cette communication est consacrée à un enjeu encore trop peu étudié malgré son importance croissante dans un domaine tel que le policing transnational, à savoir le renseignement financier. Afin de contribuer à la réflexion sur cette composante à part entière des pratiques contemporaines de surveillance ou plutôt de dataveillance, l'analyse porte plus précisément sur le programme américain de traque du financement du terrorisme (Terrorist Finance Tracking Program [TFTP]). Fondé sur un espace de relations à la fois au-dessus, au-delà et en deçà du national, ce programme de sécurité participe à la production de renseignement à partir d'un dispositif de traçabilité des flux financiers. Il s'agit ici d'explicitier les conditions d'existence d'un tel dispositif consistant à mobiliser de larges ensembles de traces numériques générés par une forme particulière de circulation transfrontière. Il s'agit aussi de mettre la légitimité du TFTP à l'épreuve des narratifs de justification et des 'réussites' qui lui sont associées.

Anthony AMICELLE, Université de Montréal
anthony.amicelle@umontreal.ca

La régulation du cybercrime, les partenariats public-privé et la judiciarisation des hackers: analyse comparée de trois stratégies anti-botnets

Mots-clés : *cybercrime, botnets, judiciarisation, régulation, partenariat, prévention*

Les botnets, ou réseaux d'ordinateurs compromis par des pirates informatiques, représentent à l'heure actuelle une menace criminelle sérieuse, servant de support à la fraude bancaire, aux attaques distribuées par déni de service (DDoS), ou encore à la fraude au clic. Au cours des dernières années, trois approches distinctes ont été privilégiées pour combattre ces botnets: les services de police ont procédé à l'arrestation fortement médiatisée de quelques pirates de haut vol et au démantèlement de leurs infrastructures de commandement et de contrôle. Dans certains pays, et notamment au Japon, en Corée du Sud, en Australie, mais aussi en Hollande ou en Allemagne, les gouvernements ont aussi favorisé l'émergence de partenariats public-privé impliquant des fournisseurs d'accès et des entreprises de sécurité informatique. Dans une démarche régulatoire, ces initiatives visent à identifier les ordinateurs infectés, à notifier leurs propriétaires et à aider ces derniers à nettoyer leur machine. Une troisième configuration implique des initiatives de démantèlement pilotées par des entreprises privées comme Microsoft. Cette communication a donc pour objectif de comparer les trois approches (judiciarisation, démantèlement et régulation), en essayant notamment d'évaluer les effets produits par chacune d'entre elles sur le niveau général de sécurité de l'écosystème numérique.

Benoît DUPONT, Université de Montréal
benoit.dupont@umontreal.ca

Analyse des réactions formelles de type judiciaire aux déviances des acteurs de la sécurité privée transnationale

Mots-clés : *sécurité privée, sécurité transnationale, conflits armés, justice internationale.*

Cette communication s'intéresse aux réactions formelles relatives aux déviances commises par les acteurs de la sécurité privée transnationale sur le théâtre d'opérations militaires. Par l'entremise d'une analyse des poursuites intentées à l'encontre de compagnies militaires privées (CMP) américaines et de leurs employés durant le conflit irakien entre 2003 et 2008, cette présentation se donne pour objectif de saisir la source, le cheminement et l'aboutissement de ces poursuites en vue de mieux comprendre le futur de la régulation de cette industrie. L'originalité de la démarche se trouve ainsi dans son caractère inductif. Au lieu de partir des cadres de régulation existants pour en faire la critique ou en imaginer les contours futurs, notre démarche méthodologique s'appuie sur l'ensemble des poursuites effectivement intentées. Les données ainsi exploitées témoignent en premier lieu, et sans surprise, de l'extrême difficulté que les victimes rencontrent pour poursuivre leurs bourreaux et, dans ces rares cas, d'obtenir une décision de culpabilité. L'analyse laisse également entrevoir qu'il existe deux sortes de déviances susceptibles de mettre en marche le système de justice, soit les cas de violences très graves (et généralement très médiatisés) commises à l'encontre de civils irakiens, et les situations où les victimes sont des soldats américains ou des employés de CMP qui se plaignent de manquements ou de négligences commises par une compagnie. À partir de cette constatation, une réflexion sur le futur de la régulation de l'industrie de la sécurité privée transnationale, à partir notamment des principes proposés dans le Document de Montreux, est proposée.

Massimiliano MULONE, Université de Montreal

Samuel TANNER, Université de Montréal

massimiliano.mulone@umontreal.ca

Le profilage des données forensiques comme source de renseignements pour améliorer nos connaissances sur les marchés illicites : application au trafic de produits stupéfiants

Mots-clés : *renseignement, banque de données, profilage de stupéfiants, marchés criminels, data mining*

Les analyses de stupéfiants se concentrent généralement sur l'identification et la quantification du spécimen issu de la saisie pour soutenir le processus judiciaire. En parallèle, des laboratoires développent des méthodes de profilage dans une perspective de renseignement criminel. L'exploitation des banques de données résultant de cette dernière approche permet non seulement de tirer des renseignements tactiques et opérationnels, mais peut également contribuer à une vision stratégique de la structure et l'organisation des marchés de stupéfiants. Basé en Suisse francophone, notre laboratoire a analysé, de 2006 à 2013, 5875 spécimens de cocaïne et 2728 d'héroïne, provenant de saisies réalisées au niveau de l'importation des produits stupéfiants en Suisse jusqu'à leur distribution en rue. Les informations systématiquement extraites pour chacun des spécimens analysés et colligées dans une banque de données consistent en le profil chimique (alcaloïdes majeurs et mineurs, pureté et substances de coupage), les caractéristiques physiques (emballage et apparence), les informations contextuelles (numéro d'affaire criminelle, masse des stupéfiants saisis, date et lieu de la saisie). L'étude exploite cette banque de données et définit plusieurs indicateurs pour caractériser et comparer la structure et l'organisation des marchés de la cocaïne et de l'héroïne, ainsi que pour suivre leur évolution. Des analyses relationnelles, spatiales, temporelles et quantitatives révèlent l'émergence et l'importance des réseaux de distribution. Les résultats suggèrent également un marché de l'héroïne plus structuré et homogène que le marché de la cocaïne, ce dernier pouvant être défini comme plus compartimenté. Cette recherche montre le potentiel de l'analyse systématique des données forensiques à fournir des connaissances stratégiques objectives sur les marchés illicites. Combinées à des informations provenant d'autres sources, ces connaissances aident à concevoir des mesures préventives et répressives et offrent des outils pour évaluer l'impact des contre-mesures.

Julian BROSEUS, Université de Lausanne

Natacha GENTILE, Simon BAECHLER, Pierre ESSEIVA, Université de Lausanne

julian.broseus@unil.ch

Atelier 4 - Système pénal, peines et libertés

Présidence : Richard DUBÉ

Les défis d'une recherche empirique comme point de départ d'une réflexion sur la reconstruction du droit pénal

Mots-clés : *commission de réforme, droit pénal, recherche empirique, obstacles*

Cette communication réfléchit sur comment les caractéristiques institutionnelles d'une commission de réforme du droit pénal peuvent affaiblir non seulement sa capacité d'atteindre ses objectifs, mais également sa capacité potentielle d'influencer les politiques pénales et les opérations internes du droit pénal dans l'avenir. À partir des défis méthodologiques rencontrés lors de notre recherche sur les travaux d'une commission brésilienne de réforme pénale active dans les années 1980, nous réfléchissons aux difficultés éprouvées par le droit pénal lui-même de changer la façon de se voir et de concevoir son intervention. Cette commission composée de juristes libéraux et progressistes fut créée au sortir d'une période de dictature civile-militaire. Elle avait pour mandat d'étudier et de proposer des changements à la législation criminelle brésilienne en visant la réduction du recours à la prison, objectif qui ne fut pas pleinement atteint. Comment peut-on comprendre cet échec à transformer la critique de la prison et la volonté de changement en propositions législatives innovatrices? Nous suggérons que les caractéristiques institutionnelles de ce modèle de commission de réforme (composition, objectif, durée du mandat, budget de recherche, fonds d'archive, produit final, etc.) ont nui au travail de réflexion de la commission. Comme nous le montrerons, ces caractéristiques ont représenté non seulement un problème méthodologique pour notre recherche, mais aussi un problème pour la commission elle-même et pour son « héritage ». Ainsi, d'une manière générale, notre communication s'inscrit dans le débat plus large sur les possibilités et les difficultés de reconstruire le droit pénal en Occident.

Mariana RAUPP, Université Laval
mariana.raupp@svs.ulaval.ca

L'effet de l'incarcération sur la trajectoire criminelle

Mots-clés : *trajectoire criminelle, criminalité à but lucratif, incarcération, point tournant*

Les données de cette recherche proviennent d'entretiens réalisés entre 2000 et 2001 auprès de 172 détenus rencontrés dans cinq pénitenciers à proximité de Montréal. L'information recueillie se réfère à une période fenêtre qui est de 36 mois avant leur incarcération actuelle. Le but de cette recherche est de faire une étude descriptive des trajectoires de vie des individus. Ainsi par l'analyse de ces données, l'objectif est d'observer les changements, s'ils ont lieu. Si la trajectoire criminelle diffère selon chaque individu délinquant, c'est parce que celle-ci peut être expliquée en fonction d'une variété de facteurs. Cette recherche se centre sur la période pré et post incarcération. L'hypothèse formulée est que la prison peut avoir un effet sur la trajectoire des crimes commis, la diversification et l'efficacité criminelle avant et après l'incarcération. A plus forte raison ici, l'hypothèse est la prison peut être un point tournant pour la trajectoire criminelle. Ainsi, le présent projet entend donc à la fois analyser l'effet de l'incarcération sur les paramètres de la carrière criminelle. En observant le revenu criminel, la diversité des crimes avant et après une incarcération, cette étude permettra de mieux comprendre la trajectoire criminelle chez des individus ayant une criminalité à but lucratif et ayant été incarcérés. De plus, il n'existe pas d'études empiriques ayant abordées cette perspective d'analyser un échantillon de délinquants homogènes, ici uniquement à but lucratif. Il serait donc pertinent qu'une étude scientifique puisse développer cette hypothèse.

Ségolène GABORY, Université de Montréal
Frédéric OUELLET, Université de Montréal
segolenegabory@gmail.com

Détermination de la peine et la mise en forme judiciaire des opinions publiques privilégiées

Mots-clés : *détermination de la peine, opinion publique, rationalité pénale moderne*

Cette communication se propose de présenter les résultats d'une recherche en cours sur la manière dont le système judiciaire (canadien et portugais) se réfère à l'opinion publique dans le cadre de la détermination de la peine. Au plan méthodologique, cette étude s'appuie sur des entretiens qualitatifs réalisés des deux côtés de l'Atlantique auprès de juges ayant compétence en matière pénale. Au plan théorique, elle s'inspire de la théorie de la rationalité pénale moderne (RPM) d'Alvaro Pires et met de l'avant l'hypothèse que le système de penser de la RPM sert présentement de critère de qualification pour la sélection des opinions publiques privilégiées : les plus répressives et « carcéralisantes » seraient plus particulièrement influentes, les autres, plus clémentes et favorables aux sanctions alternatives, seraient quant à elles déconsidérées ou marginalisées. L'empirie nous amène aujourd'hui à reformuler l'hypothèse, à la complexifier davantage pour mettre en évidence la pluralité des opinions publiques considérées, la pluralité de leurs mises en forme et la pluralité de leurs fonctions dans le cadre de la détermination de la peine. C'est de cette complexité dont nous voudrions traiter dans le cadre de la communication proposée. Le judiciaire certes considère l'opinion publique, mais il le fait de manière autonome et hautement sélective en fonction des fonctions « a-politiques » qu'il attribue lui-même aux différents publics.

Richard DUBÉ, Université d'Ottawa

Margarida GARCIA, Université d'Ottawa

rdube@uottawa.ca

L'« intérêt supérieur de l'enfant » : un concept activé par les juges lors de la détermination de la peine d'un parent ?

Mots-clés : *détermination de la peine, intérêt de l'enfant, parents incarcérés*

La perspective traditionnellement privilégiée en droit criminel moderne pour déterminer la peine à infliger est centrée sur la personne reconnue coupable d'une violation du Code criminel. Or, lorsqu'un juge opte pour une peine d'incarcération, cette décision peut indirectement produire des effets sur d'autres acteurs, notamment sur les enfants de la personne condamnée. Le maintien des liens familiaux durant la détention est souvent évoqué dans une optique à la fois de réhabilitation et de prévention de la récidive. Les familles sont régulièrement sollicitées et considérées comme des facilitateurs de la réintégration sociale du détenu. Il n'est toutefois que rarement question de la pertinence du maintien du lien au bénéfice des proches. Au Canada en particulier, le Code criminel demeure muet quant à la place à leur accorder lors de la détermination de la peine. L'article 3 de la Convention relative aux droits de l'enfant (1989) prévoit cependant que l'« intérêt supérieur de l'enfant » doit être une considération primordiale dans toutes les décisions prises par les tribunaux et les autorités administratives qui concernent directement ou indirectement des mineurs. L'importance que l'on concède généralement aux liens familiaux du contrevenant lors de l'exécution de la peine se décline-t-elle également au moment de la détermination de la peine ? Le concept d'« intérêt supérieur de l'enfant » est-il activé à cette étape du processus pénal par les juges ? A-t-il un impact sur le type de peine et/ou sur sa durée ? À travers une analyse de jurisprudence, nous présenterons la manière dont les tribunaux québécois de juridiction criminelle utilisent (ou non) ce concept au moment de la détermination de la peine et à quelles fins. Nous explorerons également comment une étude empirique menée auprès de magistrats nous permettra ultérieurement d'aller au-delà des constats issus de cette analyse et de comprendre l'influence de ce concept sur les pratiques judiciaires.

Sophie DE SAUSSURE PAQUETTE, Université d'Ottawa

sdesaussure@gmail.com

Quand la criminalité de rue n'est pas nécessairement un 'crime' : Configurations pénales hybrides et contrôle plurinormatif des gangs de rue au Canada

Mots-clés : *gestion différentielle d'illégalismes, délinquance des élites, gangs de rue, contrôle de l'immigration, réaction sociale*

Dans le cadre de cette présentation, nous proposons de réfléchir à la judiciarisation de la criminalité de rue à partir des contributions de certaines études sur la réaction sociale à la délinquance des élites. Nous suggérerons que la notion de gestion différentielle des illégalismes (Foucault, Lascoumes, Shapiro, entre autres) et plus particulièrement celle d'« illégalismes privilégiés » (Acosta, 1988) peuvent également être utiles pour analyser et nuancer la réaction sociale à la criminalité typique. En effet, à l'instar des white-collar crimes, les crimes de rue sont aussi fréquemment administrés par les institutions juridiques de façon plurinormative, c'est-à-dire en s'appuyant sur différents systèmes normatifs (par exemple, le droit administratif, le droit civil, etc.) en plus de la justice criminelle. Par contre, contrairement à la situation qui prévaut dans le cas des white-collar crimes, cette gestion différentielle de la criminalité de rue a souvent pour effet de punir davantage les délinquants visés, surtout les étrangers et les minorités visibles. Nous concluons qu'il faut plutôt appréhender la pénalisation d'une façon élargie et intégrée, allant au-delà de la justice criminelle, et en considérant aussi d'autres systèmes normatifs qui agissent simultanément dans le processus de réaction sociale et même dans la construction hybride des crimes.

Joao VELLOSO, Université d'Ottawa
joao.velloso@uottawa.ca

Atelier 5 - Processus de désistance : débats conceptuels, expériences individuelles, trajectoires institutionnelles

Présidence : Valerian BENAZETH

Cet atelier porte sur la désistance. Ce domaine d'étude vise à analyser les processus longs et complexes de sortie de délinquance entraînant un réaménagement profond du style de vie des individus concernés. Il apporte un éclairage complémentaire par rapport aux nombreux travaux relatifs au passage à l'acte et à la récidive, tout en prolongeant l'analyse interactionniste des dynamiques d'entrée dans une carrière déviante jusqu'au stade du désengagement délinquant. Les approches de la désistance, encore en constitution dans la criminologie francophone malgré quelques travaux précurseurs, sont en revanche beaucoup plus ancrées dans la criminologie anglo-saxonne au sein de laquelle le concept est né il y a plus d'un demi-siècle. Cet atelier vise à discuter de l'intérêt de ce champ de recherche tant d'un point de vue épistémologique que sur le plan méthodologique ou en termes d'action publique. Quels éléments de contexte et de configuration du champ scientifique peuvent expliquer le manque de littérature francophone dans ce domaine d'étude ? Comment procéder à une exploration concrète et méticuleuse de ces processus à partir de l'expérience des individus concernés, et quels obstacles doivent être surmontés pour cela ? En quoi les approches plus classiques relatives à la réaction sociale et aux institutions pénales peuvent-elles également contribuer à la compréhension des trajectoires de sortie de délinquance ? Cet atelier s'articule autour des interventions complémentaires de trois chercheurs qui travaillent actuellement sur ces questions en France (Valérien Benazeth, Alice Gaïa) et en Belgique (Xavier de Larminat). Une place reste ouverte pour un-e quatrième intervenant-e, afin d'élargir le spectre géographique ou thématique, au cas où d'autres propositions sur ce thème soient retenues. Marwan Mohammed, qui a été l'un des premiers à proposer une synthèse en français sur les sorties de délinquance, jouera de son côté le rôle de discutant.

Genèse, apports et perspectives dans l'étude des processus de désistance

Mots-clés : désistance, sorties de délinquance, politique publique de prévention, probation, réinsertion

Issue d'une longue tradition de travaux internationaux mettant en exergue le lien entre l'âge et la sortie d'une écrasante majorité des personnes engagées dans un style de vie délinquant, la désistance, le fait de renoncer à l'agir délinquant, demeure largement sous-exploré sur le terrain français. Ce savoir fait désormais consensus, l'âge constitue la variable la plus lourde dans l'appréhension d'une déprise délinquante. En revanche, pléthore de cadres théoriques rivalisent afin d'isoler les causes premières de ce processus. Après avoir mené une brève généalogie du concept, on envisagera les principaux points d'accord et de désaccord de ses différents instigateurs. A travers l'exploration d'une récente bibliographie sur la question on tâchera de montrer les apports potentiels que son transfert dans la sphère française porte en germe. Les premières perspectives d'une recherche en cours sur les processus de sortie de délinquance sur le territoire parisien avec 14 entretiens biographiques déjà menés seront également évoquées.

Valerian BENAZETH, CESDIP/CNRS

valerianbenazeth@hotmail.fr

Parcours individuels et carrefours institutionnels. Le rôle des intervenants socio-judiciaires dans les processus de désengagement délinquant

Mots-clés : désistance, désengagement, dispositions, probation, action publique

Qu'est-ce qui fait qu'une personne arrête de commettre des délits ? Alors que la focalisation sur la récidive met l'accent sur la répétition des infractions, cette communication interroge le rôle des intervenants socio-judiciaires dans les processus de désengagement délinquant. En partant de l'hypothèse selon laquelle les rapports de domination conditionnent les possibilités de désistance, on se demandera dans quelle mesure les modes de régulation institutionnelle contribuent à la correction ou à la reproduction des inégalités. Pour répondre à cette question, on s'appuiera sur une enquête de terrain menée en 2015 au sein de deux maisons de justice en Belgique, qui fait écho aux recherches que j'ai auparavant réalisées sur les services de probation français. A travers l'observation ethnographique des rencontres individuelles entre des justiciables soumis à une mesure de probation et les assistants de justice qui les prennent en charge, on développera une analyse de ces interactions

et des effets qu'elles sont susceptibles d'avoir sur le parcours des condamnés en fonction de leurs positions et dispositions respectives. En s'appuyant sur l'étude de ces modes relationnels, on proposera une typologie du rôle des intervenants socio-judiciaires en matière de désengagement délinquant, entre émancipateur, perturbateur et catalyseur.

Xavier DE LARMINAT, Université de Nantes
xavier.larminat@gmail.com

Des processus de désistance, des changements de (style de) vie. Etude sociologique des parcours de vie d'anciens mineurs délinquants

Mots-clés : *désistance, processus, expériences, changement, mineurs*

Si la désistance est un concept bien connu outre-Atlantique et outre-Manche depuis les années 1950 – qui suscite depuis peu l'intérêt du milieu académique français –, elle reste encore un champ de recherche complexe à étudier. Cette complexité réside à la fois dans la définition même de la désistance, caractérisée par son caractère processuel et incertain, et dans son objet d'étude. Il s'agit moins de s'intéresser aux données institutionnelles, par ailleurs accessibles au sein même des institutions et utilisées pour définir la récidive – telles que le nombre de condamnations –, qu'aux expériences individuelles. A partir d'une thèse française – en cours de réalisation – qui s'appuie sur une trentaine de récits de vie d'individus anciennement condamnés à plusieurs reprises par une juridiction pour mineurs, cette communication propose, d'une part, de questionner l'intérêt de cette approche conceptuelle et méthodologique fondée sur le discours des acteurs. D'autre part, il s'agira de rendre compte du changement progressif, sous-tendu par une multitude de bifurcations (professionnelles, familiales, etc.), qui conduit les individus à quitter un mode de vie délinquant pour adopter un style de vie plus conventionnel.

Alice GAÏA, CESDIP/CNRS
alice.gaia@gmail.com

Revue systématique des écrits portant sur le désistement du crime des adolescents ayant eu une délinquance grave

Mots-clés : *désistement du crime, délinquance juvénile grave, revue systématique, adolescents*

La prévention et le traitement de la délinquance juvénile sont des enjeux sociaux pressants. Maintes études sont consacrées à l'identification des facteurs de risque qui y sont associés, de même qu'aux facteurs permettant de prévenir la récidive. Depuis une quinzaine d'années, certains chercheurs tâchent plutôt de comprendre comment les contrevenants mineurs viennent à cesser de commettre des délits ou, dis autrement, à se désister du crime. Les connaissances ainsi produites sont cruciales pour les acteurs du système de justice pénale pour adolescents, puisqu'elles renseignent sur les leviers d'action à privilégier pour une régulation optimale des conduites criminelles. Considérant la rapide prolifération des études portant sur le désistement du crime des contrevenants mineurs, il appert essentiel de synthétiser et organiser les connaissances actuelles avant de poursuivre les efforts de recherches. Cette communication vise à présenter les résultats d'une revue systématique de la littérature portant sur le désistement du crime de contrevenants mineurs, engagés dans une délinquance grave. La communication expose brièvement la méthodologie employée. Elle explore ensuite les facteurs individuels, relationnels et structurels favorisant ou nuisant au désistement du crime des adolescents. En conclusion, les enjeux méthodologiques et théoriques relatifs à ce champ seront discutés.

Marie-Pierre VILLENEUVE, Université Laval
Isabelle F.-DUFOUR, Université Laval
marie-pierre.villeneuve.1@ulaval.ca

Atelier 6 - Délinquance juvénile I

Présidence : Claire GAVRAY

Au-delà de la personne et du contexte dans l'explication de la délinquance chez les jeunes : lorsque le tout est plus grand que la somme de ses parties

Mots-clés : *risque individuel, risque contextuel, théorie de l'action situationnelle, interaction, budget spatio-temporel*

La théorie de l'action situationnelle (Wikström, 2004, 2006) affirme que la prise en compte à la fois des caractéristiques de la personne (risque individuel) et des caractéristiques du contexte (risque contextuel), mais surtout de leur interaction, est importante dans l'explication de la délinquance. Grâce à l'utilisation du budget spatio-temporel (BST : une mesure des activités et des mouvements d'une personne, heure par heure, pour une période de 4 jours), les recherches antérieures ont souligné le potentiel explicatif de cette théorie. Les études actuelles avec le BST ont toutefois porté exclusivement sur des adolescents non judiciairisés recrutés dans des milieux scolaires. Cette présentation vise à présenter les premiers résultats du BST avec un échantillon de 80 délinquants juvéniles condamnés. La théorie de l'action situationnelle, jumelée au BST, permet de se pencher sur l'impact de plus d'une forme de risque dans l'explication de la délinquance, limite présentée par une grande partie des études en criminologie, et de lever le voile sur les agissements quotidiens des jeunes délinquants, connaissance généralement hors de notre portée. Malgré un suivi avec les autorités officielles au moment de la collecte de données, près d'un participant sur cinq a rapporté avoir commis au moins un crime dans son BST. Sans grande surprise, les jeunes contrevenants présentent un risque individuel plus élevé que les jeunes non judiciairisés. En ce qui a trait au contexte le plus criminogène pour les jeunes contrevenants dans la commission d'un nouveau crime, il est similaire à celui des jeunes non judiciairisés. Finalement, en accord avec la théorie de l'action situationnelle, l'interaction entre le risque contextuel et le risque individuel dans l'explication de la délinquance offre un pouvoir explicatif plus grand que leur simple somme.

Geneviève PARENT, Centre de recherche Jeunes en difficulté, CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
Jean-Pierre GUAY, Catherine PINEAU-VILLENEUVE, Université de Montréal
genevieve.parent@cjm-iu.qc.ca

Les enjeux du binge-drinking chez les adolescents : réalités et enjeux sexués

Mots-clés : *adolescence, alcool, binge, drinking, style de vie, genre*

Le Binge-drinking devient une pratique assez courante dans nos pays. En Belgique, selon les données de ISRD-3, près d'un jeune sur deux fréquentant les 4 premières années de l'enseignement secondaire ont admis en 2014 avoir bu cinq boissons alcoolisées en une seule occasion sur le dernier mois. Comment interpréter ce comportement ? Une recherche généralisée de plaisir et d'excitation facilitée par une multiplication des opportunités de sorties assortie d'une plus grande liberté, notamment pour les filles ? Ces dernières semblent en tout cas de nos jours aussi concernées que les garçons par cette expérience. Est-ce à dire que cette pratique renvoie pour autant exactement aux mêmes déterminants et s'assortisse des mêmes enjeux (scolaires, comportementaux, relationnels..) dans les deux groupes ? C'est ce que nous découvrirons dans cette communication.

Claire GAVRAY, Université de Liège
cgavray@ulg.ac.be

Consommation de cannabis chez les jeunes adultes : délinquance, recherche de nouveauté, jugement moral et distorsions cognitives

Mots-clés : *cannabis, délinquance, recherche de nouveauté, jugement moral, distorsions cognitives*

Diverses études ont montré que la consommation de cannabis chez les adolescents pouvait être associée à des comportements antisociaux. De nouvelles recherches ont mis en évidence le fait que les distorsions cognitives liées à la délinquance ainsi que l'immaturation du jugement moral pouvaient influencer la fréquence de consommation dans cette population spécifique. Toutefois, ces études sont peu nombreuses et aucune d'entre elles n'a envisagé l'influence de ces facteurs dans une population de jeunes adultes consommateurs réguliers. La présente recherche a donc pour objectif de tester le lien entre consommation de cannabis, distorsions cognitives et immaturité du jugement moral chez les jeunes adultes. Par ailleurs, d'autres facteurs comme les comportements délinquants (atteinte aux biens/personnes, délinquance sexuelle, etc.) ou encore la recherche de nouveauté ont été pris en compte. Deux groupes de sujets âgés de 18 à 25 ans ont été constitués : 30 non-consommateurs et 30 consommateurs réguliers. Des questionnaires auto-révélés ont été administrés afin d'évaluer les diverses variables d'intérêt et des analyses statistiques ont été réalisées. Nos résultats démontrent qu'il n'existe pas de différence significative entre les consommateurs réguliers de cannabis et les non-consommateurs concernant l'immaturation du jugement moral et les distorsions cognitives, du moins dans notre population de jeunes adultes, suggérant que le lien entre ces manifestations et la consommation pourrait être spécifique à la période adolescente. Par ailleurs, notre groupe de consommateurs manifeste davantage de comportements délinquants et rapporte des scores plus élevés à la recherche de nouveauté. Un modèle de médiation a également été testé, suggérant que le lien entre recherche de nouveauté et consommation de cannabis est médié par la présence de comportements délinquants. Nos résultats sont discutés en termes d'interventions et implications pratiques

Emilie SCHMITS, Université de Liège

Laura LEKIEN, Fabienne GLOWACZ, Etienne QUERTEMONT, Université de Liège
emilie.schmits@ulg.ac.be

L'évolution des modèles de prise en charge des mineurs délinquants en Haïti comme l'expression sous-jacente des représentations sociales des acteurs

Mots-clés : *délinquance juvénile, représentations sociales et zones muettes*

L'analyse des mesures légales et administratives de prise en charge des enfants en situation de délinquance de 1800 à nos jours en Haïti peut être scindée en quatre périodes bien distinctes. Une première période se situant entre 1807 et 1943 caractérisée par la prévention des situations de délinquance et l'institutionnalisation des enfants en danger. La deuxième période qui s'étend de 1945-1960 fut celle de la consécration des structures de protection et de l'émergence d'une législation assez protectrice des droits de l'enfant. La troisième période qui s'étale de 1961 à 1993 traduit la phase opérationnelle des structures judiciaires et de réhabilitation des enfants en situation de délinquance. La dernière période est celle qui couvre 1994 à 2014. Elle est surtout marquée par la ratification des principaux instruments internationaux des droits de l'homme et de droits de l'enfant et la réorganisation des structures de protection avec évidemment des moments de dysfonctionnement. A chaque période correspond un modèle dominant de prise en charge des délinquants juvéniles. Notre étude consiste à cerner les circonstances, événements et mobiles qui sont à la base des multiples changements. Cette légitime préoccupation permet de formuler l'hypothèse selon laquelle qu'au-delà des crises politiques et de la précarité des familles et du dysfonctionnement du système de protection, les changements de modèles de prise expriment une représentation sociale des enfants auteurs d'infractions. L'organisation empirique de l'étude s'articule autour de l'analyse des bases de données et registres des quatre institutions clés de la chaîne de protection légale en Haïti (EPM, TPE, BPM et l'IBESR) pour la période comprise entre 2004 et 2014. Un échantillon de 50 intervenants ont été interviewés à partir d'une grille d'entretien semi-directive. La communication consistera à présenter et à analyser les éléments constitutifs des représentations sociales, la détermination du noyau central et des zones périphériques à la base des modèles de prise en charge des enfants délinquants.

Claude MANE DAS, Université d'Etat d'Haïti

manedas@gmail.com

SESSION 2

Atelier 1 - Secrets professionnels et familiaux

Présidence : Nicolas QUELOZ

Diagnostiquer et répondre aux désordres criminels et mentaux: entre transparence et secrets des experts psychiatres et malaises des magistrats pénaux

Mots-clés : *politique pénale, mesures privatives de liberté de durée indéterminée, sécurité publique, expertises psychiatriques, malaises des magistrats pénaux*

Cette communication vise à illustrer une tendance forte de la politique pénale contemporaine: la demande croissante d'expertises psychiatriques par les magistrats pénaux, non seulement parce qu'ils doutent de la capacité pénale de nombreux auteurs d'infractions, mais aussi – et probablement surtout – parce que, pour des raisons de «sécurité publique», ils ont besoin de l'aval des psychiatres pour pouvoir prononcer des mesures thérapeutiques («traitement des troubles mentaux») ou sécuritaires («internement») de privation de liberté de durée indéterminée. Nous éclairerons cette problématique (entre transparence, secrets, malaises et «impératifs» de sécurité) sur la base de données concernant la Suisse, où en 30 ans (de 1984 à 2013) par exemple, le nombre de mesures de placement thérapeutique institutionnel pour «traitement des troubles mentaux» (art. 59 CPS) ordonnées par la justice pénale a été multiplié par quatre.

Nicolas QUELOZ, Université de Fribourg
nicolas.quelez@unifr.ch

Echanges d'informations vs secrets professionnels : vers un « secret partagé » ?

Mots-clés : *secret partagé, secret professionnel*

L'article 226-13 du Code pénal sanctionne la divulgation d'informations confidentielles reçues par certains professionnels dans le cadre de leur activité. Le secret professionnel concerne particulièrement ceux qui prennent en charge les délinquants, tels que les médecins, les magistrats et certains travailleurs sociaux. Toutefois, certains praticiens, responsables institutionnels et/ou politiques pointent divers effets contre-productifs, notamment les risques d'incohérence dans les prises en charge. Ceux-ci promeuvent de véritables échanges d'informations entre professionnels, un examen croisé des situations qui selon eux permettraient d'accroître l'efficacité des suivis. Depuis les années 2000, les pouvoirs publics ont dès lors introduit, par des lois ou de simples circulaires, de multiples dispositifs censés fluidifier les échanges d'informations, sinon développer ce qu'il est convenu d'appeler un « secret partagé » : comités restreints des conseils locaux de prévention (CLSPD), groupes locaux de traitement de la délinquance (GLTD), commissions pluridisciplinaires uniques au sein des établissements pénitentiaires, médecins coordonnateurs ou relais, etc. Ces dispositifs s'accompagnent fréquemment de « chartes » visant à circonscrire la nature et les usages des informations échangées. Les réticences des professionnels, particulièrement des médecins et des travailleurs sociaux, demeurent toutefois extrêmement prégnantes et génèrent des formes plus ou moins fortes de résistance. Cette communication se propose d'analyser les différents enjeux, théoriques et pratiques, soulevés par ces échanges d'informations nominatives. Elle s'appuierait sur les recherches de Virginie Gautron relatives aux partenariats locaux dans le champ de la sécurité et à l'articulation santé-justice pénale, ainsi que sur les recherches doctorales de Missiva Medjkane, dont la thèse porte sur les secrets professionnels dans la prise en charge des personnes sous main de justice.

Missiva MEDJKANE, Université de Nantes
missiva.medjkane@gmail.com

Le secret partagé dans le domaine de la sécurité et de la prévention de la délinquance en France : enjeux et limites

Mots-clés : *secret, partage d'informations, sécurité, prévention de la délinquance*

La question du secret partagé fait l'objet en France d'un débat polémique entre les partisans d'un véritable secret partagé et les plus modérés souhaitant maintenir le respect des règles professionnelles en matière de secret. Depuis la reconnaissance de droit spécifique en matière de partage d'information inscrit dans les lois du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance et la LOPPSI de 2011, cette question a fait l'objet de nombreuses interprétations dans la pratique professionnelle, obligeant des outils et des guide méthodologique en vue d'apporter une certaine cohérence dans les pratiques sur le plan national. Aujourd'hui, la question est de savoir si les acteurs de la sécurité et de la prévention de la délinquance s'en sont saisis et si oui, Comment ? Et selon quelles modalités ? En France, le lieu propice à cet échange d'informations en matière de sécurité et de prévention de la délinquance est l'instance du Conseil local de Sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). C'est à travers l'analyse du fonctionnement de cette instance que sera abordé la question du secret partagé, ses modalités d'exécution et les enjeux et les limites à son efficacité sur le territoire au regard des nouvelles problématiques de délinquance et de la menace terrorisme qui touche la France. Peut-on aujourd'hui maintenir des règles de partage d'informations ou construire une véritable culture du secret partagé en matière de sécurité ? La menace de terrorisme peut-elle, à elle seule, porter atteinte au secret professionnel tel que défini dans le cadre législatif français ? Les acteurs de terrain intervenant en matière de sécurité et de prévention de la délinquance en France sont-ils prêts à ce changement ? C'est à travers les modalités d'exercice d'un CLSPD et l'analyse des pratiques professionnelles construites par les acteurs de sécurité et de prévention de la délinquance que nous présenterons les modalités actuelles du partage d'informations en matière de sécurité et de prévention de la délinquance et les points d'efficacité et d'obstacles qui en découlent.

Serge COLOMBIÉ, Cabinet Sûretéglobale.org

Patricia BOUDOU, Cabinet ISRC

s.colombie@sureteglobale.org

Les non-dits des transgressions juvéniles

Mots-clés : *transgression, loi, secret familial, violence fondamentale*

Dans toute expérience de transgression, il y a un questionnement qui renvoie, non seulement aux significations de la loi, mais également aux attributs de ceux qui rappellent la loi et l'interdit. Or, dans un contexte marqué par la crise économique, le désordre général et la banalisation de la violence, la crédibilité de loi est mise à mal, mais aussi celle de ceux qui s'y réfèrent. Cette présentation portera sur l'hypothèse que, dans le milieu culturel maghrébin, les transgressions juvéniles renvoient souvent à une "loi" qui n'est pas manifeste et dont la nature réside dans l'invisible fabrique des attentes du groupe familial. Plus particulièrement, certaines conduites attentatoires juvéniles se présentent parfois comme la mise en scène d'un non-dit, voire un secret familial, lié à l'impossibilité d'intégrer une histoire et une origine marquée par une "violence fondamentale". Celle-ci tend à se perpétuer et à se transmettre davantage, en raison de sa mise en scène par l'agir attentatoire, mais également par les instances officielles de contrôle, dans la société d'accueil, qui tendent parfois à endosser et à prendre en charge le secret familial, dans un souci apparent d'éviter les amalgames et la stigmatisation.

Mohamed GUEDAH, Université Mohammed V Rabat

guedah@yahoo.fr

Atelier 2 - Instruments matériels et cognitifs de l'action publique dans le champ pénal

Présidence : Frédéric OCQUETEAU

L'introduction à haute dose d'outils d'aide à la décision (statistiques et de gestion) dans le pilotage et le management policier et judiciaire de la sécurité a provoqué des recompositions inédites dans ce champ professionnel. Les sciences humaines qui décrivent et conceptualisent ce type de phénomène sont convoquées pour répondre au défi suivant : les « acteurs » de l'ordre sont-ils en passe de devenir les serviteurs de ces outils ? Et si le diagnostic n'en est pas avéré, jusqu'où les acteurs légitimes en gardent-ils la maîtrise instrumentale ? L'atelier centrera sa réflexion sur la mise en évidence des liens implicites et explicites qui existent entre les outils cognitifs (statistiques) et matériels (de surveillance à distance par exemple) censés permettre aux acteurs d'agir plus efficacement sur le monde. Il se demandera au prix de quelles révolutions silencieuses des catégories d'entendement des pratiques pénales antérieures ils le font.

Instruments quantifiés et action policière

Mots-clés : *police, instruments d'action publique, quantification, management*

Depuis une trentaine d'années, à l'instar de nombreuses organisations publiques, des normes, outils, méthodes issus du management ont été introduits dans les organisations policières. Ce projet s'attache à analyser comment la managérialisation transforme les polices en France et en Angleterre, en s'attachant plus précisément aux outils de mesure de la performance. Calculabilité de l'action policière, affirmation d'une logique de redevabilité, suivi automatisé de l'action par des dispositifs technologiques, importance donnée aux flux d'affaires (notamment pour les services judiciaires), dimension de compétition entre les unités, avec une réduction de l'horizon temporel d'action matérialisent une reconfiguration de l'action policière.

Jacques DE MAILLARD, CESDIP/CNRS

demaillard@cesdip.fr

Quand la « main courante informatisée » relie et délie les services de sécurité publique

Mots-clés : *politiques de sécurité, outils de mesure et de gestion, hiérarchie policière, identités professionnelles, sociologie de la traduction.*

L'informatisation de la collecte d'informations standardisées sur les troubles à l'ordre public suivis ou non de plaintes depuis 1995 a bouleversé les modalités d'exercice des métiers de la sécurité publique. En s'attachant aux résultats d'une enquête ayant ciblé les différentes appropriations d'un outil généralisé (la MCI) dans toutes les strates de l'administration de la sécurité publique française, on fait ressortir comment se crée progressivement un nouveau langage consensuel et conflictuel autour de deux phénomènes organisationnels : un rapprochement d'agents que leur sous-culture professionnelle opposait auparavant par rapport à leur lecture du monde environnant et aux demandes du public ; des phénomènes d'éloignement et des recompositions de rôles des mêmes agents des niveaux subalternes, moyens et sommitaux de la hiérarchie policière autour des finalités perçues comme plurielles de cet outil. Ce que la sociologie de l'organisation et des métiers policiers avait naguère laissé en jachère, devient, grâce au paradigme de la sociologie de la traduction hommes-machines, via ce type d'instrument emblématiquement nécessaire et décrié, un nouveau facteur de connaissance pour avancer dans le débat récurrent isolationnisme / ouverture de la police de la tranquillité publique.

Frédéric OCQUETEAU, CESDIP/CNRS

ocqueteau@cesdip.fr

La face cachée des décisions pénales

Mots-clés : *sentencing, approche ethnographique, détention avant jugement, gestion des risques*

Si, du point de vue du sociologue, les logiques décisionnelles des acteurs pénaux ne sauraient se réduire à des facteurs légaux, cet état de fait ne va pas nécessairement de soi pour les principaux intéressés : s'ils motivent et justifient en droit leurs décisions, ils mobilisent, face à l'observateur « profane », des critères d'appréciation censés en « objectiver » le sens et le fondement. Ce travail de mise en forme opère de façon « quasi-naturelle », la force du droit dans sa dimension autoréférentielle apparaissant de nature à évincer, en les subsumant, le trivial et le social de la scène judiciaire et des pratiques qui s'y déploient. A partir des résultats d'une recherche portant sur les logiques décisionnelles des juges de paix québécois en matière de détention avant jugement, nous mettrons en évidence comment la démarche ethnographique constitue pour le sociologue une voie féconde

pour déconstruire ce qui procède bien souvent d'une construction juridique a posteriori, pour mieux saisir la pluralité des déterminants qui fondent les décisions pénales et, in fine, en questionner le sens social.

Laura AUBERT, Université libre de Bruxelles

laura.aubert@ulb.ac.be

Criminologie Forensique Computationnelle: application sur l'analyse de tendance de la criminalité

Mots-clés : *analyse criminelle, renseignement forensique, approches situationnelles en criminologie, analyse des tendances criminelles*

Le rôle des modèles statistiques et computationnels en analyse et renseignement criminel est difficilement contestable, mais les apports concrets issus de ce mouvement sont loin d'être évidents. Les approches proposées montrent un certain nombre de limites et se révèlent même quelquefois irréalistes. Ainsi, cette présentation cherche à investiguer l'intégration des techniques computationnelles en analyse et renseignement criminel à l'aide d'un cadre de travail interdisciplinaire afin de mieux situer et intégrer ces innovations. L'approche proposée est basée sur un postulat fondamental en analyse criminelle : les activités litigieuses suivent des patterns susceptibles d'être détectés et analysés à l'aide des données disponibles. En guise d'illustration, la problématique des détectations de tendances dans les données de la criminalité est considérée. L'analyse de tendance cherche à détecter les changements, ou ruptures, dans le développement de la criminalité. L'objectif est alors d'explorer la possibilité de détecter automatiquement ces patterns à l'aide d'une analyse de changement de point. À cette fin, nous avons analysé les événements criminels sériels ou itinérants enregistrés par la police cantonale vaudoise en Suisse, ainsi que les détectations de tendances identifiées par les analystes criminels. Les résultats montrent que la détection automatique de ruptures dans les tendances est envisageable et suffisamment précise avec les paramètres adéquats. Il ressort également la nécessité de construire un cadre de travail interdisciplinaire plus ambitieux en sciences criminelles afin de mieux structurer l'approche. Appelée Criminologie Computationnelle Forensique (CFC), ce cadre de travail cherche à produire du renseignement criminel à l'aide de données issues des traces, analysées avec les méthodes computationnelles, et expliquées/soutenues par les théories criminologiques. Ce projet est soutenu par le fond no156287 du FNSRS.

Lionel GROSSRIEDER, Université de Lausanne

Fabrizio ALBERTETTI, Kilian STOFFEL, Université de Neuchâtel, Olivier RIBAUX, Université de Lausanne

lionel.grossrieder@unil.ch

Le rôle des expertises psychologique et psychiatrique dans la prise de décision des jurés en France

Mots-clés : *prise de décision, expertises, culpabilité, sanction, risque de récidive.*

L'objectif de la communication sera de présenter les résultats d'une étude portant sur le rôle de la présence ou non d'expertises psychologique et psychiatrique sur les décisions des jurés en France. Dans le cadre d'une simulation de procès, 204 participants ont pris connaissance d'un document écrit dans lequel la présence ou non des expertises variait selon trois conditions. Les participants étaient ainsi exposés soit aux faits et aux expertises (comme dans le système actuel français), soit aux faits uniquement (comme dans le système québécois qui crée une césure entre le verdict et la détermination de la peine), soit aux expertises uniquement, d'une même cause criminelle. Ils devaient ensuite, via un questionnaire, prendre un ensemble de décisions relatives à la culpabilité et à la sanction, et donner leurs impressions sur l'accusé, son risque de récidive et sa potentielle dangerosité dans la cause présentée. Les résultats obtenus dans cette étude montrent que la présence des expertises module le jugement des participants sur la culpabilité, la sanction et le risque de récidive. Il apparaît également que la présence des expertises influe sur les impressions que les participants ont de l'accusé.

Anta NIANG, Université Rennes 2

Benoit TESTÉ, Université Rennes 2

Chloé LECLERC, Université de Montréal

anta.niang@uhb.fr

Atelier 3 - Cybercriminalité et actions de sécurité

Présidence : Daniel VENTRE

La cybercriminalité, mais de quoi parle-t-on exactement ?

Mots-clés : *cybercriminalité, statistiques, définitions,*

Considérée comme la forme de criminalité du 21^e siècle, la cybercriminalité est un phénomène complexe. L'écosystème de la cybersécurité doit répondre à un large éventail de risques numériques dont les causes et les impacts sont rarement très bien compris. Les données et les statistiques sur la problématique sont innombrables, accentuant ainsi la confusion sur la compréhension de la situation. Cette présentation a pour objectif de comparer comment la cybercriminalité est conceptualisée par une myriade d'organisations qui oeuvrent dans le domaine de la cybersécurité. Cette recherche explore le contenu de treize rapports portant sur la cybercriminalité, produits par le même nombre d'organisations à travers le monde, pour l'année 2014. L'analyse de contenu permet une comparaison entre les définitions opérationnelles employées, les typologies de cybercrimes mesurées, les concepts analogues à la cybercriminalité abordés, les méthodologies utilisées et les tendances prédictives mises de l'avant. Le but est d'évaluer si ces organisations partagent une vision commune, ou non, du problème. Les résultats suggèrent que malgré les préoccupations partagées face à cette problématique, il semble y avoir une grande hétérogénéité dans les définitions, les concepts ainsi que les prédictions.

Anne-Marie CÔTÉ, Université de Montréal

Maxime BÉRUBÉ, Benoît DUPONT, Université de Montréal

anne-marie.cote@umontreal.ca

Gouvernance 2.0 : Pluralité des modes de régulation et reconfiguration du contrôle social face à la menace terroriste en ligne

Mots-clés : *menace terroriste en ligne, contrôle social numérique, gouvernance sur Internet, gouvernance en réseau*

Internet ne se caractérise pas seulement par une reconfiguration du transfert de l'information : il élargit l'espace public et modifie la nature même de la démocratie (Cardon, 2010). L'usage des médias sociaux par des groupes qualifiés de terroriste pose des défis considérables pour le maintien de l'ordre dans ces espaces numériques, étant donné la nature distribuée d'Internet (Huey, Nhan & Broll, 2012) et par le fait qu'il s'institue dans un contexte mondialisé (Wall, 2011). Réguler l'espace numérique ne se résume pas à augmenter le nombre d'effectifs policiers, au contraire il s'agit de forger de nouvelles relations entre une multitude d'acteurs étatiques et non étatiques, publics et privés (Huey, Nhan & Broll, 2012 ; Wall, 2011). Cette présentation portera sur les reconfigurations du contrôle social face à la menace terroriste en ligne, en étudiant la mobilisation des usagers de l'Internet et des exploitants de réseaux. À partir des travaux sur la gouvernance d'Internet et sur la gouvernementalité, nous tenterons de rendre compte de l'éventail d'acteurs non étatiques qui prennent part au contrôle social. Pour illustrer ce phénomène, nous aurons recours à une étude de cas analysant la configuration du contrôle social numérique face à la présence du groupe armé État islamique sur Twitter.

Valentine CROSSET, Université de Montréal

Benoît DUPONT, Université de Montréal

valentine.crosset@umontreal.ca

La police face au virtuel : stratégies, pratiques et communication policière sur Twitter lors des manifestations

Mots-clés : *police, twitter, manifestations, communication, gestion des foules*

À l'heure actuelle, l'usage des médias sociaux par les manifestants, pour se coordonner et partager les informations de manière instantanée lors des actions de protestation, a également un impact sur la police et sur ses réponses. Les nouveaux médias posent aux forces de l'ordre (aussi dans la gestion des foules) une nécessité de mise à jour des stratégies impliquées. La police doit apprendre à gérer ce niveau ultérieur d'interaction et de communication. En définitive, le champ d'action entre police et public gagne un niveau d'échange inédit à travers le réseau: nous avons désormais le terrain « réel » et celui « virtuel » de nouvelles technologies. Cette présentation se fixe pour objectif d'explorer le comportement du Service de la Ville de Montréal (SPVM) face à l'usage des réseaux sociaux. En particulier, notre recherche vise à comprendre l'utilisation que le SPVM fait du site de microblogging Twitter pendant les manifestations. Il s'agit, donc, d'envisager comment la police exploite le potentiel de ce nouveau média et les conséquences qui en découlent au niveau de la communication et des pratiques de police dans la gestion des foules. Pour ce faire, nous avons considéré l'activité sur la page Twitter du SPVM pendant les périodes de manifestations de rue afin de détecter si la police en fait un usage ciblé lors de tels événements. En bref, nous avons exploité une base de données constitutive de 3.909 messages Twitter sur une période comprise entre septembre 2012 et juin 2015. Les résultats provenant de l'analyse de notre base des données seront exposés ici.

Simone TUZZA, Université de Montréal

Samuel TANNER, Cassandre CARPENTIER-LABERGE, Université de Montréal

simone.tuzza@umontreal.ca

Les forums Internet: une source de renseignements pour la veille de la diffusion en ligne de produits dopants

Mots-clés : *marché illicite, dopage, forums Internet, renseignement forensique*

A ce jour, peu de connaissances sur l'offre de produits dopants en ligne sont disponibles, malgré un nombre important de sites de ventes facilement accessibles. L'étude présentée se concentre sur la détection de substances et de vendeurs au travers de l'analyse de forums communautaires dédiés. Elle vise à de mieux cerner les produits et acteurs du marché discutés sur ces plateformes, afin notamment d'obtenir une meilleure connaissance de l'offre et la demande et ainsi de guider les processus de détection et de collecte d'information sur le marché.

Treize forums communautaires sur Internet, traitant essentiellement des questions autour du fitness, ont été investigués. Plus d'un million de sujets émis entre 2001 et 2014 ont été extraits des codes sources des différentes pages web à l'aide de parseurs. Une analyse textuelle a ensuite été réalisée à l'aide d'un processus semi-automatisé afin de classifier et expliciter les différents termes en lien avec le dopage contenu dans les sujets. Des analyses quantitatives et temporelles des différents produits, substances actives et vendeurs évoqués dans les discussions ont été réalisées en se basant sur le nombre d'auteurs de postes comme indicateur de popularité. Finalement, l'analyse des moyens de contact des vendeurs a été effectuée.

Cette analyse systématique montre que les stéroïdes androgéniques anabolisants sont les types de produits les plus discutés. La popularité des produits les plus discutés semble stable dans le temps. Mais de nouveaux produits émergents, comme les peptides (par ex. CJC-1295) sont notamment observés. La majeure partie des 327 vendeurs détectés sont présents dans les discussions sur un court laps de temps et le principal mode de diffusion des produits semble être l'utilisation de sites de vente dédiés.

Ainsi les forums se révèlent une source d'informations pertinentes pour d'une part accroître les connaissances sur le marché en ligne et d'autre part pour définir des stratégies de détection de sites de vente par détection directe sur les forums et par une adaptation des critères de recherche qui peut alors se fonder sur une évaluation empirique des substances et des produits les plus populaires ou émergents.

Thomas PINEAU, Université de Lausanne

Adrien SCHOPFER, Julian BROSÉUS, Pierre ESSEIVA, Quentin ROSSY, Université de Lausanne

thomas.pineau@unil.ch

Atelier 4 - Peines alternatives

Présidence : Nicolas SALLÉE

Aménagement des peines au Maroc : quelle efficacité?

Mots-clés : aménagement des peines, réinsertion sociale, récidive, individualisation pénitentiaire, justice pénale

Personnaliser la peine, revient à l'individualiser : il s'agit pour le juge de la choisir à la mesure du coupable, en considération des circonstances de l'infraction et de la personnalité de son auteur. La peine subie par le condamné n'est que très rarement le reflet de la peine prononcée. La détermination de la sanction par le juge est laissée à l'appréciation de celui-ci dans la mise en œuvre de son pouvoir d'individualisation. Car, le législateur soucieux d'encourager l'individualisation de la peine, même après son prononcé, va, aussi, autoriser une adaptation de la peine au cours de son exécution, afin qu'elle suive l'évolution de la situation et de la personnalité de celui qu'elle atteint. Le juge d'application des peines au Maroc joue en effet, un rôle longtemps dévolu, pour l'exécution des peines privatives de liberté, à l'administration pénitentiaire qui vise donc la réinsertion sociale, par principe, essentielle dans le régime pénitentiaire. Après avoir été pendant longtemps considérée comme la peine par excellence, la prison marocaine est sérieusement contestée, dans la mesure où elle apparaît comme une école de la récidive. En effet, le législateur marocain a favorisé l'octroi plus systématique d'aménagement de peine ; dans le but d'éviter les sorties sèches de prisons. Les mesures d'aménagement de peines visent à préparer la réinsertion du condamné. Mais ces mesures sont souvent ignorées. Quels sont les procédés utilisés ? Quelles sont alors les conditions pour en bénéficier ? Le juge d'application des peines marocain va donc, dans le cadre du dispositif de l'aménagement des peines ; se préoccuper de la personnalisation administrative. C'est un magistrat qui est chargé de tenir compte de l'évolution du condamné et de ses efforts de réinsertion. Ainsi, la société est mieux protégée si la sanction est adaptée au degré de dangerosité propre à chaque délinquant et à ses possibilités ou non de se réinsérer. Ce qui va par conséquent, permettre, par une réelle individualisation de la peine, de répondre aux ambitions d'une politique criminelle moderne.

Mohamed EL MADANI, Université IBN TOFAIL
elmadani_mohammed@hotmail.com

Surveillance des délinquants sur bracelet électronique mobile: le cas du Brésil

Mots-clés : surveillance, contrôle, bracelet électronique mobile, prison virtual, responsabilisation

La surveillance électronique des personnes en situation d'exécution des mesures judiciaires est située dans la discussion plus large sur l'application de l'alternative à l'emprisonnement et à la construction des politiques publiques de rationalisation du pouvoir punitif. Dans le cadre de la loi pénale brésilienne et des politiques publiques qui a donné ballast, consistent essentiellement dans le contrôle par le biais de l'utilisation d'un déterminant électronique, surnommé «bracelet électronique mobile», qui est couplé au corps de personnes qui sont surveillés pour une centrale de surveillance créée par le gouvernement de l'État. Cette communication présente les résultats d'une enquête ethnographique menée en 2012-2013 à Belo Horizonte, dans l'Etat du Minas Gerais (Brésil). Dans cet Etat, la mesure de surveillance électronique est utilisée principalement pour des hommes auteurs de violences familiales et conjugales et vise à faire respecter les mesures de protection des victimes ordonnées par les juges, ainsi que l'obligation de participer à des groupes de discussion sur les relations entre les sexes. L'enquête a permis de suivre la mise en œuvre de cette mesure à ses débuts, d'analyser la perception des différents acteurs institutionnels impliqués, ainsi que des personnes faisant l'objet de la surveillance. Elle examine la construction d'une «responsabilisation» de ces hommes et ses éventuels effets de stigmatisation, dans la dynamique des interventions psychosociales visant à affronter la violence familiale et conjugale à Belo Horizonte et situe cette politique publique dans la perspective plus large de la rationalisation du pouvoir punitif.

Welliton CAIXETA MACIEL, CESDIP/CNRS (France) et NEViS/UnB (Brésil)
wellitonmaciel@gmail.com

L'éducation sous contrainte : la justice des mineurs entre nouveaux savoirs et vieilles recettes disciplinaires

Mots-clés :

En France, comme dans de nombreux pays occidentaux, les acteurs de la justice des mineurs sont soumis à diverses injonctions visant un durcissement des réponses pénales apportées aux déviances juvéniles. Les évolutions chiffrées du traitement des jeunes délinquants ouvrent cependant à quelques subtilités, quand on constate, notamment, que l'incarcération des mineurs tend à baisser légèrement, depuis le début des années 2000. Placée au cœur de cette configuration complexe, cette présentation analyse l'émergence d'un nouveau modèle éducatif, dit « sous contrainte », qui touche moins au niveau de l'incarcération qu'au sens qui lui est attribué. En revenant sur l'histoire de la Protection judiciaire de la jeunesse, nous soulignerons quelques contradictions auxquelles l'institution fut confrontée, au tournant des années 1980 et 1990, dans le sillage desquelles se sont cristallisés de nouveaux savoirs (pédagogiques, psychanalytiques et pédopsychiatriques), socle d'une nouvelle « clinique de l'ordre ». Nous défendrons l'idée, in fine, selon laquelle l'émergence de ces « nouveaux » savoirs est intimement liée à la revitalisation, face à une jeunesse qui inquiète, de « vieilles » recettes disciplinaires.

Nicolas SALLÉE, Université de Montréal
nicolas.sallee@gmail.com

L'emprisonnement avec sursis au Canada : représentations sociales et interchangeabilité

Mots-clés : *emprisonnement avec sursis, politiques pénales, interchangeabilité*

L'emprisonnement avec sursis a été créé au Canada en 1996 dans une optique de modération, pour limiter le recours à l'emprisonnement et développer des alternatives. La personne condamnée à une peine de sursis purge sa sentence dans la communauté, tout en étant astreinte à une série de conditions imposées par le juge. Bien que la Cour Suprême ait affirmé le caractère coercitif de cette peine en 2000, les médias la présentent souvent comme une peine clémente qui permet à un délinquant d'éviter la prison. Malgré la forte opposition des professionnels de la justice, des réformes ont restreint ces dernières années, la possibilité pour le juge de prononcer une peine de sursis pour de nombreuses infractions. Le fond des discours politiques renvoie souvent à la notion d'interchangeabilité, en estimant que certains crimes ne sont pas admissibles à une peine de sursis. L'objectif de la présentation est de comprendre comment la peine d'emprisonnement avec sursis est considérée comme une alternative à la prison acceptable par ceux qui créent les lois et ceux qui les appliquent. La méthodologie utilisée est basée sur une analyse de la représentation de la peine de sursis dans les débats politiques et dans les médias ; ainsi qu'une analyse des motifs d'octroi des peines de sursis dans les jugements. La conférence cherchera d'abord à 1) montrer comment chaque groupe se représente la peine d'emprisonnement et ses conditions idéales d'octroi (dans quels contextes le sursis est présenté comme acceptable, ou intolérable), et 2) expliquer d'éventuelles divergences entre ceux qui créent les lois (législateurs) et ceux qui les appliquent (juges).

Elsa EUVRARD, Université de Montréal
elsa.euvrard@umontreal.ca

Conditions d'application et efficacité de l'ordonnance différée de placement et de surveillance chez les contrevenants mineurs québécois

Mots-clés : *mineurs contrevenants, sentences alternatives, récidive, enjeux, placement différé*

La régulation de la criminalité adolescente, qu'elle s'inscrive dans une logique de prévention ou de répression, fait l'objet de débats depuis des centaines d'années. Confrontés au durcissement de l'attitude et des réponses pénales envers les contrevenants mineurs, plusieurs pays industrialisés ont réformé leur système de justice en misant sur l'implantation de sentences dites alternatives. Cela s'est avéré une opportunité pour des chercheurs d'investir ce champ, afin d'examiner leurs conditions d'application et leur efficacité, principalement sur le plan de la récidive. Au Canada, l'une de ces mesures est l'ordonnance différée de placement et de surveillance (ODP), qui permet de surseoir à la mise sous garde de l'adolescent, s'il respecte diverses conditions. Cette communication vise à présenter les résultats de la première recherche effectuée en sol québécois s'intéressant au fonctionnement actuel de l'ODP. Les données exploitées (N = 1 234) ont été obtenues en collaboration avec les centres jeunesse du Québec, chargés du suivi des contrevenants mineurs. La communication donne d'abord le portrait sociodémographique et sociojudiciaire des contrevenants mineurs qui y sont soumis. Elle explore ensuite les conditions de remise en liberté assorties à l'ODP et l'efficacité de ce suivi communautaire selon l'indice de mesure de la récidive. En conclusion, les enjeux éthiques et méthodologiques relatifs à l'accès et au traitement de ces données seront discutés. Cela permettra de susciter la réflexion quant aux moyens dont les chercheurs peuvent se munir afin qu'ils puissent négocier une utilisation optimale et transparente des données protégées par l'État dans le respect de leur intégrité et de celle des usagers.

Isabelle F.-DUFOUR, Université Laval

Marie-Pierre VILLENEUVE, Université Laval

isabelle.f.-dufour@fse.ulaval.ca

Atelier 5 - Radicalisation et terrorisme

Présidence : Anton VERESHCHAGIN

Rôle des variables cognitives et affectives sur le processus identitaire de radicalisation

Mots-clés : *radicalisation, émotions, cognitions, interactions*

En matière de radicalisation, la prise en compte de la variable individuelle reste paradoxalement fort limitée. De nombreux modèles explicatifs négligent l'individu ou se limitent aux caractéristiques socio-démographiques personnelles (genre, niveau d'étude, structure familiale...). Plus rarement, ils envisagent des dimensions psychologiques ou comportementales comme la présence de troubles cliniques ou de comportements délinquants antérieurs. Mais, quel que soit le modèle, aucune place n'est laissée dans l'interprétation au rôle central des processus cognitifs et émotionnels dans l'organisation du comportement humain dans le contexte d'interactions réciproques entre la personne, son comportement et son environnement. Les difficultés observées lors de la mise en œuvre des politiques de prévention et de répression de la radicalisation résultent de ce biais d'appréhension de la question. La communication présente un modèle original de compréhension du processus de radicalisation dit de « Transformation psychoaffective de la perspective de sens et de la définition de Soi ». Ce modèle envisage différentes phases, de fascination, de radicalisation et de participation terroriste qui se développent en même temps que l'accroissement de la pression du groupe radical au sein de l'interaction. Tout en étant superposable à d'autres niveaux d'analyses, il permet de rendre compte des particularismes cognitifs et émotionnels en jeu dans la transformation individuelle et de comprendre comment le jeune radicalisé adapte ses comportements, ses émotions, ses buts et ses valeurs aux situations rencontrées. Dans cette perspective, il n'apparaît plus comme un simple organisme réagissant à un environnement qui le modèle et le guide, mais comme un individu capable de poser des choix qui lui sont propres, car sources de renforcements dans son système idiosyncrasique d'interprétation.

Serge GARCET, Université de Liège

serge.garcet@ulg.ac.be

Les représentations de la radicalisation auprès des réfugiés syriens et irakiens

Mots-clés : *radicalisation, migration, réfugiés*

Le terme « radicalisation » porte souvent à confusion. Il s'agit d'une notion marginale avant les attentats du 11 septembre 2001. La littérature abordant le terme « terrorisme » depuis le XIX^e siècle s'attachait plus à comprendre les formes d'actions, qu'à étudier les processus menant au passage à la violence. D'autre part, comme l'explique Martinez (2010) les analyses focalisent souvent leur intérêt sur l'Islam politique, en particulier sur les croyances et les idéologies des militants d'organisations politiques, négligeant la présence d'autres mécanismes. Dans notre étude de type exploratoire, nous avons étudié les représentations et le récit portant sur la radicalisation auprès d'individus provenant de la Syrie et de l'Irak. Nous avons mené des entretiens semi-structurés avec 15 migrants résidant dans des structures d'accueil pour demandeurs d'asile et hors structure d'accueil, en Belgique. L'analyse de leur discours portera sur la représentation de la radicalisation des individus dans leur pays d'origine et de la radicalisation des individus en Europe. A partir d'une analyse thématique, seront explorés les différents types de motivations : individuelles, émotionnelles, contextuelles et politiques. Les premières analyses indiquent des motivations intra-individuelles et intrinsèques pour la radicalisation en Europe, alors que la radicalisation au sein du pays d'origine serait liée à des motivations de nature contextuelles, politiques et donc plutôt extrinsèques. Ces résultats seront mis en perspective avec les statuts identitaires développés par Marcia (1966), la théorie du contrôle social de Hirschi (1969) et la théorie de la tension de Merton (1938).

Anton VERESHCHAGIN, Université de Liège

Fabienne GLOWACZ, Université de Liège

anton.vereshchagin@alumni.ulg.ac.be

La société du risque global et la grande criminalité

Mots-clés : *grande criminalité mondialisée, terrorisme, corruption*

La politique pénale face au risque de la grande criminalité mondialisée (notamment le terrorisme et la corruption des élites). Le déficit démocratique: l'insécurité juridique et justice sélective. L'approche de la grande criminalité à travers la société du risque global. L'analyse des diverses formes du risque globalise: écologique, économique, politique, juridique, le déficit de la démocratie, l'affaiblissement de l'Etat -nation.

La grande criminalité: un nouveau concept en Criminologie Vs la criminalité organisée , la criminalité transnationale des similitudes et des différences. L'analyse se concentre sur l'une des pires formes de la grande criminalité: la corruption. Les paradigmes: juridique, économique, politique, criminologique. Les grands acteurs mondiaux de la corruption, la capture de l'état. La typologie de la corruption focalisée sur la corruption des "élites". Transition et corruption: le cas de la Roumanie.

Rodica-Mihaela STANOIU, Institut de recherches juridiques de l'Académie Roumaine
rodica.stanoiu@yahoo.com

Jihadisme et islamisme combattant à l'ère numérique: Étude du contexte canadien et des réponses contemporaines

Mots-clés : *radicalisation, propagande, terrorisme, intervention, canada*

Depuis plus d'une décennie, les phénomènes de radicalisation et de violence associés au jihadisme et à l'islamisme combattant sont devenus l'une des plus importantes préoccupations concernant la sécurité des populations occidentales. En plus des attentats récemment commis dans plusieurs États européens et nord-américains, le phénomène de combattants étrangers ayant rejoint depuis 2013 le « jihad » syrien soulève également une série d'inquiétudes en matière de sécurité nationale. Cette évolution de la menace terroriste a sérieusement complexifié la compréhension du phénomène et la manière dont les gouvernements et les sociétés s'affairent à le prévenir. Au cœur des questionnements actuels se trouve Internet, facteur souligné par plusieurs comme un nouvel élément essentiel à considérer. La présente contribution explore la manière dont le Canada a été et est actuellement touché par cette nouvelle ère numérique du jihadisme, et ce, en se concentrant sur l'usage social et communicationnel d'Internet par les acteurs jihadistes pouvant d'une manière ou d'une autre être étroitement liés au contexte canadien. Cette présentation offrira un aperçu de la représentation du Canada dans la propagande jihadiste sur le web et présentera un portrait des figures canadiennes engagées dans des activités jihadistes en ligne ou mobilisées comme symbole au sein du narratif jihadiste global. Elle se penche également sur les multiples réponses apportées au Canada afin de répondre et de prévenir les répercussions de cet aspect du jihadisme. Il s'agira notamment de présenter une typologie des différentes initiatives canadiennes, à la fois gouvernementales et non-gouvernementales, ayant été mis en œuvre jusqu'à présent. Finalement, ces initiatives seront comparées avec les stratégies similaires adoptées dans d'autres pays afin d'offrir une évaluation de la pertinence de celles-ci et d'apporter une réflexion comparée sur les stratégies les plus appropriées en fonction du contexte présenté.

Maxime BÉRUBÉ, Université de Montréal
Benjamin DUCOL, Benoît DUPONT, Université de Montréal
m.berube@umontreal.ca

L'apologie du terrorisme en France : la liberté individuelle et la politique criminelle sécuritaire

Mots-clés : *terrorisme, apologie du terrorisme, liberté individuelle, incitation, provocation*

Le terrorisme est un phénomène récent dans les études criminologiques. Il est, surtout, intéressé par les criminologues et les juristes depuis les 11 septembre 2001 aux États-Unis. Auparavant, une volonté internationale sur la définition du « terrorisme » n'existait pas. Pourtant, plusieurs efforts sont, depuis, effectués, au niveau mondial, pour caractériser ce phénomène. Mais, on ne trouve pas encore un consensus sur la définition du « terrorisme » et ses formes variées. En France, suite aux attentats de janvier 2015 à Paris et surtout du 13 novembre 2015, revendiqués par l'organisation terroriste État islamique, Daesh, dans lesquels 130 personnes sont mortes et 352 personnes blessées, le terrorisme est vivement présent dans les débats politiques et académiques. L'« apologie du terrorisme » n'est pas une nouvelle infraction dans l'arsenal juridique français. Il est introduit par la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de presse. Pourtant, depuis la loi du 13 novembre 2014 renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme, cette action est le sujet de l'article 421-2-5 du Code pénal, avec un sens plus large, voire vague. Le législateur français ne donne pas une définition sur l'apologie du terrorisme. Ce concept n'est pas le sujet d'une définition précise ni dans les textes juridiques ni dans les études criminologiques. Il est introduit dans quelques textes comme « incitation » ou « provocation ». Ces actes peuvent être produits dans les médias, réseaux sociaux ou l'espace public. Pas de définition précise risque d'une interprétation très large de ce texte qui limiterait la liberté d'expression et la vie privée. En étudiant le concept du terrorisme et ses diverses formes, nous analysons, dans un contexte criminologique, la place de l'apologie du terrorisme dans la politique criminelle française dont son aspect théorique et pratique.

Ahmad KABBAHA, Université de Nantes

Hesam SEYYED ESFAHANI, Université de Nantes

qabbaa1985@yahoo.com

Atelier 6 - Délinquance juvénile II

Présidence : Line WITVROUW

Chevauchement des mécanismes étatiques de protection et de contrôle dans la justice réservée aux mineurs: Portrait des jeunes adolescents québécois pris en charge par l'État depuis la création de la loi sur le système de justice pénale pour adolescents

Mots-clés : *justice mineurs délinquance protection contrôle*

Cette communication portera sur le profil des adolescents québécois ayant été pris en charge par les institutions gérées par l'État en raison d'une infraction à la loi depuis l'imposition de la loi sur le système de justice pénal pour adolescents (LSJPA) en 2003 au Canada. Ce mouvement législatif a su, certes, transformer au cours des dix dernières années, les recours juridiques déployés auprès des enfants en matière de prévention et de sûreté-sécurité. Ayant comme principal intérêt la diminution des impacts engendrés par les processus judiciaires sur la trajectoire de vie des adolescents, l'État a recouru à l'implantation de la LSJPA en vue d'augmenter le recours aux sanctions extrajudiciaires et aux interventions vouées à la médiation. Cependant, à ce jour, l'État détient très peu d'informations sur les caractéristiques des jeunes incarcérées et les trajectoires d'intervention qui leur sont réservées. Malgré la diminution importante du taux d'adolescents détenus en milieu de garde fermé depuis la mise en vigueur de la LSJPA, qu'en est-il des interventions destinées aux jeunes malfaiteurs récurrents? Considérant le fait que ces délinquants les plus transgressifs ont, à plus de 50%, fait également l'objet de suivis en protection de la jeunesse, comment les institutions québécoises gèrent-elles leur cas complexe au sein des institutions qu'elles administrent. Responsables de part et d'autre de la gestion des lois destinées aux enfants, qu'elles soient de l'ordre des besoins de contrôle ou de protection, comment arrivent-elles à départir leurs rôles et leurs mandats pour assurer la saine régulation des enfants et de la société? De ce qu'elle révèle formellement et informellement sur la question de la gestion de l'État auprès de l'agir délinquantiel des enfants au Québec, notre expérience de recherche devient incontournable à partager dans le cadre de cette plateforme francophone destinée aux universitaires, chercheurs et praticiens.

Audrey LEMAIRE, Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)

Alain MARC, Université du Québec à Trois-Rivières

audreylemaire@hotmail.com

Les groupes de jeunes délinquants en Belgique: rassemblement, passage à l'acte et persistance

Mots-clés : *délinquance, groupe, motivation, ethno, criminologie*

Depuis le début des années 90, les bandes urbaines belges sont devenues un phénomène central pour la communauté scientifique, les acteurs sociaux, la police ou encore les médias. Cependant, comme le montrent les différentes typologies, plusieurs catégories de groupes de jeunes délinquants existent au-delà de ces bandes urbaines et reflètent plus largement la jeunesse délinquante rencontrée dans notre pays. Notre recherche qualitative se base sur une comparaison de sept rassemblements différents issus des villes de Liège et Bruxelles; et ce, afin de faire émerger les éléments communs de ces groupes. Notre méthodologie s'inspire de la méthode de la théorisation ancrée (Glaser et Strauss, 2009) et de l'«ethno-criminologie» (Witvrouw et Glowacz 2015). Nos résultats, issus des observations participantes, des focus groups et des entretiens individuels, indiquent trois niveaux motivationnels distincts. Le premier niveau concerne les motivations à entrer dans le groupe, le deuxième se situe au niveau du passage à l'acte délinquant et le troisième s'apparente aux motivations liées à la persistance de la délinquance. Un jeune se situe individuellement à ces différents niveaux, tenant compte des facteurs régissant son environnement. Sa position est dynamique et peut changer en fonction de la situation, des individus ou encore de tout autre élément propre à la temporalité de la décision. L'appartenance à un groupe de type délinquant n'est pas systématiquement liée à l'accomplissement d'activités délinquantes avec les membres du groupe. En effet, le rassemblement est important pour le jeune, indépendamment de la délinquance commise, montrant une « socialisation parallèle ».

Line WITVROUW, Université de Liège

Michel BORN, André LEMAÎTRE, Université de Liège

l.witvrouw@ulg.ac.be

Perspectives différentielles de l'intervention auprès des jeunes contrevenants : au cœur des ingrédients la diminution du risque de récidive

Mots-clés : *délinquance juvénile, gang de rue, réhabilitation, efficacité, changement*

Il est depuis longtemps reconnu que les jeunes membres de gangs requièrent des interventions plus intensives et diversifiées. Il importerait aussi de cibler les besoins liés aux facteurs criminogènes dans le processus de réadaptation afin de maximiser l'efficacité de celui-ci. Cette logique d'intervention est concordante le modèle du Risque-Besoin-Réceptivité. Cette recherche vise à examiner la validité de ce modèle dans la réalité terrain. Il est vérifié dans un premier temps si les jeunes membres de gangs se distinguent de ceux qui ne le sont pas quant à leurs caractéristiques initiales. Par la suite, il y a vérification de l'intensité et de la diversification de l'intervention et de sa correspondance à l'évaluation initiale du niveau de risque des délinquants et à leur degré d'engagement dans un gang. Les partenaires impliqués dans l'offre de service, les composantes du programme (encadrement, surveillance, aide) et les cibles d'intervention sont, entre autres, distingués. Les délinquants sont aussi questionnés sur leur perception de l'intensité de la prise en charge de même que sur leur vision de l'alliance avec l'intervenant et sur leur perception des services reçus. Finalement, il s'agit de vérifier si l'effet des caractéristiques de ces jeunes suivis au Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire (CJM-IU) (N=141), telle l'appartenance gang, demeurent lorsque l'on considère l'effet des interventions réalisées en centre jeunesse sur la récidive 18 mois après la prise en charge. La qualité de l'intervention et de l'alliance thérapeutique du point de vue du principal intéressé sont aussi considérées. Les données soutiennent une cohérence interne quant à un nombre important d'indicateurs reliés aux caractéristiques des jeunes. Une plus grande intensité de l'intervention est aussi offerte aux jeunes ayant des besoins plus importants. Est-ce que ces éléments sont aussi associés à une diminution de la récidive ?

Louis-Georges COURNOYER, Université de Montréal
Marie-Marthe COUSINEAU, Université de Montréal
Jacques DIONNE, Université du Québec en Outaouais
Marie-Josée FLEURY, Université McGill
Alan LESCHEID, University of Western Ontario
louis-georges.cournoyer@umontreal.ca

Jeunes fugueurs en Belgique : Indicateurs de risque et de protection dans les signalements

Mots-clés : *fugue, adolescence, signalement, risque, protection*

Chaque année, 1% des foyers européens vit la fugue d'un de ses membres de moins de 18 ans. Au 2 janvier 2014, plus de onze mille jeunes Français étaient recherchés comme fugueurs ; avec près de 50.000 fugues de mineurs français par an. En Belgique, sur les années 2013-2014, l'organisme Child Focus s'est vu confier près de 1700 dossiers de fugues de mineurs. Child Focus - Fondation pour Enfants Disparus et Sexuellement Exploités – a été créée à la suite de l'affaire Dutroux, et traite des dossiers de disparitions de mineurs (enlèvements par un tiers, enlèvements parentaux, fugues) et d'exploitation sexuelle de mineurs. Généralement contacté par la famille du jeune ou par la police, Child Focus ne peut ouvrir un dossier de fugue qu'à la suite d'un procès-verbal. Les dossiers de fugues de mineurs ouverts auprès de Child Focus constitueraient un cinquième des fugues enregistrées par la police belge. Ces dossiers, de par leur contenu, permettent d'envisager trois axes de recherche. Le premier axe porte sur le profil des jeunes signalés en fugue (âge, sexe, contexte familial, scolarité...). Le second axe porte sur le profil du signalant (père, mère, famille élargie, police...). Le troisième axe porte sur les indicateurs de risque et de protection que les signalants expriment auprès de Child Focus lorsqu'ils évoquent le jeune en fugue (scolarité, consommation de drogue, délinquance, santé mentale...). Ces trois axes sont étudiés à partir de deux recherches empiriques, la première portant sur les 1700 dossiers des années 2013-2014, et la seconde portant sur 200 de ces dossiers, dont nous donnerons les résultats préliminaires. Enfin, par ces recherches, nous proposons d'évaluer la portée des filtres et de la black box permettant de comprendre comment et pourquoi certains cas de fugue sont davantage susceptibles d'être confiés à Child Focus que d'autres.

Audrey COURTAÏN, Université de Liège
Fabienne GLOWACZ, Université de Liège
audrey.courtain@ulg.ac.be

SESSION 3

Atelier 1 - Système pénal et dérives médiatiques

Présidence : Abdelaziz EL IDRISSE

Dans la réalité des relations complexes entre les États et les masses médias, l'institution judiciaire n'est pas épargnée par le droit de savoir et de se former une opinion. Les journalistes ont à rendre compte du fonctionnement de la justice et le public s'attend à trouver dans les médias un bulletin de la justice: son état, ses défaillances, etc. Cependant, la médiatisation de la justice entre en concurrence avec d'autres principes en vertu desquels elle connaît des restrictions. A chaque fois qu'une affaire judiciaire défraie la chronique et fait la Une de toute la presse, la question du secret de l'enquête et de l'instruction face au droit à l'information du public apparaît plus aiguë qu'en tout autre domaine. La recherche d'un équilibre entre ces deux principes dans un secteur hautement concurrentiel comme l'est celui de la presse se pose toujours avec acuité. Si les journalistes ne sont pas tenus directement au secret, comment définir ce qui doit passer dans la presse et ce qui doit rester secret ? Faudrait-il qu'au nom de la sacro-sainte transparence partager au moins partiellement ce secret ? Une meilleure cohabitation de ces deux principes et des acteurs qui les incarnent serait peut-être les prémices d'une solution. Mais en même temps, la tâche s'avère assez difficile car les acteurs de la sphère judiciaire et médiatique obéissent à des logiques différentes : timing, intérêts contradictoires, confidentialité, etc.

Le droit à l'information face au secret de l'enquête et de l'instruction

Mots-clés : *transparence, droit à l'information, secret, enquête, instruction.*

Incontestablement, la transparence exige le droit à l'information. Ainsi, la presse a un rôle de « chien de garde » de la démocratie, selon l'expression consacrée par la Cour européenne des droits de l'homme. Dès lors, toute ingérence des autorités publiques doit être justifiée par un motif prépondérant d'intérêt public. Mais une conception sans limites de la liberté d'expression se heurte à d'autres exigences sociales et légales. En effet, les dérives médiatiques ont montré les difficultés à faire cohabiter le secret de l'enquête et de l'instruction et la liberté d'expression. Aujourd'hui, la question récurrente qui se pose toujours : comment concilier ce rapport entre les impératifs du silence, nécessaires à la protection de la présomption d'innocence et le droit de savoir et de s'exprimer ?

Abdelaziz EL IDRISSE, Université Ibn Tofail
elidrissiabdelaziz@hotmail.fr

Lanceur d'alerte ou valseur alerte ? La trajectoire d'un « lanceur d'alerte » international en matière d'évasion fiscale

Mots-clés : *lanceur d'alerte, criminalité économique, évasion fiscale, espionnage économique*

Dans le cadre d'une récente affaire judiciaire qui s'est traduite par une condamnation pour espionnage économique, s'est posée la question, surtout dans les médias, de savoir si l'accusé avait agi ou non en lanceur d'alerte. Et, en droit, la question n'est pas totalement dépourvue d'intérêt en ce sens que des motivations de l'auteur d'une infraction dépend notamment la rigueur de la peine qu'il s'agira de lui infliger. Du fait de ses agissements, l'accusé a porté atteinte à une multitude d'intérêts divers, mais surtout aux intérêts économiques de la Suisse en tant que telle et au maintien du secret bancaire. Faut-il en déduire que l'accusé est un redresseur de torts ou un justicier fiscal international qui apporte sa contribution au dévoilement de secrets étatiques invouables ? En va-t-il de délinquance altruiste commise pour le bien du plus grand nombre ou par un précurseur annonciateur de changements législatifs ou politiques à venir ? Rien n'est moins sûr. Les données, essentiellement de nature qualitative, sur la base desquelles des éléments de réponses sont apportés aux questions précitées émanent des débats publics qui ont eu lieu assez récemment devant le tribunal qui a rendu le jugement de première instance. Elles émanent également des médias. L'approche est volontairement criminopénale. Il en va d'une contribution qui relève de la criminalité économique et de sa détection, du rôle que peuvent jouer les employés, en l'occurrence un informaticien, d'une entreprise privée pour détecter et dénoncer les déviations de celle-ci.

Jean-Luc BACHER, Tribunal pénal fédéral
jean_luc_bacher@hotmail.com

La police et Twitter: l'utilisation des médias sociaux par les services policiers canadiens

Mots-clés : *police, twitter, communication*

La police nord-américaine, adoptant une philosophie dite de la police communautaire, tente d'entrer davantage en contact avec ses citoyens. Un moyen efficace pour y arriver est par l'utilisation des médias sociaux. Par contre, des études antérieures ont montré que les services de police utilisent les médias sociaux plutôt pour diffuser des informations liées au crime. La présente recherche met l'emphase sur l'utilisation de Twitter de quatre services policiers (Montréal, Toronto, Calgary et Vancouver) et s'ils utilisent leur compte pour diffuser des informations, s'ils entrent en contact avec les citoyens ou s'ils emploient ces deux stratégies. Les tweets publiés par les services de police ont été recueillis et analysés. Les résultats illustrent que l'utilisation varie selon les services de police, mais ils ont tous un point commun : ils utilisent leur compte Twitter principalement pour entrer en contact avec la population, mais diffusent aussi des informations. Ceci contredit alors les études antérieures mentionnant que les services de police diffusent en grande majorité des informations liées à la criminalité.

Cassandra CARPENTIER-LABERGE, Université de Montréal

Samuel TANNER, Université de Montréal

cassandra.carpentier-laberge@umontreal.ca

La criminalité et les médias entre transparence et opacité

Mots-clés : *criminalité, médias, transparence, opacité, wikileaks*

Naviguer parmi les icebergs des principes du secret qui opposent parfois les États à la volonté de décrypter leurs modalités de gouvernance. Entre la transparence et le besoin de sécurité: la communication officielle, les informations provenant de sources anonymes ou wikileaks?

Alexandru IOAN, La Société Roumaine de Radiodiffusion

Dorinica IOAN, Ministère de la Justice, Roumanie

alexandru_ioan@yahoo.com

Pratiques policières novatrices: les technologies de l'information et des communications en contexte de contrôle de foule

Mots-clés : *police, canada, technologies de l'information et des communications, contrôle de foule*

L'évolution rapide des technologies de l'information et des communications (TIC) de même que la puissance des médias sociaux entraîne une nouvelle forme de proximité de la police avec la population et une plus grande volatilité des relations avec le public. Également, l'émergence du numérique permet que des masses importantes d'informations circulent et soient échangées. Les organisations policières disposent d'outils technologiques et sont de plus en plus présentes sur les différents réseaux sociaux. Elles utilisent les nouvelles TIC pour collecter des informations, pour communiquer avec la population, pour préparer leurs interventions de protection du public et pour enquêter sur des crimes commis. La communication sera l'occasion de présenter les résultats préliminaires d'une recherche visant à documenter les pratiques policières canadiennes novatrices d'utilisation des TIC spécifique au contrôle de foule et à décrire les enjeux qui y sont associés.

Eve PAQUETTE, École nationale de police du Québec

eve.paquette@enpq.qc.ca

Atelier 2 - Formation des attitudes face à l'emploi de force par la police

Présidence : Annie GENDRON

Plusieurs observateurs considèrent que le savoir-être est un enjeu d'importance dans le travail policier. Vu la visibilité des actions policières et leur impact sur les perceptions citoyennes, la capacité d'agir de façon adaptée aux situations semble être une qualité qu'on devrait retrouver chez tous les policiers. Plus controversée est l'idée que le savoir-être peut être enseigné et donc, que la formation peut avoir un impact sur les attitudes des policiers, en particulier celles reliées à l'emploi de force. En 2013, un projet de collecte de données de grande envergure auprès des candidats à la profession policière du Québec a été initié. Des candidats ont visionné des capsules vidéos et donné leur opinion sur les interventions montrées à différents moments de leur formation : au début, à la fin de la deuxième et de la troisième années de leurs études collégiales, de même que lors de leur séjour de 15 semaines à l'École nationale de police du Québec. Leurs réponses ont ensuite été comparées à celles d'étudiants collégiaux d'autres programmes de formation technique afin d'évaluer l'effet éventuel de la maturation et de la sélection. Au total, plus de 2000 participants ont complété le questionnaire. L'atelier proposé vise à présenter le projet et certains des résultats obtenus jusqu'à maintenant. Les données ont été utilisées afin d'étudier : 1) l'effet du visionnement de vidéos d'interventions policières sur l'opinion générale face à la police ; 2) l'évolution des attitudes face à l'emploi de force au cours de la formation des candidats à la profession policière ; 3) l'existence de « patterns » de réponse permettant d'identifier des groupes d'opinions face à l'emploi de force. Tous les conférenciers ont été impliqués dans la conception du projet ainsi que dans la collecte et l'analyse de données mais ont développé des dimensions différentes du problème de recherche, ce qui donne un atelier à la fois cohérent et diversifié.

La recherche sur les attitudes relatives à l'emploi de la force des candidats à la profession policière : méthodologie d'une étude québécoise

Mots-clés : *emploi de force, police, attitudes, formation policière*

La recherche sur la relation attitude-comportement est abondante en psychologie sociale ; elle l'est beaucoup moins en criminologie, en particulier dans le domaine policier. Les quelques études sur le sujet souffrent souvent d'un problème de généralisation des résultats ou de la petite taille des échantillons analysés. Pourtant, une partie significative de la formation des futurs agents de police consiste à apprendre des techniques d'intervention dans le but explicite de minimiser l'importance des attitudes personnelles dans le processus décisionnel. Par exemple, on apprend aux aspirants-policiers à intervenir de façon juste et équitable envers tous les citoyens, sans égard aux croyances et opinions individuelles des agents. Cette communication vise à présenter une recherche qui a été menée en 2014-2015 au Québec sur les attitudes relatives à l'emploi de force par la police. La durée et la centralisation de la formation des policiers du Québec la distinguent de celle de plusieurs régions, dans la mesure où, à quelques exceptions près, tous les aspirants-policiers doivent d'abord suivre un cursus collégial de trois ans puis compléter avec succès une formation de 15 semaines à l'École nationale de police du Québec (ENPQ). Sur la base des travaux en psychologie sociale, il semble raisonnable de s'attendre à ce que les attitudes des aspirants-policiers évoluent en cours de formation, malgré un probable biais de sélection à l'entrée. Afin de vérifier ces hypothèses, une vaste collecte de données a été menée dans 7 des 12 établissements collégiaux québécois offrant le programme de techniques policières ainsi qu'à l'ENPQ. Les répondants ont pu, par le biais d'un questionnaire auto-révélé, indiquer leur attitude générale envers l'emploi de force et la police du Québec ainsi que leur opinion par rapport à quatre interventions policières présentées par vidéo. Au total, plus de 2000 personnes ont complété le questionnaire.

Rémi BOIVIN, Université de Montréal

Annie GENDRON, École nationale de police du Québec

Camille FAUBERT, Université de Montréal

remi.boivin@umontreal.ca

La police devrait-elle diffuser les images de ses interventions controversées?

Mots-clés : *emploi de force, police, attitudes, formation policière*

À l'ère des nouvelles en continu et des réseaux sociaux, les citoyens sont de plus en plus souvent exposés à des enregistrements vidéo d'interventions policières. Les plus visionnées sont aussi, sans grande surprise, les plus controversées. Quel est l'impact de ces visionnements sur l'opinion que se fait le public de la police contemporaine? Cette présentation vise à explorer cette question à partir des résultats de deux expériences menées dans le cadre du projet sur les attitudes face à l'emploi de la force. Dans la première expérience, 139 répondants ont visionné des capsules vidéo d'interventions policières fictives puis ont répondu à plusieurs questions générales sur la police et l'emploi de force. Leurs réponses ont été comparées à celles de 109 répondants n'ayant pas visionné les capsules avant de répondre aux questions. Les résultats suggèrent fortement que le visionnement de capsules vidéo d'interventions controversées influence négativement l'opinion face à l'usage de force, mais que l'impact sur l'opinion générale envers la police est minime. La deuxième expérience visait plutôt à explorer l'existence d'un biais systématique lié à l'angle de caméra. Deux cents participants ont visionné les images d'une intervention policière enregistrée à l'aide d'une caméra corporelle portée par un policier et un nombre équivalent de répondants a visionné la même intervention filmée cette fois par une caméra de surveillance. La comparaison des réponses des deux groupes suggère que l'angle de caméra n'a aucune influence sur la majorité des gens, mais que ceux qui ont une formation policière jugent plus sévèrement l'intervention filmée du point de vue du policier.

Rémi BOIVIN, Université de Montréal

remi.boivin@umontreal.ca

La formation des attitudes face à l'emploi de force par la police

Mots-clés : *attitudes, emploi de la force, formation policière*

Étant donné la visibilité des actions policières et leur impact sur les perceptions citoyennes (Brandl, Stroshine et Frank, 2001), la capacité d'agir de façon adaptée aux situations est une qualité qu'on devrait retrouver chez les policiers. L'emploi de la force est probablement l'intervention policière qui suscite le plus de craintes et de critiques. Différents travaux ont montré que la formation pouvait avoir un impact sur le développement des attitudes reliées à l'emploi de la force (McElvain & Kposowa, 2004; Worden, 1996). Pour vérifier cet effet, une étude a été menée auprès de 2300 répondants issus de sept établissements d'enseignement collégiaux du Québec et de l'École nationale de police du Québec (ENPQ). En classe, ils ont répondu à un questionnaire sur les attitudes générales face à l'emploi de la force, et ensuite, visionné 4 capsules vidéo présentant des interventions policières fictives avec différents contextes et niveaux de force. Après chaque capsule, un questionnaire mesurant les attitudes spécifiques était administré aux répondants. L'expérimentation a été faite de façon transversale à 4 moments de la formation : en première, deuxième et troisième années de techniques policières, et à l'ENPQ. Les attitudes des candidats à la profession policière ont aussi été comparées à celles d'étudiants d'autres programmes techniques. Cet exposé présentera les résultats de l'étude.

Annie GENDRON, École nationale de police du Québec

Rémi BOIVIN, Camille FAUBERT, Université de Montréal

Bruno POULIN, École nationale de police du Québec

annie.gendron@enpq.qc.ca

La mesure des attitudes relatives à l'emploi de la force par la police

Mots-clés : *emploi de force, police, attitudes, formation policière*

Les interventions lors desquelles les policiers emploient la force sont source de débats et de controverses. Cependant, l'attitude face à l'emploi de la force par la police constitue un trait latent - un concept abstrait et inobservable - relatif à la psychologie des individus. Dans cette perspective, l'étude présentée vise à déterminer si les attitudes face à l'emploi de la force peuvent être captées empiriquement et mesurées systématiquement. Cette étude s'inscrit dans un projet de recherche visant à observer la relation entre la formation policière offerte au Québec et le développement de ces attitudes. Pour ce faire, les attitudes face à l'emploi de la force ont été recueillies auprès de candidats à la profession policière en formation et d'étudiants collégiaux inscrits à d'autres programmes, à l'aide d'un questionnaire autorévélateur. La présente étude propose, dans un premier temps, d'appliquer la méthodologie de la Théorie de la réponse à l'item afin de vérifier si le questionnaire saisit bien les attitudes face à l'emploi de la force. Dans un deuxième temps, il est question de déterminer si l'outil mesure adéquatement le concept autant (1) pour les filles (n= 1 180) que pour les garçons (n= 1 327), (2) pour les candidats à la profession policière (n= 1 690) que pour les étudiants d'autres programmes (n= 799) ainsi que (3) pour les candidats à la profession policière à différents stades de leur formation. Les résultats permettront de déterminer si un même outil permet de mesurer aussi efficacement les attitudes face à l'emploi de la force de toutes ces populations ou s'il démontre plutôt un fonctionnement différencié. En conclusion, les avantages d'une mesure systématique des attitudes face à l'emploi de la force par la police sont abordés.

Camille FAUBERT, Université de Montréal

Rémi BOIVIN, Jean-Pierre GUAY, Université de Montréal

Annie GENDRON, École nationale de police du Québec

camille.faubert@umontreal.ca

Atelier 3 - Cybercriminalité : les marchés illicites

Présidence : Quentin ROSSY

Fraude financière en ligne : importance et impact des cryptomarchés

Mots-clés : *fraude financière, Internet, carding*

Les marchés illicites en ligne de première génération ont été lancés dans les années 1990 et 2000. Hébergés sur des forums de discussion en ligne et des salles de clavardage sur l'Internet Relay Chat (IRC), ces marchés offrent principalement des informations financières volées ainsi que des services de piratage. Les informations financières volées contiennent habituellement des informations sur des comptes (numéros de compte, mots de passe, nom des institutions financières) ainsi que des informations sur les individus détenant ces comptes (noms, adresses, numéros de téléphone, numéro d'assurance sociale). Au cours des cinq dernières années, une deuxième génération de marchés illicites en ligne, connus sous l'appellation de cryptomarchés, a vu le jour et fournit à ses participants un environnement où leur sécurité opérationnelle est beaucoup plus élevée. Cette sécurité accrue est due en grande partie à l'utilisation de connexions anonymes à l'aide du réseau Onion Router (Tor), à des paiements anonymes réalisés à l'aide de monnaies virtuelles comme les bitcoins et à un taux de victimisation par les pairs beaucoup plus faible grâce à l'adoption de paiements en fidéicommis et de systèmes automatisés de gestion de la réputation. L'objectif de cette présentation sera de décrire la transition de la fraude financière des marchés illicites de première génération vers les cryptomarchés. Un intérêt particulier sera porté aux activités des participants issus du Canada, qu'ils soient clients ou vendeurs de produits liés à la fraude financière. Nos données nous permettront d'évaluer l'importance du Canada dans la fraude financière et d'identifier les pratiques les plus problématiques pour les institutions financières.

David DÉCARY-HÉTU, Université de Montréal

david.decary-hetu@umontreal.ca

Etude du trafic de stupéfiants sur les cryptomarchés: structure, organisation et comparaison au marché traditionnel selon une perspective canadienne

Mots-clés : *darknet, stupéfiants, renseignement, marchés illicites, données informatiques*

Les cryptomarchés sont hébergés sur le Dark web et sont principalement dédiés à la vente de stupéfiants. Ils combinent aux outils utilisés pour assurer l'anonymat des participants la livraison des produits par voie postale, réduisant considérablement les capacités de détection et d'action des autorités d'application de la loi. La vente de stupéfiants via les cryptomarchés a bouleversé la structure et l'organisation du trafic, en mettant notamment fin aux interactions physiques entre acheteurs et vendeurs. Cette activité illicite apparaît alors comme une révolution et une évolution criminelle dans le cadre du trafic de stupéfiants. En utilisant les données recueillies sur les cryptomarchés, cette étude vise à améliorer nos connaissances sur ce phénomène. Elle discute les types de stupéfiants et les pays de destination proposés par les vendeurs canadiens. En outre, la recherche donne un aperçu de la structure des réseaux de distribution existants en ligne. De plus, nous fournissons des informations sur la duplication et le comportement des vendeurs entre les marchés. Une telle analyse révèle l'organisation du trafic de certains d'entre eux et nous informe notamment sur leur clientèle cible (consommateur vs revendeur). Enfin, l'étude évalue si les cryptomarchés sont une extension du marché traditionnel ou, à l'inverse, un marché totalement indépendant, ayant peu de relations avec ce dernier. Cette recherche montre que l'analyse des données disponibles en ligne peut fournir des connaissances sur des activités illicites bien qu'elles se déroulent sur des marchés favorisant l'anonymat des participants. Une telle connaissance est obligatoire en vue d'élaborer des politiques efficaces à des fins de surveillance ou de contrôle. Néanmoins, le trafic sur le Darknet est difficile à analyser sur la seule base des données numériques. Une approche plus holistique pour investiguer ce problème devrait être privilégiée et elle devrait alors reposer sur une utilisation combinée de données physiques et numériques.

Julian BROSEUS, Université de Lausanne

Caroline MIREAULT, Vincent OUELLETTE

Frank CRISPINO, Université du Québec à Trois-Rivières

David DÉCARY-HÉTU, Université de Montréal

julian.broseus@unil.ch

La loyauté dans les marchés de drogue en ligne : une réalité?

Mots-clés : *marché de drogue, loyauté, Internet*

L'Internet a changé la façon de faire des affaires de nombreuses industries, incluant l'industrie de la vente de drogues illicites où de nombreux vendeurs ont déplacé leurs activités sur des marchés en ligne. Ces marchés, connus sous l'appellation de cryptomarchés, ressemblent visuellement à des sites commerciaux traditionnels comme Amazon, mais offrent en plus des mesures afin d'augmenter le niveau de confiance, de sécurité et d'anonymat de leurs participants. Les cryptomarchés offrent un environnement où une compétition totale peut s'installer entre les différents vendeurs. Les consommateurs sont libres d'acheter de plusieurs vendeurs, posant ainsi la question sur la loyauté de la clientèle des vendeurs. Une revue de la littérature montre que certains vendeurs de drogues dans les marchés traditionnels parviennent à établir de telles relations de loyauté et que les vendeurs tentent activement de maintenir cette loyauté, car celle-ci leur procure de nombreux avantages. Ce projet vise à explorer le concept de loyauté en décrivant et prédisant la loyauté des consommateurs de drogue dans le contexte des cryptomarchés. Les données utilisées proviennent de plus de 20 000 annonces publiées sur l'un des plus importants cryptomarchés actifs à la fin de 2015, colligées à l'aide d'un outil spécialement conçu, DATACRYPTO. Un modèle de RLM est utilisé pour tenter d'évaluer et prédire le niveau de loyauté entre un consommateur et un vendeur de drogues à partir de caractéristiques des deux parties. Les résultats indiquent que les cryptomarchés sont un milieu propice à la loyauté entre consommateur et vendeur de drogue. Cette relation n'est pas exclusive, et il peut être avantageux pour un acheteur d'établir une relation plus faible avec d'autres vendeurs. Le niveau du vendeur, qui indique sa qualité, et le nombre de compétiteurs, qui témoigne de la facilité pour un acheteur à faire affaire avec un vendeur différent, sont les facteurs affectant le plus la loyauté d'un client.

Olivier QUESSY-DORÉ, Université de Montréal

David DÉCARY-HÉTU, Université de Montréal

oliqd@hotmail.com

Le cryptomarché Evolution – un aperçu du marché des stupéfiants sur le Darknet par l'étude des données numériques, physiques et chimiques

Mots-clés : *marché illicite, stupéfiants, cryptomarché, analyses forensiques*

Depuis la fermeture du cryptomarché Silk Road en octobre 2013, d'autres plateformes de vente de stupéfiants se sont développées sur le Darknet. Cette recherche porte sur Evolution, un cryptomarché actif de janvier 2014 à mars 2015. Elle vise à exploiter différents types de traces, afin de mieux comprendre le marché en ligne des stupéfiants en décrivant les caractéristiques physiques et chimiques des produits proposés, ainsi que les vendeurs qui les distribuent. Ce type d'analyses permet également d'étudier la relation entre ce marché et le marché traditionnel.

L'analyse d'une extraction des pages de la plateforme a permis d'isoler 48'026 annonces réparties sur 2700 vendeurs provenant d'environ 70 pays. Cette étude s'est focalisée sur les 205 annonces dont les produits sont expédiés depuis la Suisse, ainsi que sur les 13 vendeurs qui les proposent. Des stupéfiants ont été commandés auprès de trois vendeurs suisses entre octobre et décembre 2014. Des analyses chimiques qualitatives et quantitatives effectuées sur les produits reçus ont révélé des puretés différentes par rapport à celles annoncées par les vendeurs. De la comparaison de ces achats avec les données collectées sur les saisies policières, il ressort que les produits de coupage employés sont similaires. De plus, une relation basée sur le profilage chimique des substances a été mise en évidence entre un produit acheté sur Evolution et une saisie effectuée en rue. Ces résultats suggèrent que des liens peuvent exister entre les réseaux autour desquels sont structurés le marché en ligne et le marché conventionnel, dans la mesure où les produits vendus sur ces marchés ne sont pas fondamentalement différents. Finalement, du point de vue physique, l'étude des emballages des produits a permis de comprendre les techniques exploitées par les vendeurs pour diminuer les risques de détection des colis. Cette étude montre dans quelle mesure l'analyse de traces numériques et l'analyse physico-chimique des produits peuvent se révéler complémentaires pour étudier le marché en ligne des stupéfiants.

Damien RHUMORBARBE, Université de Lausanne

Ludovic STAEHLI, Julian BROSEUS, Quentin ROSSY, Pierre ESSEIVA, Université de Lausanne

damien.rhumorbarbe@unil.ch

Atelier 4 - Milieu carcéral et réinsertion sociale

Présidence : Patrice CORRIVEAU

La sexualité en milieu carcéral belge : un secret bien gardé?

Mots-clés : *sexualité, prison, privation, adaptation*

Sexualité et prison, voilà un mélange détonnant auquel notre communication se consacre. Se basant sur une enquête auprès de 530 détenus de 10 prisons belges entre 2012 et 2013, notre recherche visait l'étude des perceptions et du vécu des personnes incarcérées dans un contexte de privation sexuelle. Découvrant la permanence du désir sexuel, nos données éclairent la capacité de ces personnes à s'adapter pour compenser l'absence de relations hétérosexuelles. Allant de pratiques sexuelles de substitution tantôt solitaires (masturbation, pornographie) tantôt impliquant un rapport à l'autre (relations homosexuelles, visites intimes...), ces modes d'adaptation se spécifient sous l'impact de l'âge et de la durée d'incarcération en trois styles de conceptions appelés : les jeunes mâles, les mitigés et les enracinés, privilégiant un positionnement soit plus rigide, soit plus édulcoré et soit plus tolérant à l'égard de la sexualité incarcérée. En présentant nos résultats, nous inscrirons notre démarche empirique dans une logique de dévoilement de la prison et d'une problématique méconnue en Belgique. Par notre étude, c'est le sens de l'enfermement que nous cherchons à cerner, tel un secret à percer. Tolérante en apparence, la prison est indifférente à la sexualité. Instrumentalisant les corps incarcérés, elle utilise la sexualité au service de sa discipline et de son autoconservation. Pour survivre, les individus incarcérés cherchent un équilibre en investissant leur corps emprisonné, comme ultime ressource pour sauvegarder leur liberté. Osant défier l'opacité des mécanismes de contrôle du dispositif carcéral, nous pensons que cette réappropriation des corps, via par exemple des pratiques homosexuelles, fait partie d'un projet non dévoilé par l'institution en vue d'assurer sa pérennité. Contraignant l'individu à s'adapter au contexte privatif et à œuvrer à son insu au maintien de l'ordre carcéral, la prison n'a-t-elle pas là atteint l'apogée de sa logique de soumission ?

Axelle FRANÇOIS, Université de Montréal

Fabienne GLOWACZ, Université de Liège

axelle.francois@umontreal.ca

Le droit pénal comme outil de prévention et de dissuasion du travail du sexe au Canada: regards de travailleurs du sexe

Mots-clés : *droit pénal, travail du sexe, canada, dissuasion, entretiens qualitatifs*

Le 6 novembre 2014, le gouvernement canadien déposait un projet de loi, le projet de loi C-36, afin de pénaliser à nouveau l'achat de services sexuels et la communication à cette fin. Ce projet de loi était la réponse du gouvernement conservateur à la décision de la Cour suprême du Canada dans l'arrêt Bedford (2013), qui déclare inconstitutionnelles plusieurs dispositions du Code criminel canadien en lien avec le travail du sexe. Dans ce projet de loi, le gouvernement souligne l'importance de décourager cette pratique pour assurer la protection de la « dignité humaine et l'égalité de tous les Canadiens et Canadiennes » tout en encourageant « les personnes qui se livrent à la prostitution à signaler les cas de violence et à abandonner cette pratique ». Des entretiens menés auprès de 19 travailleurs du sexe avant l'adoption de la loi C-36 montrent pourtant l'inefficacité du droit pénal comme outil de dissuasion et de protection. En effet, les travailleurs du sexe, loin de considérer la loi comme étant une incitation à arrêter leurs activités, la perçoivent davantage comme une source de confusion entre ce qui est permis et ce qui ne l'est pas, les forçant ainsi à adopter des stratégies pour limiter les dangers occasionnés par celle-ci. L'objectif de notre présentation sera donc d'une part, de montrer la confusion qui émane des lois pénales et leur application auprès des escortes mâles adultes et d'autre part, de présenter les mesures de précaution adoptées par ces derniers pour réduire les risques d'être accusés pénalement ou encore d'être agressés par des clients ou les forces de l'ordre. Nous verrons ainsi que l'approche répressive du gouvernement comme outil de dissuasion et de protection à l'égard des travailleurs du sexe est vouée à l'échec.

Christopher GRECO, Université d'Ottawa

Patrice CORRIVEAU, Université Ottawa

cgrec037@uottawa.ca

Entre sécurité et lien social : une étude de la réinsertion sociale des détenus âgés

Mots-clés : *détenus âgés, réinsertion sociale, lien social, vieillissement carcéral*

À l'heure actuelle au Canada, un délinquant sous responsabilité fédérale sur cinq est âgé de plus de cinquante ans. Comme le souligne l'enquêteur correctionnel dans son dernier rapport annuel, le vieillissement de la population carcérale est une problématique majeure pour le monde correctionnel, à la fois pour les détenus, qui se retrouvent confrontés à des conditions de détention inappropriées et à la fois pour les acteurs professionnels qui ne sont pas formés aux problématiques relatives au vieillissement. Parallèlement depuis 2010, l'objectif du gouvernement canadien en matière de réinsertion sociale est la protection de la société à travers une politique de gestion des risques. Pour cela, deux axes majeurs d'interventions sont devenus prioritaires: une évaluation rigoureuse des problèmes liés à la délinquance (toxicomanie, violence, etc.) et la mise en place de programmes et services adaptés à ceux-ci. La présente communication vise à réfléchir à cette logique d'intervention sécuritaire face à des personnes libérées à un âge avancé dont le vécu s'éloigne des « problèmes criminologiques typiques ». L'analyse qualitative d'une vingtaine d'entrevues semi-dirigées menées auprès d'hommes de plus de cinquante ans ayant purgé leur peine au sein de prisons québécoises a permis de mettre en avant une dimension négligée par la philosophie gouvernementale : le soutien social et communautaire à la sortie de prison. Le discours des hommes rencontrés expose le rôle fondamental joué par le lien social et en particulier la famille, véritable pierre angulaire d'une réinsertion sociale réussie et effective.

Claire GUENAT, Université de Montréal

claire.guenat@umontreal.ca

Tactiques de l'intime dans l'espace carcéral canadien

Mots-clés : *prison, intimité, espace carcéral, tactiques*

Au sein d'un milieu carcéral se caractérisant par une surveillance permanente et faisant face, au Canada, à la surpopulation carcérale et à la double occupation cellulaire, l'intimité des personnes incarcérées s'avère être une problématique importante, mais trop souvent ignorée face aux impératifs sécuritaires. À partir d'entrevues semi-dirigées réalisées auprès d'hommes et de femmes incarcérées au sein de prisons provinciales du Québec, cette communication propose d'apporter un nouveau regard sur l'intimité des personnes détenues, en liant son étude à celle des espaces carcéraux. La compréhension de la spatialité de la détention ayant tendance à être restreinte à celle d'une structure figée dans les recherches sociologiques ou criminologiques, notre réflexion s'inspire des travaux en géographie carcérale qui proposent une étude dynamique de l'espace carcéral. Cette approche pluridisciplinaire permet de mettre en lumière la capacité qu'ont les détenus d'exprimer leur agentivité et de reprendre le contrôle sur leur incarcération à travers la mise en œuvre de pratiques quotidiennes et microbiennes des espaces de la prison. En recourant à la richesse conceptuelle de De Certeau, nous suggérons ainsi que les personnes incarcérées adoptent des tactiques de l'espace particulières qui leur permettent de (re)construire leur intimité. Une telle vision de l'expérience carcérale nous permet d'envisager la prison comme un espace contraignant, mais modulable et reflète, à travers leurs voix, la capacité qu'ont les détenus de préserver leurs individualités, grâce à une négociation quotidienne de l'espace carcéral.

Anaïs TSCHANZ, Université de Montréal

anaïs.tschanz@gmail.com

Psychopathie féminine et femmes en détention : étude du concept sous l'angle des théories de l'attachement

Mots-clés : *femme, psychopathie, criminalité, attachement, détention*

Selon Fourouzan, Malingrey et Brouillette-Alarie (2012), la littérature scientifique évoque qu'au cours des 25 dernières années, le taux de criminalité des femmes a augmenté dans plusieurs pays. Cette augmentation de criminalité, associée à une hausse du taux d'incarcération, suscite un réel intérêt et les recherches portant sur la criminalité féminine sont actuellement plus nombreuses. La notion de psychopathie féminine y est cependant peu abordée. Le concept de psychopathie a principalement été étudié au travers de recherches se basant sur une population masculine. C'est en 1941 que H. Cleckley fournit la première description clinique de la psychopathie, dans son œuvre, « The mask of sanity » et en 1991 que R. Hare développe son échelle, la PCL-R (Psychopathy Checklist-Revised) auprès d'une population exclusivement masculine et permettant de diagnostiquer la sévérité du trouble psychopathique et le risque de criminalité violente ou non. En effet, pour Hart (1998), cité par Monhonval, Linkowski et Leistedt (2011), la psychopathie est centrale à toute évaluation du risque de violence, car elle en constitue un facteur important et ne pas la considérer serait une négligence professionnelle. La psychopathie féminine constitue dès lors, une notion importante, voire centrale, dans l'évaluation de la situation des détenues en termes de réinsertion et de prédiction du risque de récidive. Dans le cadre de la présente étude portant sur des entretiens semi-structurés et évaluations psychologiques avec des femmes incarcérées au sein d'un établissement pénitentiaire belge francophone, nous présenterons une description générale du concept de psychopathie et tenterons de décrire en quoi ce type de personnalité se caractérise chez les femmes. Différentes hypothèses étiopathogéniques ont déjà été traitées pour expliquer ce trouble, et dans le cadre de notre présentation, nous allons nous centrer sur la notion d'attachement en questionnant les liens entre la psychopathie et les troubles de l'attachement.

Laura COMITO, Etablissement pénitentiaire de Lantin

Fabienne GLOWACZ, Université de Liège

laura.comito@just.fgov.be

Atelier 5 - Principaux enjeux en matière de prévention de la récidive en France

Présidence : Jean-Pierre GUAY

La prévention de la récidive est un exercice complexe, tant sur le plan théorique que pratique. Prévenir la récidive nécessite d'évaluer le niveau de risque des Personnes Placées Sous Main de Justice (PPSMJ) afin de proposer une intervention adaptée, permettant une diminution significative du risque de récidive. Il s'agit ainsi de mettre en place une évaluation qui permette, d'une part, d'identifier les vulnérabilités, mais également les ressources des PPSMJ et, d'autre part, d'identifier les dimensions qui devraient être spécifiquement considérées par les professionnels dans l'objectif de prévenir la récidive. Au regard des enjeux et de la complexité de cette mission, la prévention de la récidive demande que soient impliqués de nombreux acteurs, présentant des compétences variées : magistrats, experts psychiatres et/ou psychologues, Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (CPIP), professionnels de la Santé, ou encore médecins coordonnateurs. Cet atelier présentera les principaux enjeux en matière d'évaluation du risque, des besoins et de la protection.

Prévenir efficacement la récidive: Le modèle Risque-Besoins-Réceptivité

Mots-clés : *prévention de la récidive, r-b-r, évaluation du risque*

Alors qu'en France la prévention de la récidive reste l'objet d'importants débats, les données de la littérature internationale sont claires : bien qu'aucune intervention ne permette d'assurer un risque zéro, il est possible de prévenir efficacement la récidive. Le modèle du risque, des besoins et de la réceptivité (R-B-R) constitue le modèle d'intervention le plus probant en matière de prévention de la récidive. Cette communication permettra de présenter les principes prédominants du modèle, les résultats soutenant son efficacité et abordera certains des enjeux relatifs à l'implantation du modèle R-B-R en France.

Massil BENBOURICHE, Université Européenne de Bretagne-Rennes 2 et Université de Montréal

Olivier VANDERSTUKKEN, Centre Hospitalier Régional Universitaire de Lille

Jean-Pierre GUAY, Université de Montréal

massil.benbouriche@umontreal.ca

Qui est protégé de quoi ? L'interface entre les facteurs de risque et les facteurs de protection chez les personnes évaluées à l'aide du LS/CMI

Mots-clés : *facteurs de protection, facteurs de risque, évaluation du risque, prévention de la récidive*

Depuis une dizaine d'années, les efforts en matière d'évaluation des facteurs de protection se sont intensifiés. On sait toutefois bien peu de choses sur les relations entre les facteurs de risque et de protection et leurs effets complexes sur le risque de récidive. Cette présentation présentera les résultats d'une vaste étude menée auprès de plusieurs dizaines de milliers de personnes évaluées à l'aide du LS/CMI. Les implications liées à l'établissement d'un plan d'intervention auprès des auteurs d'infraction seront abordées.

Jean-Pierre GUAY, Université de Montréal

Geneviève PARENT, CIUSSS-centre-sud-de-l'Île-de-Montréal

jean-pierre.guay@umontreal.ca

Les interventions cognitivo-comportementales en matière de prévention de la récidive

Mots-clés : *prévention de la récidive, interventions cognitivo,comportementales*

Lorsque l'objectif est de prévenir la récidive, les interventions structurées, de nature cognitivo-comportementale, sont aujourd'hui les plus efficaces. Bien que ces interventions trouvent toutes leurs fondements théoriques dans des modèles d'apprentissage social, il existe une grande diversité d'interventions cognitivo-comportementales (ICC). Cette communication permettra de présenter certains des modules cliniques ainsi que certaines techniques propres aux ICC. L'articulation d'une mission de prévention de la récidive et d'une mission de soin sera discutée au travers de la place des ICC.

Olivier VANDERSTUKKEN, Centre Hospitalier Régional Universitaire de Lille

Massil BENBOURICHE, Université de Montréal

oliviervanderstukken@yahoo.fr

A qui bénéficie l'évaluation du jeune délinquant ? Entre enjeux protectionnels et gestion des forces du jeune, proposition d'un outil d'évaluation

Mots-clés : *délinquance juvénile, évaluation, gestion des risques, forces*

L'un des principaux modèles d'évaluation et d'intervention auprès des jeunes délinquants souligne l'importance d'adapter l'intensité de l'intervention au niveau de risque, de s'assurer que celle-ci cible les facteurs criminogènes et tienne compte de la réceptivité du jeune contrevenant. Il s'agit du modèle RNR, aujourd'hui largement reconnu pour son efficacité dans le domaine de la délinquance juvénile (Andrews, Bonta, & Wormith, 2011). L'évaluation du délinquant basée sur ce modèle améliorerait la justesse des décisions cliniques, permettrait une meilleure classification et identification de profils, proposerait des interventions ciblées ainsi qu'une évaluation efficace des programmes (Andrews & Bonta, 1998). Ce type d'approche est toutefois mis en balance avec le modèle GLM (Fortune, Ward, & Polaschek, 2014) basé sur les forces du jeune et sa responsabilisation. En effet, le modèle RNR peut être compris, dans son extrême, comme contrôlant, cherchant à imposer des normes correspondantes aux dictats de la société, au détriment des intérêts du jeune (Briggs, 2013). Suite à la décision de communautariser la détermination des mesures prises à l'égard des jeunes délinquants en Belgique francophone, notre recherche a pour but d'identifier et de recommander un instrument d'évaluation du jeune à des fins de classification et de gestion de cas en vue d'orienter les mesures ultérieures et interventions. Dans ce contexte, nous présenterons l'outil YLS/CMI 2.0 (Hoge & Andrews, 2011), que nous avons associé à un volet spécifique centré sur l'évaluation des forces du jeune (YCA ; Mackin, Weller, & Tarte, 2004). Nous décrivons le chemin parcouru depuis l'implémentation de l'outil dans les institutions accueillant de jeunes délinquants et nous attarderons sur les intérêts et enjeux de proposer un outil d'évaluation à la croisée des chemins, entre la gestion des risques que le jeune pose et l'importance de considérer ses intérêts et priorités en focalisant sur ses ressources.

Valentine VANOOTIGHEM, Université de Liège

Cécile MATHYS, Université de Liège

valentine.vanootighem@ulg.ac.be

Atelier 6 - Expertiser l'expertise : enjeux réflexifs sur des pratiques problématiques en milieu pénal

Présidence : Manon JENDLY

Concept certainement protéiforme, parfois nébuleux, toujours discuté, il est de façon récurrente question d'« expertise » dans les discours publics, politiques, médiatiques et scientifiques. Mais quelle est-elle au juste ? Et qui sont les experts ? Cet atelier se propose d'interroger l'expertise dans tous ses états en recourant, comme porte d'entrée analytique, aux rapports qu'elle (dé)noie entre les acteurs, les paradigmes, les pratiques et les instruments qui sont mobilisés dans le champ des réponses contemporaines données au crime et à la déviance. Nous analyserons ainsi l'expertise sous quatre angles spécifiques, saisis sous l'égide d'une idée de « rapport » : 1) le rapport de l'expertise aux politiques publiques sur le « traitement » de la criminalité, et leur influence mutuelle, voire leur co-dépendance ; 2) le rapport de l'expertise aux et entre les acteurs, en tant qu'elle peut cristalliser un certain nombre d'(en)jeux en termes de territoires, de pouvoirs, de savoirs savants et profanes ; 3) le rapport de l'expertise aux interventions professionnelles exercées auprès des personnes judiciairisées, voire marginalisées, et par là-même aux identités des intervenants, dès lors qu'elle peut avoir pour résultat de les revisiter radicalement ; enfin 4) le rapport de l'expertise à la communication, en particulier sous l'angle de sa mise en écriture, puisqu'elle implique un travail particulier de restitution pour être appropriable, à défaut d'être toujours comprise par ceux auxquels elle s'adresse. Que ce soit dans ses rapports à la société, à ses dispositifs, à ses acteurs ou encore à soi, l'expertise cristallise nombre de tensions, d'oppositions, de dérives aussi. Ces contours définitionnels et ses effets structurants semblent plus que jamais devoir être remis en questions. Ce à quoi sera voué cet atelier, tant en termes conceptuels qu'à l'aune d'illustrations concrètes, puisées dans différents univers de pensées et pratiques présumées « expertales », de nature criminologiques, cliniques et/ou forensiques.

Expertiser et prendre soin : les exigences cliniques d'une objectivité authentique

Mots-clés : *expertise clinique, soins, épistémologie, évaluation, objectivité*

En Belgique, le soin et l'expertise cliniques sont deux domaines d'activités séparés et mutuellement exclusifs. Les arguments présentés pour justifier cette opposition disjonctive fonctionnent comme des évidences déontologiques : expertiser n'est pas, ne peut pas être, de l'ordre du soin. A contre-courant de cette représentation, l'exposé montrera comment on peut articuler ces deux termes à travers non seulement une expertise clinique qui revêt toujours nécessairement une dimension soignante, mais aussi qu'on ne peut prétendre expertiser sans prendre soin. Cette affirmation radicale sera étayée particulièrement par la référence aux positions d'un psychiatre français, fondateur de l'Ecole de Lyon en criminologie clinique, Marcel Colin, qui défendait l'idée d'une expertise thérapeutique. Ne pas prendre soin de l'expertiser constitue même une puissante source d'erreurs diagnostiques, pronostiques et évaluatives. L'attitude froide, distante, neutre de l'expert, légitimée par un arrimage à la Science et à ses exigences positivistes, conduit à promouvoir une objectivité fictive au détriment d'une objectivité authentique. La première est le produit de la technique agissant comme écran entre l'expert objectivant et l'expertisé objectivé ; la seconde envisage la possibilité d'une rencontre intersubjective où l'expertisé peut attendre de l'expert de se faire connaître et reconnaître dans son humanité. NB: Prop. affiliée à l'Atelier "Expertiser l'expertise".

Christophe ADAM, Université libre de Bruxelles

christophe.adam@ulb.ac.be

De l'expertise de responsabilité à l'évaluation des risques de récidive : une analyse des pratiques expertales françaises

Mots-clés : *expertise, échelles actuarielles, évaluation des risques de récidive, dangerosité, justice pénale*

La résurgence du concept de dangerosité, issu des doctrines positivistes de la seconde moitié du XIX^e siècle, a modifié les attentes des acteurs pénaux en direction des experts. Alors que l'expertise pénale avait déjà fait sortir les psychiatres du seul champ de la médecine psychiatrique, pour les faire entrer dans le champ de la discussion médicolégale, le législateur leur demande désormais d'étendre les missions classiques de la clinique expertale à l'évaluation des risques de récidive. En raison de l'influence croissante du mouvement dit de la « nouvelle pénologie » ou du What Works, ces praticiens sont par ailleurs incités à repenser leurs pratiques en s'appuyant sur les « données probantes » issues des recherches scientifiques. Divers praticiens, des responsables institutionnels, politiques et quelques scientifiques contestent la fiabilité des méthodes d'évaluation cliniques dites « non structurées », dominantes en France. Au nom de l'objectivation scientifique du risque, ceux-ci réclament l'importation d'instruments standardisés jugés plus fiables, sous la forme d'échelles de prédiction actuarielles ou semi-structurées utilisées de longue date outre-Atlantique. L'objectif de cette présentation est d'interroger l'influence de ces nouvelles attentes et injonctions politiques ou institutionnelles sur les pratiques des experts français. Elle s'appuiera sur les premiers résultats d'une recherche exploratoire en cours, notamment sur l'analyse d'environ 230 expertises (127 pré-sentencielles, 91 de pré-libération, 11 réalisées en milieu ouvert) réalisées au sujet d'une centaine de condamnés pour des infractions sexuelles, ainsi que sur des entretiens auprès de psychiatres, de psychologues, de juges d'application des peines et de conseillers d'insertion et de probation. NB: Prop. de com. affiliée à l'Atelier "Expertiser l'expertise"

Virginie GAUTRON, Université de Nantes

virginie.gautron@univ-nantes.fr

Des mots qu'on pèse aux mots qui pèsent : quand la relation se joue dans la mise en écriture du travail d'acteurs de la justice

Mots-clés : *experts, écriture, rapports, relations*

Le passage à l'écrit est une étape incontournable dans l'activité d'un certain nombre d'acteurs de la justice. Que ce soit les professionnels de l'expertise forensique, de l'intervention sociale en milieu ouvert ou de l'enfermement de jeunes mineurs, trois acteurs sur lesquels portent nos travaux et qui pourraient être qualifiés d'« experts » en Belgique, ils doivent tous, à un moment donné, remettre à d'autres professionnels de la justice un rapport sur les résultats de leur travail. Cette mise en mots est de nature à entacher les relations qu'entretiennent entre eux les acteurs de la justice, de même que celles qu'ils ont avec les publics concernés : relations de confiance/méfiante, relations de pouvoirs/savoirs... Certains anticipent dès lors le poids des mots, en les choisissant, voire en les taisant, au risque de dénaturer leur travail d'expertise ; d'autres font relire leurs rapports par leurs collègues, voire par les publics concernés ; d'autres encore alignent les mots selon leur conception du métier... Cette diversité des pratiques tend toutefois à s'estomper, en raison de la généralisation des modèles et autres canevas qui visent à uniformiser les pratiques d'écriture, au nom de principes managériaux comme la qualité ou l'efficacité (voir, par exemple, les normes ISO auxquelles se réfèrent nombre d'acteurs judiciaires). Nous proposons d'analyser cette mise en mots du travail pour questionner les tensions que l'écriture cristallise, voire fait peser sur les relations entre professionnels et entre professionnels et personnes judiciarisées.

Alice JASPART, Université libre de Bruxelles

Alexia JONCKHEERE, Séverine STEUVE, Institut National de Criminalistique et de Criminologie

ajaspert@ulb.ac.be

L'expertise psychiatrique au pénal : les dés sont-ils pipés ?

Mots-clés : *expertise, expert, magistrat, psychiatre, jeux*

La personne, les qualifications et les rôles du psychiatre qui joue le jeu de l'expertise au pénal font en Suisse l'objet d'intenses débats. À l'opposé, peu est dit, pensé et discuté sur l'expertise en tant que telle, comme si cette dernière était d'entrée de jeu placée au-dessus de tout soupçon. Les nouvelles règles de droit pénal matériel et procédural y participent certainement, en l'érigeant pièce maîtresse de la motivation du juge, s'agissant non seulement de la responsabilité du prévenu, mais aussi et surtout de son choix de sanction, telle qu'une mesure privative de liberté de durée indéterminée. Or, du point de vue des différents acteurs impliqués dans la construction du jugement – juges de siège, procureurs, avocats, psychiatres – son autorité n'est pas aussi absolue. Elle serait à leurs yeux plutôt une carte parmi d'autres à jouer, dont il est concevable de se dessaisir. Nous essayerons ainsi de questionner le dispositif expertal à partir du sens que ces derniers lui attribuent et au prisme du concept de jeu, dont il ressort que le justiciable est exclu. Nous l'interrogerons plus spécifiquement sous l'angle des rapports qui en découlent entre professionnels de la justice et de la médecine, pour discuter de la difficulté d'une « nouvelle donne », concernant en particulier la place de celui amené à être jugé, voire condamné.

Stéphanie LOUP, Université de Lausanne

Manon JENDLY, Université de Lausanne

stephanie.loup@unil.ch

L'impact de la réforme pénitentiaire canadienne sur les pratiques d'expertise des intervenants professionnels

Mots-clés : *réforme pénitentiaire, expertise, pratiques d'intervention, contrainte, canada*

En matière d'intervention pénitentiaire, le modèle canadien semble s'imposer comme le modèle à suivre dans de nombreuses juridictions au niveau international. Or, il faut comprendre que ce modèle s'est développé dans un contexte sociopolitique particulier, dans lequel se sont combinés trois principaux mouvements : un engouement pour les théories cognitives, une prolifération des grilles actuarielles et un mouvement de responsabilisation accrue des justiciables. Au plan législatif, ce modèle s'est aussi concrétisé à travers l'adoption en 1992 d'une nouvelle loi pénitentiaire fédérale. L'objectif de cette présentation consiste à analyser l'impact de cette réforme pénitentiaire sur les pratiques d'expertise qui seront dès lors mobilisées au sein du Service correctionnel du Canada. Il s'agit en fait de réfléchir sur la nature du rapport entre les orientations politiques et l'évolution des pratiques professionnelles au sein des institutions pénitentiaires. NB: Proposition affiliée à l'Atelier "Expertiser l'Expertise"

Bastien QUIRION, Université d'Ottawa

bquirion@uottawa.ca

SESSION 4

Atelier 1 - Le management dans les organisations de la chaîne pénale, source de transparence ?

Présidence : Frédéric SCHOENAERS

"Depuis une vingtaine d'année, les organisations constituant la chaîne pénale (services de police, tribunaux et parquets, prisons) sont entrées dans une ère nouvelle de fonctionnement marquée par une recherche d'efficacité et d'efficience accrues, de meilleure gouvernance et de renforcement de leur transparence. Pour répondre à ces objectifs, divers dispositifs ont été développés au cours du temps afin de générer un pilotage beaucoup mieux contrôlé des organisations : développement de la statistique, des « KPI » (Key Performance Indicators), de tableaux de bords multiples, de plans de gestion, de rapports annuels, de programmes de qualité intégrale, etc. Dans la session proposée, nous souhaitons discuter à propos du caractère opératoire et de l'effectivité de ces divers instruments. En effet, tenant compte des caractéristiques traditionnellement décrites en ce qui concerne la nature du travail judiciaire, de l'organisation des professions qui les composent ou encore de l'emprise que certaines « routines » peuvent exercer sur leur fonctionnement et de leur confrontation avec les fondements même du New Public Management, nous tenterons de mettre à jour les enjeux de la managérialisation à l'œuvre.

Régulation de contrôle vs capacités d'action managériale et politique. Le cas des directeurs de prison en Belgique

Mots-clés : *régulation de contrôle, directeurs de prison, management, politique*

Si plusieurs auteurs ont traité, sous divers angles, la résistance au changement en prison, les directeurs emploient régulièrement le registre des mutations pour décrire leurs pratiques : « on a moins de temps », « on a plus de réunions », « il y a plus de procédures à respecter », « le métier est de plus en plus complexe », etc. Une question se pose alors : quel statut accorder à leurs discours ? Stratégies d'argumentation, perceptions subjectives, points de vue idéologiques, revendications ou dénonciations ? L'analyse stratégique des organisations considère les acteurs insérés dans des systèmes d'action. Elle permet ainsi de dépasser ces soupçons pour saisir, grâce au discours des directeurs certains éléments qui caractérisent les recompositions de leur contexte de travail. Ces éléments résident, notamment, dans trois formes de rationalisation (bureaucratique, juridique et néo-managériale), dans les effets de la surpopulation et dans les (inter)dépendances inter-organisationnelles au cœur desquelles évoluent les prisons. Cette contribution accordera une attention particulière à l'analyse du renforcement de la « régulation de contrôle » politico-administrative (Reynaud, 1988) en cours depuis une quinzaine d'années, ainsi qu'aux capacités d'action permettant aux directeurs d'orienter – marginalement et éthiquement – les organisations et les politiques pénitentiaires. Nous nous baserons, pour ce faire, sur un matériau empirique récolté lors de quarante entretiens semi-directifs menés auprès de directeurs de prison belges, entre 2012 et 2015.

Christophe DUBOIS, Université de Liège
c.dubois@ulg.ac.be

Une réforme à contre-courant ? La confrontation de la contrainte pénale à une institution judiciaire managérialisée

Mots-clés : *justice pénale, managérialisation, réforme, politique pénale, prisons*

Depuis les années 1990, l'institution judiciaire a subi de nombreuses réformes qui ont conduit à une managérialisation poussée de son organisation, débouchant sur une segmentation des tâches et sur une automatisation des décisions. Nous observerons les effets générés par une telle organisation sur la mise en oeuvre d'une nouvelle politique pénale décidée par la Chancellerie.

Christian MOUHANNA, CESDIP/CNRS
mouhanna@cesdip.fr

La réforme de la justice belge pour l'autonomie gestionnaire des tribunaux et parquets : quels enjeux ?

Mots-clés : *réforme, justice belge, nouvelle gestion publique*

En Belgique, les années 2010 à 2014 pourraient consacrer l'entrée de la justice dans une seconde phase de réforme que l'on serait tenté de qualifier d'ère du Management 2.0. Notre hypothèse est que les caractéristiques de cette seconde phase de managérialisation pourraient initier un « paradigm shift » pour la justice et ses magistrats. La réforme votée au parlement en 2012 et 2013 et devenue pour une part significative effective en avril 2014, pourrait permettre d'assister à une transformation profonde des points de repère organisationnels et culturels au sein du monde judiciaire. Il suffit de penser aux impacts du double mécanisme de contractualisation qui sera mis en œuvre. En premier lieu entre le politique et les collèges des Cours et Tribunaux et du Ministère public puis dans un second temps entre ces deux collèges et les différentes juridictions qui en ressortissent (Caldelli, 2015). Cette contribution s'attachera par conséquent à décrire dans les grandes lignes la nouvelle réforme de la justice belge tout en tentant, de manière prospective et exploratoire, de mettre en perspective les enjeux qui y sont liés. Nous concluons cette contribution par une discussion exploratoire des enjeux liés à la nouvelle réforme en nous interrogeant sur la solubilité du travail des magistrats dans les instruments de la Nouvelle Gestion Publique.

Frédéric SCHOENAERS, Université de Liège

f.schoenaers@ulg.ac.be

Le recours à la détention avant jugement : une bonne gouvernance des risques ou la recherche d'une légitimité pénale?

Mots-clés : *détention, politiques pénales, justice, gouvernance des risques, droits du prévenu*

Au tournant du 21^{ème} millénaire, le recours à la détention présentencielle a connu au Canada une inflation phénoménale. Cette inflation est telle qu'à l'heure actuelle, plus de 50% des détenus incarcérés dans une institution provinciale ou territoriale canadienne sont en attente de jugement. Outre le nombre de personnes qu'elle touche, cette mesure soulève alors de nombreuses interrogations tant sur les fondements de son usage que sur ses implications personnelles ou judiciaires. De fait, l'analyse des débats législatifs en la matière montre un revirement des discours sur l'incarcération présentencielle. Si les années 1970 étaient marquées par un regard critique partagé, les législateurs alléguant le fait qu'une telle mesure discréditerait le système pénal; au cours des années 2000, ces derniers évoquent plutôt la valeur et l'utilité des peines de prison, notamment face à certains actes criminels, et tentent par divers resserrments législatifs, de remédier au "profit" que les prévenus tireraient du recours à cette forme d'emprisonnement. L'objet de cette présentation vise ainsi à s'interroger sur le fait de savoir si une telle mesure n'est pas davantage l'expression de la recherche d'une bonne gouvernance de la Justice, gouvernance visant la mise en place d'une réponse pénale rapide, efficace, conforme aux attentes du public et permettant de réduire au maximum la prise de risques, au détriment du respect des droits des accusés, que ce soit le droit à la présomption d'innocence, le droit à un procès juste, ou encore le droit à un traitement pénal équitable.

Marion VACHERET, Université de Montréal

marion.vacheret@umontreal.ca

Atelier 2 - Techniques policières et méthodes d'enquête

Présidence : Olivier DELÉMONT

L'exploration visuelle comme révélateur d'une interaction préalable avec la scène d'une (infr)action

Mots-clés : *mesure, mouvement, yeux, intention, enquête*

L'exploration visuelle d'une représentation imagée d'une scène ne se fait pas de manière aléatoire : elle suit dans un premier temps une démarche inconsciente et incontrôlée. Cette démarche est déterminée par les traits de l'environnement visuel, les stratégies de l'observateur, ainsi que le type et l'intensité de la relation entre l'environnement et l'observateur. Appliquée à la détection d'interactions préalables avec les lieux d'une infraction, l'exploration visuelle pourrait, à défaut de la traduire, trahir tout au moins la connaissance que peut en avoir l'auteur d'un crime. Dans le cadre de cette étude, nous avons tenté d'exploiter cette approche en s'arrimant aux connaissances de la psychologie cognitive. L'utilisation d'un système eye-tracker a permis de mesurer les mouvements oculaires composant l'exploration visuelle et, de ce fait, d'étudier l'impact concret de la connaissance préalable de l'observateur. Les participants ont été aléatoirement répartis en trois groupes : l'un a eu comme mission de voler des objets à l'intérieur d'une pièce, un autre d'y rechercher des objets égarés, alors que le dernier (groupe contrôle) n'a pas été mis en présence de ce lieu. Quelques jours plus tard, ces mêmes participants ont été soumis à une séance au laboratoire. Pendant que leurs mouvements oculaires étaient mesurés, des images de la pièce et d'autres lieux leur étaient successivement présentées. L'exploration visuelle de chaque participant a été analysée (nombre et durée de saccades, direction de la première saccade, etc.) en distinguant les régions où se trouvaient les objets à voler, les objets à chercher et celles qui ne comportaient aucun de ces objets. Les explorations visuelles des deux groupes expérimentaux ont été comparées au comportement du groupe contrôle. Les résultats des mesures des mouvements oculaires, bien que présentant une variation interpersonnelle entre les différents observateurs d'un même groupe, ont permis de révéler certaines différences significatives, notamment au niveau du groupe qui avait pour mission de voler des objets.

Olivier DELÉMONT, Université de Lausanne

Massimo LIS, Patrice VILLETZAZ, Marcelo AEBI, Christine MOHR, Paolo RUGGIERI, Université de Lausanne
olivier.delemont@unil.ch

L'odorologie

Mots-clés : *technique criminalistique, odeur humaine, trace odorante, valeur juridique, valeur de preuve*

L'odorologie ou science des odeurs est une technique utilisée dans le domaine criminologique pour l'identification judiciaire. Comme l'ADN, l'odeur humaine serait unique, car déterminée génétiquement. Elle est composée d'une combinaison très complexe d'acides, d'alcools, d'aldéhydes et provient d'une dégradation bactérienne. Des études sur des jumeaux ont montré que les faux jumeaux ont une odeur différente, que les vrais jumeaux ne vivant pas ensemble ont aussi une odeur différente et que ceux qui vivent ensemble n'ont la même odeur que dans 50 % des cas. L'odeur serait donc plus discriminante que l'ADN, puisque de vrais jumeaux ont le même. L'odorologie est fondée sur le fait que chacun de nous laisse derrière lui une trace odorante. L'utilisation de cette technique criminalistique dans une enquête pénale permet d'établir par comparaison entre une trace d'odeur prélevée sur une scène d'infraction et l'odeur d'un suspect (ou témoin ou victime), si celui-ci était sur les lieux ou a été en contact avec une des pièces à conviction. Grâce à leur sens olfactif très développé, les chiens sont capables de percevoir les mélanges d'odeurs, d'en distinguer et d'en mémoriser les odeurs composites. S'il ne s'agit pas d'une démonstration scientifique au sens propre du terme, une longue pratique dans le domaine permet cependant d'obtenir des résultats significatifs dont la valeur juridique est laissée à l'appréciation du magistrat. Un tel rapprochement ajouté à d'autres indices peut avoir valeur de preuve.

François BECARIE, CRIMINALISTIQUE PARIS 5 Descartes

becarie.francois@gmail.com

Déclarations mensongères à l'adolescence: identification de spécificités déclaratives et de monitoring de soi?

Mots-clés : *mensonge, déclaration, adolescent, monitoring de soi, témoignage*

Le mensonge est étudié dans le domaine judiciaire notamment pour d'aider les acteurs du système judiciaire dans la recherche de vérité. Une attention particulière a été portée ces dernières années sur le témoignage des victimes et des suspects. Alors que la question de la crédibilité et de l'authenticité est au centre des préoccupations pour les déclarations des victimes et a conduit au développement d'outils visant l'évaluation de la validité des déclarations, les recherches sur le mensonge se sont davantage intéressées aux déclarations des suspects d'auteurs de faits et ont principalement été menées au niveau de populations adultes. Notre étude s'est centrée sur la période adolescente en analysant le mensonge sous l'angle développemental et psychocriminologique. Partant de l'hypothèse qu'il peut exister « un langage » spécifique au mensonge, notre recherche a porté sur les déclarations écrites d'adolescents. A partir d'une expérimentation où une mise en situation a été proposée de sorte à recréer des conditions où le mineur se trouvait dans un rôle d'auteur de faits interdits par un règlement, les sujets de notre échantillon (137 adolescents âgés de 14 à 19 ans) ont produit une déclaration écrite sur base de consignes relevant de trois conditions. Il leur a également été proposé un questionnaire de monitoring de soi qui évalue la capacité d'une personne à contrôler son expression verbale et non verbale en fonction des situations sociales (Snyder, 1974). Une analyse des déclarations a été menée grâce à un outil de statistique textuelle en contrôlant les variables âge et sexe, les conditions mensonge et vérité. Les déclarations répondant à la consigne de mensonge ont été mises en lien avec les résultats de monitoring de soi. Nos résultats ont mis en lumière des spécificités de forme et de contenu propres aux déclarations mensongères et confirmé la pertinence de la prise en compte du monitoring de soi dans l'étude du mensonge en tant que caractéristique individuelle.

Julie LÉONARD, Université de Liège

Fabienne GLOWACZ, Université de Liège

fabienne.glowacz@ulg.ac.be

Police et «nouveaux instruments de sécurité»: une perspective du terrain

Mots-clés : *police, instruments de sécurité, technologie, ethnographie, relations de pouvoir*

Les technologies mobiles ont provoqué des bouleversements majeurs en termes d'équipement et de travail policiers. Si un récit utopique demeure ancré dans les croyances relatives à l'adoption des technologies, envisagées alors comme une solution magique à des enjeux opérationnels concrets, il demeure d'importantes tensions entre leurs résultats imaginés et les effets – souvent non-anticipés qui caractérisent leur emploi pratique dans le travail quotidien des policiers. Dans le cadre de cette communication, nous analyserons les perceptions de policiers et leurs pratiques d'appropriation d'une série d'instruments de sécurité (téléphone intelligent, médias sociaux, terminaux embarqués dans les voitures de patrouilles et caméras-piétons). Nous développerons une typologie conceptuelle de stratégies employées par les participants en lien à l'emploi pratique de ces instruments de sécurité, inspirée des travaux de Le Bourhis & Lascoumes (2014) : attitude de défi, neutralisation ou diversion. Dans cet objectif, nous procéderons par une méthodologie ethnographique mêlant observations et entrevues en nous concentrant sur les discours, pratiques et actions de policiers dans leur relation aux instruments cités ci-dessus. Nous montrerons alors que l'adoption de nouvelles technologies nécessite de s'envisager tant du point de vue de leurs impacts sur le travail policier, mais aussi, et surtout en lien à une redistribution des relations de pouvoir et de légitimité au sein même de l'organisation.

Samuel TANNER, Université de Montréal

Michaël MEYER, Université de Lausanne

samuel.tanner@umontreal.ca

Contribution de l'analyse de différents composants de montres dans la production de renseignement à des fins de lutte contre la contrefaçon

Mots-clés : *contrefaçon, renseignement forensique, montre, marché illicite*

L'industrie horlogère suisse est un des secteurs particulièrement touchés par la contrefaçon. Il est essentiel de tenter de comprendre le fonctionnement de ce marché illicite et d'en apporter une description afin de pouvoir mettre en place des stratégies de perturbation pertinentes. La difficulté d'une telle approche réside toutefois dans la diversité des intervenants qui participent aux différentes étapes que sont la production, la distribution et la diffusion des montres contrefaites. Cette recherche se concentre sur les objets de la contrefaçon – les montres de productions illicites – et sur l'exploitation des informations qui découlent de leur examen afin de générer des connaissances informant sur le marché illicite. La méthodologie actuelle du service anti contrefaçon de la Fédération de l'industrie horlogère suisse (FH) vise à mettre en évidence des relations entre des montres contrefaites sur la base de la caractérisation des marquages présents sur les différents composants (les marques, symboles et indications de provenance et techniques). Cette démarche montre néanmoins des limites, car il n'est souvent possible de comparer les marquages qu'au sein de contrefaçons d'une même marque. Dès lors, les liens établis informent le plus souvent au niveau de l'atelier d'assemblage, dernier maillon de la chaîne de production. L'analyse chimique de l'habillage et des bracelets de montres contrefaites permet d'obtenir des données qui sont indépendantes de la marque : elle permet d'établir des inférences au niveau de la fabrication des composants. Les renseignements qui en découlent peuvent alors être combinés aux informations provenant de l'exploitation des caractéristiques physiques ainsi qu'à toute autre source d'informations disponible, devenant ainsi un complément qui amène à une meilleure compréhension d'une des dimensions de ce marché illicite.

Sarah HOCHHOLDINGER, Université de Lausanne

Olivier DELÉMONT, Pierre ESSEIVA, Université de Lausanne

sarah.hochholdinger@unil.ch

Atelier 3 - Intérêts sexuels envers les enfants et nouvelles technologies de l'information

Présidence : Francis FORTIN

Avec l'écllosion des nouvelles technologies de l'information, on assiste à une transformation importante dans la nature des échanges de pornographie juvénile entre les consommateurs de ce type de matériel. Accessibles, décentralisées et abordables, les technologies de l'information et de la communication ont permis la distribution et la production de pédopornographie à plus grande échelle. Ces transformations sont des caractéristiques de la nouvelle économie de l'information réseautique (Benkler, 2006). Tout en réduisant considérablement les coûts de transaction liés à la production et à la diffusion de contenus numériques, cette économie puise sa force dans les réseaux décentralisés et n'est pas soumise aux marchés au sens traditionnel du terme. Les milieux clandestins en ligne, comme le milieu de la pornographie juvénile, ont sans doute profité de ce système. C'est dans ce monde toujours plus interdépendant et interconnecté que nous analyserons l'aspect sociétal et pénal de la pédopornographie sur Internet. En guise d'introduction, les données relatives aux fantasmes sexuels déviants dans un échantillon de la population générale seront présentées. Les enjeux relatifs à l'estimation des populations de personnes aux prises avec des intérêts sexuels envers les enfants (en ligne et hors ligne) seront discutés. Ensuite, une analyse sur la sociabilité virtuelle des consommateurs de pornographie juvénile sera présentée. Par ailleurs, les femmes n'ayant fait l'objet que de très peu d'études, cet aspect sera abordé et vise à développer les connaissances relatives aux femmes qui commettent des infractions à caractère sexuel sur Internet. Finalement, une analyse des sentences de pornographie juvénile en étudiant le lien entre le nombre d'images et la sévérité des peines attribuées dans des dossiers de pornographie juvénile au Québec sera discutée.

Les délinquantes sexuelles en ligne: portrait

Mots-clés : *délinquance féminine, délinquance sexuelle, cybercriminalité, délinquance sexuelle sur Internet*

Ne représentant qu'une proportion limitée des délinquants sexuels, les femmes n'ont fait l'objet que de peu d'études, entraînant un vide important de connaissances sur leur délinquance sexuelle et sur leur délinquance en ligne. La littérature sur la délinquance des femmes a établi l'importance de développer les connaissances sur ce sujet ; en effet Elliott et Ashfield (2011), examinant plusieurs domaines de caractéristiques criminogènes de cette population, notent qu'il serait « more useful to refer to the literature on female sexual offenders rather than that of male internet offenders » (p.1). Les objectifs de la présente étude visent donc à développer les connaissances relatives aux femmes qui commettent des faits d'agression sexuelle sur l'Internet et à mieux comprendre leurs trajectoires criminelles. Pour ce faire, nous avons procédé à l'analyse de l'ensemble des femmes impliquées à titre d'auteure présumée ou avérée dans une affaire criminelle impliquant au moins une infraction relative à de la pornographie juvénile (PJ) ou à l'action de leurrer un enfant au moyen d'un ordinateur, au Québec entre 1991 et 2014. Il s'agit donc des comportements de leurre, de production ou de distribution de contenus pédopornographiques, tous trois condamnés par la loi canadienne. Pour tous les sujets à l'étude (N=62), les autres infractions relatives à leur carrière criminelle ont été extraites ainsi que leurs données socio-démographiques, nous offrant la possibilité de dresser un portrait global complet de leur délinquance. Il ressort notamment des analyses effectuées que ces délinquantes présentent de nombreuses similitudes avec les autres délinquantes sexuelles (ex : présence de co-délinquants), mais également de nombreuses dissemblances sur lesquelles il est possible de s'interroger (ex : historique criminel). La richesse de ces données nous permet de dresser un paysage inédit de la délinquance sexuelle en ligne des femmes.

Marion DESFACHELLES, Université de Montréal

Francis FORTIN, Université de Montréal

desfachelles_marion@hotmail.fr

Les interactions sociales des consommateurs de pornographie juvénile

Mots-clés : *pornographie juvénile, policing, socialisation virtuelle, traitement, Internet*

L'apparition d'Internet a fait augmenter la disponibilité des contenus, mais a aussi amélioré la rapidité du cycle allant de la production à la distribution de contenus pédopornographiques (Taylor, 2001; Wortley et Smallbone, 2006). Ainsi, les consommateurs de pornographie juvénile ne peuvent obtenir de nouveaux contenus sans avoir à apprendre les « ficelles du métier ». Certains d'entre eux interagissent avec d'autres consommateurs pour apprendre de nouveaux mot-clés et surtout pour connaître certains lieux virtuels d'intérêt leur permettant d'être plus efficaces pour renouveler leur matériel de pornographie juvénile. Comme les collectionneurs d'objets traditionnels, leur intérêt par rapport au nouveau matériel entraîne une participation plus active dans différents réseaux d'échange. Dans cette présentation, nous analyserons les collections d'images extraites des disques durs de 40 personnes reconnues coupables de crimes de pornographie juvénile. Ainsi, nous comparerons deux groupes de consommateurs de pornographie juvénile : les collectionneurs et les distributeurs. Nous soulèverons l'importance de considérer les aspects de la socialisation en ligne tant dans l'intervention policière que dans le traitement de cette clientèle. Nous appuierons notre propos en présentant certains types de clavardages propres à ces consommateurs.

Francis FORTIN, Université de Montréal

francis.fortin@umontreal.ca

La déviance sexuelle et la déviance statistique : la question des intérêts sexuels envers les enfants

Mots-clés : *intérêts sexuels, pédophilie, paraphilie, pédopornographie*

Le système de Justice et les organisations policières déploient des énergies importantes afin de traquer et d'appréhender les auteurs de crimes sexuels. Depuis l'avènement d'Internet, les méthodes préconisées par ces organisations ont dû être réinventées. De nouvelles formes de crimes ont vu le jour, et des infractions autrefois rares, comme le trafic de matériel pédopornographique, sont désormais à la portée du plus grand nombre. L'ampleur et la complexité de la tâche sont telles que les équipes de professionnels doivent prioriser leurs actions. Les professionnels en charge de détecter ces personnes et de faire la démonstration de leur culpabilité sont désormais des professionnels du crime et des technologies de l'information. Une partie du problème est qu'il est difficile de connaître l'ampleur du bassin de personnes aux prises avec des préoccupations pédophiliques. L'objectif de la présente étude est de réfléchir à l'estimation des populations de personnes susceptibles de télécharger ou d'échanger du matériel pédopornographique. Les données relatives aux fantasmes sexuels pédophiliques issus d'un sondage mené dans un échantillon de la population générale (n=1516) seront présentées. Les enjeux théoriques et méthodologiques relatifs à l'estimation des populations de personnes aux prises avec des intérêts sexuels envers les enfants seront discutés.

Jean-Pierre GUAY, Université de Montréal

Amélie COSSETTE, Christian JOYAL, Université du Québec à Trois-Rivières

jean-pierre.guay@umontreal.ca

Analyse et classification des images pédopornographiques en contexte policier : quand s'arrêter ?

Mots-clés : *pornographie juvénile, agression sexuelle, sentence, analyse forensique, images pédopornographiques*

Dans la population générale, il est présumé que la possession d'une grande quantité de pornographie juvénile sera associée à une lourde sentence. Dans ce contexte, certaines organisations policières ont la tâche d'analyser et classer l'ensemble de la preuve informatique afin de déterminer le nombre d'images correspondant à de la pornographie juvénile, documenter la nature de ces images et d'identifier des victimes d'abus sexuels. Au Québec, en 2014, 16 enquêteurs ont analysé à eux seuls, plus de 10 millions d'images et vidéos (SQ, 2015). Cette tâche requiert un temps considérable, est très coûteuse et retranche du temps sur d'autres enquêtes qui pourraient être effectuées (Wolak et al., 2005). Alors que la quantité d'images est prise en compte dans les jugements canadiens (p.ex. R. c. L.M., 2008), certains suggèrent que d'autres facteurs, telle la nature des images pédopornographiques, devraient constituer un poids plus significatif dans l'attribution des sentences de pornographie juvénile (p.ex. Stabenow, 2011). La présente étude analyse le lien entre le nombre d'images et la sévérité des peines attribuées dans 113 dossiers de pornographie juvénile au Québec. L'influence des facteurs sur l'attribution des sentences a également été examinée, soit la nature des infractions, la profession des délinquants et lieu où a été rendu la sentence. Les résultats suggèrent qu'après une certaine quantité, le nombre d'images de pornographie juvénile n'influence que très peu la sentence des consommateurs de pornographie juvénile. Par opposition, la nature des délits de nature sexuelle est plus fortement associée à de lourdes peines. Ces résultats et les implications pratiques seront discutés.

Sarah PAQUETTE, Université de Montréal

Francis FORTIN, Université de Montréal

sarah.paquette@umontreal.ca

Atelier 4 - Innovations en matière de mesure de la criminalité

Présidence : Marcelo AEBI

Etat du marché des produits dopants: collusion de différentes sources de données

Mots-clés : *marché illicite, dopage, comparaison de sources, renseignement forensique*

Le marché des produits dopants est aujourd'hui en pleine expansion. En effet, l'offre sur Internet est très grande et permet à de nombreux utilisateurs de se procurer très facilement le produit avec un risque très limité. Plusieurs études sur l'utilisation de ces produits ont déjà permis de mettre en évidence une prévalence estimée entre 10-35% parmi les sportifs. Mais à ce jour peu d'études ont essayé de déterminer quels produits étaient consommés ou encore évalué l'offre et la demande. Dès lors, ce manque de connaissance réduit drastiquement l'efficacité de la lutte anti-dopage que ce soit au niveau du ciblage des athlètes, des composés analysés ou des saisies de produits par les organes agissant pour la sécurité de l'état. Notre étude propose de colliger différentes sources d'informations dans le but de définir l'état actuel du trafic. Des données issues d'une recherche sur les forums Internet ont été comparées aux saisies de produits dopants réalisées par le service des douanes suisse et une section de police spécialisée dans la lutte anti-dopage. Ces données ont aussi été confrontées aux résultats des laboratoires anti-dopage du monde entier. Les résultats ont permis de déterminer quels étaient les produits les plus populaires au sein des utilisateurs ainsi que leurs tendances temporelles qui mettent en lumière les produits émergents ou les produits stables depuis de nombreuses années. Les différentes sources de données ont aussi montré une corrélation positive au niveau de la catégorie du produit (par exemple: peptides) ce qui permet d'attribuer une meilleure confiance aux résultats pouvant être issus d'une source de données spécifique. Par contre, la représentativité des saisies peut être mise en doute, car une certaine spécificité de produits sont saisis et ne représentent pas la large gamme présente sur le marché.

Adrien SCHOPFER, Université de Lausanne

Thomas PINEAU, Julian BROSEUS, Quentin ROSSY, Pierre ESSEIVA, Université de Lausanne

adrien.schopfer@unil.ch

Analyse des eaux usées lors d'un festival de musique en Suisse

Mots-clés : *stupéfiant, consommation, indicateur, suivi, prévention*

Les stupéfiants ont toujours été un sujet d'intérêt puisqu'ils sont étroitement liés aux problématiques de la criminalité, de l'insécurité et de la santé publique. Depuis une dizaine d'années, les stupéfiants les plus répandus sont recherchés dans les eaux usées à travers le monde afin de pouvoir en estimer la consommation. Cette méthode – communément appelée *sewage-based epidemiology* – peut être vue comme un nouvel indicateur de la consommation des produits stupéfiants. L'analyse des eaux usées a été réalisée pendant une semaine lors d'un festival de musique en Suisse deux années consécutives en 2014 et 2015. La plupart des eaux usées du festival sont acheminées à la station d'épuration (STEP) de la ville près de laquelle se déroule l'évènement. L'analyse des eaux usées a donc aussi été effectuée lors d'une semaine « normale » afin d'établir la consommation de la population résidente. Les stupéfiants conventionnels et/ou leurs métabolites (cocaïne, benzoylecgonine, héroïne, 6- monoacétylmorphine (6-MAM), MDMA (ecstasy), amphétamine, méthamphétamine, et THCCOOH), deux produits thérapeutiques (morphine et méthadone) et trois nouvelles substances psychoactives (benzylpipérazine (BZP), méthylone et méphédron) ont été suivis. L'échantillonnage développé a permis d'observer l'évolution de la consommation de ces produits illicites lors d'une même journée et au cours de la semaine de festival. La comparaison des résultats entre 2014 et 2015, entre la consommation du festival avec d'une part celle de la semaine « normale », et d'autre part avec celle de la métropole la plus proche a été menée. L'indicateur des eaux usées a ainsi révélé des tendances de consommation. Son utilité s'inscrit sur le long terme et dans la complémentarité avec d'autres informations telles que la combinaison avec les données épidémiologiques et avec les données policières.

Lisa BENAGLIA, Université de Lausanne

Olivier DELÉMONT, Pierre ESSEIVA, Université de Lausanne

lisa.benaglia@unil.ch

L'utilisation de « sources alternatives » pour l'étude quantitative de certains phénomènes criminels : l'exemple des viols commis à Paris

Mots-clés : *viols, source alternative, France*

En France, l'étude quantitative des phénomènes criminels n'est pas chose aisée. Plusieurs sources sont accessibles, mais pour la plupart d'entre elles, leurs carences limitent l'analyse criminologique. C'est notamment le cas des bases de données institutionnelles issues de la police, de la gendarmerie ou encore de la Justice avec le casier judiciaire national. En effet, ces sources institutionnelles ne fournissent que très peu de renseignements sur les circonstances de l'infraction et encore moins sur les caractéristiques des victimes. C'est également le cas de l'enquête de victimation (enquête en population générale) qui interroge chaque année plus de 15 000 ménages. Cette source, qui est à ce jour la plus fiable, est plus riche que les bases de données institutionnelles. Cependant, elle n'apporte pas de précisions sur tous les phénomènes criminels (c'est le cas pour les homicides) et apporte peu de renseignements sur les auteurs. Les limites de ces bases de données n'améliorent pas l'état des connaissances dans un domaine encore peu développé en France : les méthodes quantitatives en criminologie. La question qui se pose alors est de savoir comment analyser quantitativement un phénomène criminel sans être confronté aux limites imposées par les bases de données accessibles ? Après avoir été confronté à cette problématique, je souhaiterais faire part de mon expérience à travers la présentation d'une étude sur les viols commis à Paris dont la particularité repose sur les données collectées qui sont issues de fichiers de police opérationnels. Ce type d'étude, fondé sur une méthodologie originale, permet d'effectuer des analyses descriptives très détaillées, mais aussi de pouvoir répondre à des questions de recherches précises telles que le fait de savoir s'il existe des profils de violeurs particuliers ayant des caractéristiques qui leur sont propres.

Aurélien LANGLADE, INHESJ

aurelien.langlade@inhesj.fr

Les statistiques judiciaires en tant qu'indicateurs des tendances de la délinquance entre 1990 et 2010

Mots-clés : *tendances délinquance, statistiques judiciaires, diminution délinquance, homicide*

Cette présentation utilise des statistiques judiciaires pour établir les tendances de la délinquance dans une vingtaine de pays européens. La période étudiée va de 1990 à 2010. Les indicateurs utilisés sont établis à partir de données sur les personnes condamnées pour homicide, lésions corporelles, viol, vol, vol avec violence et délits et matière de stupéfiants. Ces données proviennent des cinq éditions du Recueil européen sur la délinquance et les statistiques de la justice pénale (European Sourcebook of Crime and Criminal Justice Statistics). Les résultats sont placés dans le cadre du débat sur la diminution de la délinquance dans les pays de l'Europe de l'Ouest et de l'Amérique du Nord. En outre, la présentation s'attarde sur l'importance des statistiques judiciaires –qui ont été les premières à être développées en Europe durant le dix-neuvième siècle– en tant qu'indicateurs de la criminalité.

Marcelo AEBI, Université de Lausanne

Claudia CAMPISTOL, Université de Lausanne

Antonia LINDE, Universitat Oberta de Catalunya et Université de Lausanne

marcelo.aebi@unil.ch

Repenser la mesure du sentiment d'insécurité: un nouvel outil pour les besoins locaux

Mots-clés : *sentiment d'insécurité, prévention de la criminalité, stratégies policières, police de proximité*

Le sentiment d'insécurité, ou la peur du crime, est une thématique qui fait l'objet de vastes débats dans le domaine de la criminologie. Toutefois, il existe encore des discrepances lors de la définition de ce qui devrait être appliqué à ce sentiment subjectif. Est-ce une question d'anxiété ou un produit construit de multiples interactions ? Afin de fournir une réponse adéquate à cette question, nous avons adopté une approche combinant tant les aspects subjectifs qu'objectifs de la perception et de l'activité criminelle. Sur la base des principaux résultats empiriques, trois champs, ou vecteurs, d'analyse ont été relevés. En effet, la perception de la criminalité n'est pas une caractéristique constante. Par conséquent, l'un des vecteurs que nous avons examiné est le sentiment de sécurité comme un domaine-source mais également comme un problème local et personnel. Certains résultats suisses, ainsi que ceux issus des sondages internationaux de victimisation, ont été traités. Le deuxième vecteur fait référence à l'évaluation objective du taux de criminalité dans les trois régions linguistiques de la Suisse (romande, alémanique et italienne). Plus spécifiquement, nous examinons le lien entre les infractions pénales et les incivilités (qualifiés de comportements para-pénaux). Selon notre hypothèse, ces dernières ont plus souvent tendance à être positivement corrélées avec le ressenti d'insécurité (subjectif) et les circonstances criminogènes d'une potentielle victimisation (objectif). Finalement, le troisième vecteur d'intérêt se rapporte aux médias et leurs corrélations avec les aspects objectif et subjectif de la criminalité. En guise de résultats, nous proposons un nouvel outil qui combine les données empiriques obtenues à travers les trois vecteurs d'intérêts. Appliquer cet outil à la mesure du sentiment d'insécurité pourrait se révéler utile dans le domaine de la prévention de la criminalité ainsi que dans l'élaboration des politiques de sécurité locale.

Christine BURKHARDT, Université de Lausanne

Natalia DELGRANDE, Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire

Patrice VILLETZAZ, Université de Lausanne

christine.burkhardt@unil.ch

Atelier 5 - Processus de désistance : débats empiriques et méthodologiques

Présidence : Lila KAZEMIAN

L'étude du désistement en prison

Mots-clés : *désistement, prison, réinsertion, détenus*

Le désistement est défini comme étant le processus d'abandon de la criminalité. La forte majorité des recherches sur le désistement emploient des échantillons d'individus en milieu libre. Le désistement en prison est un thème qui a été largement négligé par les chercheurs; l'état des connaissances sur les changements cognitifs, sociaux, et comportementaux qui peuvent survenir au cours d'une peine d'incarcération est limité. Par conséquent, il est difficile de déterminer si les connaissances tirées des recherches sur le désistement sont applicables aux individus incarcérés. Cette intervention aborde les questions relatives à l'étude du processus de désistement en prison et les défis qui en découlent. Sur la base d'entretiens effectués auprès d'un échantillon de détenus en maison centrale française, cette étude examine les obstacles au désistement en prison et à la réinsertion sociale en milieu libre.

Lila KAZEMIAN, John Jay College of Criminal Justice
lkazemian@jjay.cuny.edu

Délinquance et désistance : quelle méthodologie de recherche ?

Mots-clés : *délinquance, désistance, méthodologie, emerging adulthood*

Dans la littérature concernant la délinquance, les auteurs se sont, au départ, principalement intéressés aux raisons qui poussent les individus à commettre des délits, mais peu ont tenté de comprendre pourquoi et comment certains individus, qui ont commis des actes délictueux, sortent de la délinquance. En effet, la désistance, c'est-à-dire le processus de sortie de la délinquance, a longtemps été négligée par les chercheurs. À partir des années '50, un intérêt croissant pour ce domaine de recherche apparaît. La désistance devient alors un sujet d'étude indépendant et non plus un appendice de la recherche sur les carrières délinquantes (Mohammed, 2012). Malgré l'intérêt croissant pour ce champ de recherche, de nombreuses zones d'ombre persistent. Sur base d'une recherche longitudinale réalisée sur une population d'adultes en émergence délinquants (17-25ans), nous tentons d'avoir une approche holistique de la désistance. Celle-ci est définie ici comme un processus impliquant des changements individuels et sociaux, qui s'inscrit dans le temps et qui peut être marqué par des répétitions d'actes délinquants. Dans notre étude, la désistance sera étudiée à travers une approche mixte combinant un récit de vie et des questionnaires. L'approche narrative est essentielle dans notre recherche, elle permettra d'appréhender les transformations identitaires, les schémas de changement et de stabilité dans le parcours de vie et dans la trajectoire délinquante. Elle permettra également de mettre en avant les facteurs internes et externes identifiés comme des facteurs de désistance. Par ailleurs, comme Maruna (2001), nous posons l'hypothèse que les persistants et les désistants sont des individus similaires qui se trouvent à des stades différents du processus de changement. C'est pourquoi, en toile de fond, la désistance sera envisagée à travers le modèle transthéorique de Proshaska et DiClemente (1982) où différentes étapes se succèdent avant l'arrêt du comportement problématique.

Rosa PUGLIA, Université de Liège
Fabienne GLOWACZ, Université de Liège
rosa.puglia@ulg.ac.be

Adolescents ou adultes? Contrevenants ou désistants? Les processus de désistement du crime de jeunes adultes Québécois

Mots-clés : *désistement, jeunes adultes, agents de probation, mesures d'insertion, programmes de réhabilitation*

Un nombre grandissant de chercheurs reconnaissent le « passage à la vie adulte » comme une nouvelle étape développementale des trajectoires de vie. Ce passage est caractérisé par un grand nombre d'opportunités et de défis qui se présentent dans une période de temps relativement courte tant dans la sphère relationnelle (former un couple, avoir des enfants), la sphère occupationnelle (terminer les études, dénicher un emploi) que la sphère identitaire (identité personnelle et identités sociales). On remarque que c'est également à cette période que la

majorité des personnes contrevenantes cessent leurs activités criminelles (c.-à-d. la fameuse courbe d'attrition du crime). Or, très peu d'études se sont penchées spécifiquement sur le désistement du crime des jeunes adultes. Cette communication vise à montrer comment les mesures d'insertion des jeunes (professionnelles et réhabilitatives) contribuent au phénomène du désistement des jeunes adultes. Elle montre aussi comment les représentants de l'état (agents de probation) ont un rôle de premier plan dans la mise en œuvre d'un projet de vie qui mobilise les jeunes adultes à abandonner leur « carrière criminelle ». Finalement, la communication présente aussi ce qui arrive lorsqu'un jeune adulte ne parvient pas à se désister du crime.

Catherine ARSENEAULT, Université Laval

Isabelle F.-DUFOUR, Université Laval

Julie MARCOTTE, Université du Québec à Trois-Rivières

catherine.arseneault@jefar.ulaval.ca

Le désistement assisté? La perception de désistants secondaires envers les interventions offertes par leurs agents de probation

Mots-clés : *désistement assisté, agents de probation, interventions, emprisonnement avec sursis*

Que nous apprend l'expérience personnelle des 'chercheurs' en ces domaines ? De quoi les juristes, cliniciens, socio-criminologues, historiens, politistes et experts engagés dans l'analyse des politiques de prévention et de sûreté-sécurité des risques peuvent-ils témoigner au sujet du dévoilement du fonctionnement actuel des institutions de l'ordre ? Résumé: Un nombre grandissant d'études centrées sur le(s) processus de désistement du crime ont permis d'identifier certains mécanismes de régulation sociale qui semblent favorables à l'amorce et au soutien de cette transition importante dans la vie des personnes contrevenantes. Or, le point de vue des individus désistants sur les interventions de régulation offertes par les représentants de l'état sont rarement investigués. La communication proposée illustre le point de vue de 22 désistants secondaires (changement identitaire) québécois sur les interventions facilitantes (ou non) offertes par leurs agents de probation lors de leur emprisonnement avec sursis. Les résultats indiquent que cette perception varie selon le type de processus de désistement du crime emprunté par les sursitaires.

Isabelle F.-DUFOUR, Université Laval

isabelle.f-dufour@fse.ulaval.ca

Stop and Go: la dynamique de l'intermittence dans les trajectoires criminelles

Mots-clés : *trajectoire criminelle, cycles d'intermittence des activités criminelles, crimes à but lucratif, théorie des parcours de vie («life course»)*

Il est déjà bien documenté dans les travaux empiriques que peu de délinquants arrivent à maintenir une trajectoire stable ou linéaire dans leurs activités criminelles. On constate plutôt que les parcours en « zigzag », qui se caractérisent par l'alternance de cycles d'épisodes d'activités criminelles et d'abstinence, sont courants. La compréhension de la dynamique derrière ces cycles d'intermittence peut contribuer aux efforts de réinsertion sociale en permettant d'identifier les facteurs qui influencent l'interruption (désistement temporaire) et la récidive. Une explication de l'intermittence repose sur la théorie du choix rationnel, qui suggère qu'avant de passer à l'acte, les délinquants basent leur décision sur les résultats attendus (récompenses potentielles) et la probabilité subjective de sanctions pénales (risques). La présente étude examine l'effet des expériences personnelles avec l'appareil du système de justice (la dissuasion spécifique) et des performances/succès dans le crime sur les probabilités que les délinquants interrompent puis reprennent leurs activités illégales. L'étude se fonde sur les trajectoires de 172 délinquants impliqués dans des crimes à but lucratif. La méthode des calendriers d'histoire de vie combinée aux modèles hiérarchiques permet d'examiner conjointement le rôle de facteurs statiques (les caractéristiques individuelles) et dynamiques (les circonstances de vie). Les résultats mettent en évidence la pertinence de la perspective du choix rationnel dans la compréhension de l'intermittence des cycles; ils montrent l'influence directe et la complémentarité des sanctions reçues et des performances dans le crime. La méthodologie de cette recherche prouve l'importance de considérer la temporalité des événements pour comprendre des trajectoires criminelles en zigzag.

Frédéric OUELLET, Université de Montréal

frederic.ouellet.1@umontreal.ca

Atelier 6 - Politiques criminelles et gouvernance de la sécurité

Présidence : Francis BAILLEAU

La gouvernance nodale de la sécurité locale en France

Mots-clés : *gouvernance nodale, sécurité locale, coproduction, réseau, police*

Notre recherche se base sur plus de 45 entretiens impliquant policiers municipaux, policiers d'État (police nationale, gendarmerie), élus locaux, justice et État, ainsi que les autres acteurs de la sécurité locale (bailleurs sociaux, transporteurs, sécurité privée, médiation sociale) et croisées avec une revue de la réglementation relative aux dispositifs de coproduction de la sécurité locale (CLSPD, CLS, GLTD, etc.), et présente certains des mécanismes de gouvernance en matière de sécurité locale. C'est le paradigme de gouvernance nodale développé par Shearing, Dupont, etc. qui est ici mis en œuvre, en ce qu'il permet une compréhension des dynamiques entre acteurs multi-latéralisés (police, marché et société civile), au sein du réseau de sécurité locale. Les données montrent que des mécanismes informels de gouvernance se développent en complément, parfois en parallèle des mécanismes de gouvernance formelle imposés par le cadre de coproduction. Dans tous les cas où des mécanismes de gouvernance ont été identifiés, un groupe particulier d'acteurs semble prendre le leadership dans le réseau : l'élu, le représentant de la police d'État, celui de la police municipale et celui de l'État ; la justice apparaissant quant à elle nettement plus distante en dépit du rôle prévu par la réglementation. Ces personnes se regroupent dans ce qui Burris et al. (2005) définissent comme un « node super-structurel » qui concentre ainsi l'essentiel des capitaux du réseau et le dynamisent. Échange d'information, répartition des tâches, négociations des tensions et décisions visant à résoudre les problèmes sont au cœur du node super-structurel qui repose sur la confiance que les acteurs se portent. Pour autant le modèle montre également les limites de cet équilibre instable : l'émergence difficile de politiques publiques locales de sécurité locale, le défaut d'évaluation des dispositifs mis en place, le défaut d'imputabilité d'acteurs qui décident au-delà du cadre de traçabilité de leurs

Yann-Cédric QUÉRO, Université de Montréal
yc.quero@hotmail.com

L'étude criminologique et juridique de la corruption administrative dans les marchés publics colombiens

Mots-clés : *marchés publics, corruption, administration publique*

Les marchés publics sont les contrats conclus entre, d'un côté, les pouvoirs adjudicateurs, tels que l'État, les collectivités territoriales et les entreprises publiques locales et, de l'autre côté, des personnes publiques ou privées qui offrent des services, des fournitures ou des travaux. Dans le monde, les marchés publics correspondent à une activité économique conséquente, ils ne sont malheureusement pas à l'abri de la corruption. Selon une étude au sein de l'Union européenne de 2014, la corruption dans les marchés publics coûte chaque année près de 120 milliards d'euros à son économie. La corruption administrative concerne directement les systèmes politiques et administratifs d'un pays. Cette forme de corruption est souvent en relation avec les pratiques et motivations des fonctionnaires de l'administration publique. La corruption dans les marchés publics est une des formes les plus compliquées à prévenir et à combattre. Elle affaiblit indéniablement la confiance des citoyens dans les institutions démocratiques et l'État de droit. Pour lutter contre cette forme de corruption, les systèmes juridiques insistent surtout sur la transparence, le principe de liberté d'accès à la commande publique et l'égalité de traitement dans la concurrence. La Colombie est 94^e pays sur 175 dans le classement d'indice de protection de la corruption, selon l'ONG Transparency International public. Les éléments qui contribuent à la corruption, au sens général, en Colombie, sont notamment le trafic de drogue, les conflits avec les paramilitaires, la faible surveillance des institutions ainsi que la menace et le harcèlement. Dans cette communication, nous analyserons tout d'abord les caractéristiques de la corruption administrative puis cette forme de corruption dans les marchés publics colombiens dans l'actuel contexte de fortes évolutions économique et sociale.

Diana-Marcela RUIZ-MURILLO, Université de Nantes
Hesam SEYYED ESFAHANI, Université de Nantes
diana.ruiz.m@hotmail.com

L'actualité de la politique criminelle française sur la protection des mineurs: les rôles renforcés de la collectivité territoriale

Mots-clés : *mineur, protection, prévention, politique criminelle*

En France, la collectivité territoriale, notamment par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), possède une place importante dans l'animation des programmes sur la protection des mineurs. Le législateur français confie à la collectivité territoriale, dont les départements et les communes, le rôle principal dans l'action sociale à l'égard des mineurs. Ce rôle est renforcé, en particulier, par la loi du 5 mars 2007. Cependant, les actions menées par la mairie concernant la protection des mineurs ne sont pas identiques à celles menées par le département. Une proposition de loi a récemment été présentée au Sénat et à l'Assemblée Nationale, visant à compléter la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, à l'aune de l'intérêt de l'enfant en tant qu'un principe directeur. Cette proposition de loi, qui est actuellement en débat parlementaire, comprend deux axes principaux : le premier axe est fondé autour d'une réflexion visant à « améliorer la gouvernance nationale et locale de la protection de l'enfance » et le deuxième axe cherche à trouver des moyens à fin de « sécuriser le parcours de l'enfant en protection de l'enfance ». Cette proposition n'est pas un texte exhaustif. Les protections pénales et civiles sont peu présentes. Cette réforme s'insère dans une politique criminelle protectrice et prévoit des mesures à caractère administratif. Le mineur sujet de cette réforme est avant tout considéré en danger. L'une des innovations importantes, parmi des réformes prévues, est la création d'un Conseil national afin de proposer de grandes orientations nationales sur la protection de l'enfance. Afin d'analyser l'actualité de la politique criminelle française sur la protection des mineurs, nous étudierons, dans un contexte criminologique, les grandes lignes de cette proposition de loi : tout d'abord, les modifications principales puis les innovations essentielles.

Mehrnaz MOSHREF BEHZAD, Université Montesquieu-Bordeaux IV

Hesam SEYYED ESFAHANI, Université de Nantes

mehrnaz.behzad@gmail.com

La liberté entravée. Analyse sociohistorique de champs de compétence pénale contestés : le suicide, l'avortement et l'indécence/grossière indécence au 20^e siècle

Mots-clés : *décriminalisation, suicide, avortement, sexualité, liberté*

Le Bill omnibus de 1969 et ses suites en 1972 ont décriminalisé partiellement l'avortement et la grossière indécence et totalement la tentative de suicide au Canada. Le Premier ministre de l'époque, P.-E. Trudeau rappelait en 1969 que « l'État se s'intéresse pas aux péchés, mais aux actes antisociaux » considérant alors ces comportements comme relevant de la morale personnelle des personnes impliquées. Dans un contexte de forte natalité, les principes directeurs de maintien absolu de la vie qui prévalaient jusque là prennent ombrage, d'autant que l'institution au sens large de la médecine prend de plus en plus de place dans l'explication et le traitement des comportements qui posent toujours « problème ». C'est à partir de cinq (5) articles du Code criminel canadien (art. 159 sur les relations anales, art. 163 (2) sur la corruption des mœurs, art. 210 sur les maisons de débauche, art. 241 sur la tentative de suicide et art. 287 sur l'avortement) que nous explorerons les rhétoriques employées par les principaux acteurs juridiques et politiques entre 1950 et 1980 dans la (dé)régulation pénale des délits associés aux « options de vie » ou encore aux comportements sexuels non-procréatifs entre adultes consentants. La question des droits de la personne est centrale dans les décisions juridiques et les projets de loi proposés depuis quelques décennies, surtout depuis l'instauration de la Charte des droits et libertés en 1982. Cette communication questionnera le passage de politiques pénales de maintien de la vie et de morale sexuelle stricte à celles de respect des droits individuels? C'est à l'aide de sources écrites, précisément les débats des parlementaires et les décisions des cours supérieures du pays, que nous mettrons en lumière de pistes de réflexion pour mieux saisir les processus de décriminalisation et de dépénalisation de certains comportements.

Isabelle PERREAULT, Université d'Ottawa

iperreault@uottawa.ca

Atelier 1 - Ethique et déontologie dans les institutions d'ordre

Présidence : Christian MOUHANNA

Toutes les institutions pénales (polices, prisons, justice, sécurité privé) ont été touchées par le développement de textes encadrant leurs activités. Quelles transformations cela entraîne-t-il dans les pratiques des acteurs ? Et dans les représentations des publics confrontés à ceux-ci ?

La mesure de l'éthique et de l'intégrité des policiers: exercice futile, ou effort incontournable de la gestion du personnel?

Mots-clés : *éthique policière, mesure de l'éthique et de l'intégrité, gestion des personnels policiers*

La question de l'éthique du métier policier sera toujours d'actualité : on peut à plus d'un titre la considérer comme le liant des relations entre la police et le public. Pourtant, d'aucuns ont vite déclaré que la chose était à considérer comme un concept plus ou moins évanescent, échappant à toute tentative de mesure. S'il est possible, effectivement, que l'éthique au sens de la moralité d'agir ou de ne pas agir demeure intangible peu importe la profession, il en est tout autre lorsque vient le temps de transcrire les principes moraux en règles précises de la conduite attendue de la part des gardiens de l'ordre. Ici, non seulement la mesure est possible, elle est essentielle. Les organisations policières contemporaines ne peuvent, en fait, faire l'économie de savoir quel est l'état général des membres quant à la position de chacun d'entre eux sur son degré de tolérance aux comportements dérogatoires prescrits par les règlements. La question de savoir ou non si la chose est mesurable étant posée, il reste ensuite à nous demander comment. La simple question du suivi des incidents ayant fait l'objet d'enquêtes disciplinaires au sein d'un corps policier ne suffit pas : des hausses peuvent en effet relever d'un surcroît d'attention des mécanismes de contrôle interne, tout comme une attrition significative du nombre d'incidents pourrait révéler une plus grande habileté des policiers corrompus à les contourner (Ivkovic, Haberfeld and Peacock, 2012). L'analyse d'éventuels rapports de commissions d'enquête ne donnerait aussi qu'une vision parcellaire, et, surtout, ne pas constituer une éventuelle base de comparaison tant les pratiques sont très différentes d'un pays à l'autre. Le recours à des sondages, et ce depuis plus de vingt ans maintenant, s'est avérée l'une des voies les plus féconde pour y arriver. Nous présenterons, dans le cadre de cet atelier, les résultats comparés et commentés de deux opérations de sondage réalisées auprès d'un échantillon de policiers québécois et d'un autre en provenance de la région italienne de Toscane.

Marc ALAIN, Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)

Michel ROUSSEAU, Université du Québec à Trois-Rivières

Francesco CARRER, chercheur indépendant

marc.alain@uqtr.ca

Déontologie et discernement : les dilemmes du Code français appliquées aux forces de police

Mots-clés : *déontologie, code, police, discrétionnarité, contrôle*

Depuis janvier 2014, un nouveau code est appliqué aux forces de police françaises. A travers une recherche in situ, on cherchera à mettre en lumière les difficultés d'application sur le terrain, et notamment comment les autorités de tutelles, en insistant sur la notion de discernement, ont placé les policiers dans une situation complexe.

Christian MOUHANNA, CESDIP/CNRS

mouhanna@cesdip.fr

Réflexion sur la montée des codes de déontologie dans les professions de sécurité publique et privée.

Mots-clés : *polices publiques, sécurité privée, codes de déontologie, régulations,*

La normalisation des conduites des agents dédiés aux métiers de la sécurisation (policiers, gendarmes, municipaux, privés) est devenue enjeu majeur de leur légitimité professionnelle. Mais en pratique, face à la multiplication des foyers de régulation des normes déontologiques codifiées (justices pénale et administrative vs autorités administratives indépendantes), le "contrôle citoyen" paraît maintenu à distance tandis que le "modèle policier professionnel" en crise se renforce.

Frédéric OCQUETEAU, CESDIP/CNRS

ocqueteau@cesdip.fr

Vices et vertus de l'information : le rôle de la police dans la transparence démocratique, expérience vaudoise

Mots-clés : *information, renseignement stratégique, transparence, police, suisse*

La société contemporaine valorise l'information au point qu'elle est considérée non seulement comme un droit pour les citoyens, mais également comme un devoir pour les États. Le diagnostic des désordres du monde et la réponse à y donner impliquent une analyse de la situation et, pour ce faire, la production d'information. Or, cette dernière découle de données dont le niveau de sensibilité varie fortement. Pour cette raison, elle se trouve au cœur de problématiques liées tant au renforcement de la sécurité qu'à la garantie des libertés individuelles. La division d'analyse du renseignement et d'études stratégiques (ARÈS), en tant que producteur de renseignement stratégique au sein d'une police, se propose d'aborder la question du traitement de l'information sous l'angle du renseignement, de la surveillance, de la transparence et de l'instrumentalisation. Il s'agit de présenter l'expérience d'ARÈS en la matière et les diverses tensions générées par la rencontre des enjeux démocratiques et sécuritaires pour étudier, finalement, leur impact sur le travail des analystes.

Laura ROSSI, Police Cantonale Vaudoise

Nadège PIO, Police Cantonale Vaudoise

laura.rossi@vd.ch

Atelier 2 - Enquêter sur les organismes de gestion des illégalismes de droit

Présidence : Carla NAGELS

À la différence des atteintes aux biens et aux personnes traitées par les services de police et/ou de renseignement, la plupart des illégalismes de droit sont du ressort d'instances de contrôle spécialisées. Au statut et au mandat diversifiés, elles bénéficient d'un pouvoir discrétionnaire et d'opportunités des poursuites très étendus tout en régulant souvent elles-mêmes ces illégalismes. Malgré leur multiplication sans précédent au cours des dernières années, leur fonctionnement reste bien souvent opaque, ce qui rend leur étude d'autant plus nécessaire à mesure que les illégalismes de droit se « démocratisent ». En effet, la multiplicité des règles auxquelles les citoyens sont soumis n'a cessé de s'élargir avec l'avènement de l'État social mais aussi avec son déclin. Les illégalismes de droit ne sont plus l'apanage des élites et se distribuent relativement équitablement au sein de l'espace social. À titre d'exemple, le monde entrepreneurial comprend aussi bien des grandes multinationales que des très petites entités qui se créent et disparaissent quotidiennement, et ces deux types de sociétés sont soumises à de nombreuses règles et donc susceptibles de commettre des illégalismes commerciaux. De la même manière, que ce soit en tant que contribuables et/ou allocataires de prestations sociales, tous les citoyens sont aujourd'hui confrontés à l'administration fiscale et peuvent commettre des illégalismes fiscaux. Ceci ne signifie pas pour autant que ceux-ci soient perpétrés et traités de la même façon selon les situations et les catégories de population concernées. Cet atelier vise à éclairer ces modes de traitement différenciés en éclairant la manière dont les organismes spécialisés réagissent aux illégalismes de droit dont ils ont la charge. Nous verrons comment dans des domaines divers (blanchiment d'argent, délits boursiers, fraude sociale et fraude fiscale), les agents de ces organismes établissent des priorités et des portraits type de bons et de mauvais transgresseurs en fonction de déterminants conjoncturels, structurels et institutionnels.

Enjeux et usages du renseignement financier au Canada

Mots-clés : renseignement financier, illégalismes, blanchiment d'argent, financement du terrorisme, Canada

Au Canada, la clé de voûte du dispositif de renseignement financier est le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières – CANAFE. Créé en 2000, cet organisme administratif indépendant joue un rôle d'intermédiaire entre les institutions financières et les institutions policières, judiciaires et de renseignement. Recevant près de 20 millions de signalements par an, le CANAFE est l'autorité chargée de recueillir, d'analyser et de communiquer des renseignements financiers concernant les soupçons de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes. Véritable gare de triage des données susceptibles d'être mobilisées contre les illégalismes financiers, le CANAFE mérite à ce titre de faire l'objet d'une étude approfondie afin d'éclairer les modes de gestion des activités financières illicites. En moins de 15 ans, les dirigeants et le personnel de cet organisme ont vu leurs prérogatives sans cesse s'élargir au point de couvrir l'ensemble de la "délinquance financière" avec la prise en compte récente de la fraude fiscale. Cette ampleur sans précédent prise par le dispositif de renseignement renforce l'intérêt qu'il y a à entreprendre une sociologie des pratiques des agents de CANAFE afin de comprendre la manière dont ils mobilisent les masses de données qu'ils reçoivent. Les usages de ces informations seront ainsi abordés à l'aune des dispositions sociales de ces agents, des injonctions hiérarchiques auxquelles ils sont soumis ainsi que des relations qu'ils entretiennent avec les institutions financières et les autres services de l'État, et ce sans négliger le poids des orientations politiques fédérales et provinciales et le contexte international. Cet angle d'approche permettra de mieux saisir, dans sa complexité et ses arbitrages, l'action gouvernementale contre les flux financiers illicites.

Anthony AMICELLE, Université de Montréal

anthony.amicelle@umontreal.ca

Les pratiques de l'Autorité des marchés financiers au Québec dans la gestion des illégalismes boursiers

Mots-clés : *illégalismes de droit, délits boursiers, pratiques d'enquête, autorité des marchés financiers, ethnographie*

Contrairement à la criminalité contre les biens et les personnes prise en charge par la police, les délits boursiers bénéficient d'une incertitude quant à leur traitement judiciaire et leur qualification pénale (de Montricher, 2009). Ce traitement différencié se traduit par le type de catégorie juridique auquel ils s'appliquent (législation financière), par le type d'institutions qui les contrôle (régulateur administratif) et dans la variété des formes de sanctions auxquelles ils sont soumis (avertissement, amendes, prison, etc.) (Lascoumes, 1996). Au Québec, l'Autorité des marchés financiers (AMF) est l'instance de régulation au cœur de cette gestion des illégalismes boursiers. Cette gestion se reflète dans les pratiques et le cheminement des enquêtes de l'AMF qui priorise certains dossiers plus que d'autres selon une série de déterminants. Les premiers sont conjoncturels tels que la vision du moment des acteurs impliqués, ou l'importance de l'image médiatique du dossier ou de l'AMF. Les seconds sont structurels tels que l'aspect transnational des délits nécessitant une coopération internationale entre les organismes de régulation financière, ou la structure provinciale de la régulation financière qui est propre au Canada. Les derniers sont institutionnels tels que le nombre de ressources financières, humaines ou techniques disponibles pour mener à bien une enquête, ou la priorisation des poursuites pénales par décideurs de l'institution. Au croisement des enseignements théoriques sur les illégalismes de droit (Foucault, 1975) et en écho à mes expériences ethnographiques réalisées durant une observation in situ d'un an au sein de la direction des enquêtes de l'AMF, cette communication vise à présenter concrètement comment les agents de cet organisme de réaction sociale gèrent les dossiers de délits boursiers selon un jeu de priorisations leur permettant in fine de distinguer les bons dossiers des mauvais, les «gentils» délinquants des «méchants».

Marie BADRUDIN, Université de Montréal
marie.badrudin@umontreal.ca

La cellule suisse de renseignement financier dans la gestion des illégalismes financiers

Mots-clés : *cellule de renseignement financier, dispositif anti-blanchiment, illégalismes financiers, déclaration de soupçon*

Depuis le début des années 90 et la création du GAFI, la communauté internationale a fait de la lutte contre le blanchiment de capitaux une stratégie privilégiée pour lutter contre la criminalité. Au départ associée uniquement aux revenus du trafic de drogue, la notion d'argent sale recouvre désormais l'ensemble des revenus issus d'une activité criminelle et depuis 2001 englobe aussi le financement du terrorisme. Organisé autour d'un dispositif de surveillance et de renseignement financier situé à l'interface entre les intermédiaires financiers privés et les autorités gouvernementales, le dispositif anti-blanchiment est aujourd'hui théoriquement mobilisable pour lutter contre l'ensemble des flux financiers illicites. Ce dispositif repose notamment sur les déclarations de soupçon envoyées par les acteurs financiers privés aux autorités gouvernementales. Dans le cadre de cette présentation, nous nous proposons justement d'analyser cet axe de communication à travers l'analyse de la base de données colligeant l'ensemble des déclarations de soupçon reçues par la cellule de renseignement financier suisse (MROS) entre 2004 et 2014. Nous présentons ici une première représentation des dynamiques de blanchiment en Suisse à partir de l'analyse des déclarations de soupçon dont la comparaison avec les statistiques de condamnation en matière de blanchiment nous amène à une réflexion plus générale sur la gestion différentielle des affaires de blanchiment par le système judiciaire en Suisse. De plus cette recherche propose une discussion autour des pratiques de surveillance, de détection et de communication des intermédiaires financiers. Les éléments à l'origine du soupçon mentionnés par les intermédiaires financiers dans leurs communications sont analysés. Les résultats montrent le rôle des démarches de surveillance interne et des informations externes reçues par les intermédiaires financiers dans la construction du soupçon en regard de la nature des infractions sous-jacentes et des secteurs déclarants. Cette analyse introduit des nuances sur l'application indifférenciée

Killian CHAUDIEU, Université de Lausanne
Quentin ROSSY, Université de Lausanne
Anthony AMICELLE, Université de Montréal
killian.chaudieu@unil.ch

Les inspections sociales face à la fraude sociale en Belgique : discipliner ou punir ?

Mots-clés : *illégalismes de droit, fraude sociale, inspections sociales*

Le droit social (droit du travail, droit de la sécurité sociale) reconnaît en quelque sorte l'existence de classes sociales. C'est un droit des inégalités qui permet de rétablir un 'équilibre' entre deux positions (employeurs-travailleurs) non seulement antagonistes, mais également profondément inégalitaires. Les illégalismes propres au droit social correspondent à ce que Foucault appelle les illégalismes de droit (1975). Jusqu'à il y a peu, ils étaient l'apanage des « patrons » qui ne respectaient pas leurs obligations légales vis-à-vis de leurs « travailleurs ». Depuis la crise de l'Etat social, les illégalismes propres au droit social se répartissent de manière plus équitable entre les classes sociales, d'autant plus qu'en leur sein, celles-ci se diversifient énormément. Ce qu'on appelle aujourd'hui la « fraude sociale » comprend ainsi un ensemble de comportements qui regroupent tant la fraude aux cotisations sociales (ingénierie sociale, travail au noir, etc.) que la fraude aux allocations sociales (chômage, soins de santé, etc.). En Belgique plusieurs inspections sociales sont compétentes pour détecter, prendre en charge ou éventuellement transmettre à la justice pénale, la fraude sociale. Elles ne contrôlent pas toutes les mêmes réglementations sociales, mais ont un certain nombre de compétences qui se chevauchent néanmoins. Elles sont dès lors de plus en plus souvent amenées à travailler en étroite collaboration, d'autant plus que la multiplication des bases de données leur permet de faire du datamining intensif et d'ainsi cibler des profils type de comportements suspects et de personnes possiblement transgressives. L'objectif de cette communication est de montrer comment en fonction, d'une part, de leur culture institutionnelle - l'inspection sociale du ministère de l'emploi et du travail n'est pas celle du ministère de la sécurité sociale – et d'autre part, des types de transgression et de transgresseur auxquels elles sont confrontées, les différentes inspections sociales modulent leur réaction sociale.

Carla NAGELS, Université libre de Bruxelles
cnagels@ulb.ac.be

Atelier 3 - Les comportements de coercition sexuelle perpétrés par les femmes : évaluation et facteurs associés

Présidence : Geneviève PARENT

Cet atelier vise une ébauche de réponse à la première question visée par le colloque de l'AICLF. En effet, la délinquance sexuelle au féminin est un domaine de recherche encore très difficile à percer et qui demeure secret. Peu d'études ont porté sur les violences sexuelles perpétrées par les femmes. Toutefois, les femmes peuvent être impliquées dans diverses violences sexuelles, dont la coercition sexuelle. Nous définissons ici la coercition sexuelle comme étant l'utilisation de stratégies, parfois subtiles, dans le but d'avoir un rapport sexuel avec un partenaire adulte non consentant (par ex., manipulation, séduction, utilisation d'alcool ou de drogue). Il est estimé qu'entre 18% à 44% des hommes ont été victimes de coercition sexuelle par une femme (Parent et al., 2014). La compréhension de ces actes répréhensibles, par l'étude d'un échantillon populationnel de jeunes femmes hétérosexuelles (n=181 ; âge moyen, 23 ans), permettra une plus grande transparence sur ce phénomène et, par conséquent, sur sa régulation. Dans un premier temps, Guay et collègues discuteront de l'instrument utilisé pour évaluer la coercition sexuelle dans cet échantillon, soit le Multidimensional Inventory of Development, Sex, and Aggression (MIDSA ; Knight, 2014) et des enjeux méthodologiques associés à la mesure de la coercition sexuelle chez les femmes. Ensuite, Parent et collègues discuteront des facteurs associés à l'utilisation de la coercition sexuelle par les femmes, tels que l'hyperféminité et la compulsion sexuelle, par le biais d'une comparaison entre les femmes québécoises et américaines. Finalement, Fontaine et collègues aborderont la coercition sexuelle par les femmes au sein d'une approche développementale. Plus particulièrement, il sera question du lien entre une histoire de problèmes de comportement pendant l'enfance et l'adolescence et l'utilisation de la coercition sexuelle à l'âge adulte.

Les comportements de coercition sexuelle perpétrés par les femmes : Lien avec leur histoire de problèmes de comportement dans l'enfance et l'adolescence

Mots-clés : coercition sexuelle, femmes, histoire de problèmes de comportement

Les femmes ayant une histoire de problèmes de comportement dans l'enfance et l'adolescence sont plus à risque de manifester diverses difficultés d'adaptation à l'âge adulte, dont des problèmes dans leurs relations avec leur conjoint ou partenaire sexuel. Par exemple, elles seraient plus à risque de perpétrer des actes de violence physique contre leur partenaire ou d'être impliquées dans une relation de couple au sein de laquelle les deux partenaires sont physiquement violents l'un envers l'autre (Fontaine et al., 2007). Dans la présente étude, nous examinerons le lien entre l'histoire des problèmes de comportement dans l'enfance et l'adolescence et une autre forme de violence perpétrée par les femmes envers leur partenaire, soit la coercition sexuelle. Cette forme de violence réfère à l'utilisation de stratégies, parfois subtiles, dans le but d'avoir un rapport sexuel avec un partenaire adulte non consentant (par ex., manipulation, séduction, utilisation d'alcool ou de drogue). L'étude repose sur des données colligées auprès d'un échantillon populationnel de jeunes femmes hétérosexuelles (n=181 ; âge moyen, 23 ans) qui ont rempli le Multidimensional Inventory of Development, Sex, and Aggression (MIDSA ; Knight, 2014). Les implications théoriques et pratiques de ces résultats seront discutées selon une perspective criminologique développementale. En particulier, nous discuterons de l'importance de considérer la continuité des problèmes de comportement chez les jeunes femmes dans l'élaboration des modèles théoriques et des programmes d'intervention ou de prévention de la violence entre partenaires.

Nathalie FONTAINE, Université de Montréal

Geneviève PARENT, Centre de recherche Jeunes en difficulté, CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Jean-Pierre GUAY, Université de Montréal

nathalie.fontaine@umontreal.ca

Les comportements de coercition sexuelle perpétrés par les femmes : le MIDSA et la mesure de la coercition sexuelle

Mots-clés : *coercition sexuelle, femmes, midsa, autoquestionnaire*

L'étude des comportements de coercition sexuelle est complexe. Elle requiert par conséquent d'avoir recours à des outils valides et fidèles. La présente conférence a pour objectif de présenter le MIDSA, ou l'Inventaire multidimensionnel sur le développement, la sexualité et l'agression. Cet inventaire informatisé de dernière génération avait initialement été conçu afin de documenter les processus cliniques chez les auteurs d'infractions à caractère sexuel. Le MIDSA a les bases empiriques et théoriques de son prédécesseur, le MASA (Knight & Cerce, 1999). À l'époque, ce dernier était un instrument de recherche spécifiquement développé pour documenter les comportements agressifs, la sexualité, les fantasmes sexuelles et les cognitions des délinquants sexuels afin de faciliter la cotation de la typologie des auteurs d'infractions sexuelles sur victimes mineures et sur victimes adultes du Massachusetts Treatment Center (MTC:R3; Knight, 1988, 1992; Knight & Prentky, 1990). Le MIDSA est désormais un instrument convivial, appuyé par plus de 20 ans de recherche de pointe sur les délinquants sexuels. Il offre un rapport clinique visant à supporter l'intervention thérapeutique avec les délinquants adultes et juvéniles. Il permet de documenter l'histoire développementale, les relations familiales durant l'enfance et l'adolescence, l'histoire sociale, antisociale et criminelle, le développement sociosexuel et offre une multitude d'échelles standardisées sur la sexualisation, l'agressivité, les attitudes, les croyances et les processus émotionnels qui ont démontré leur utilité dans la compréhension des comportements sexuellement coercitifs.

Jean-Pierre GUAY, Université de Montréal

Judith SIMS-KNIGHT, University of Massachusetts Dartmouth

Raymond A. KNIGHT, Brandeis University

jean-pierre.guay@umontreal.ca

Les comportements de coercition sexuelle perpétrés par les femmes : une distinction entre femmes Québécoises et Américaines

Mots-clés : *coercition sexuelle, femmes, hyperféminité, facteurs associés*

De façon générale, les Canadiens et les Américains sont très similaires à plusieurs égards. Cependant, les québécois.es (plus libéraux) se différencieraient des sud-américains.es (plus conservateurs) et du reste des citoyens.nes de ces deux pays (plus modérés) (Baer & Johnston, 1993). En effet, le Québec a un taux de criminalité inférieur, y compris l'agression sexuelle, que le reste du Canada, à l'exception des provinces maritimes (Statistique Canada, 2014). En ce qui concerne leur style de vie et leurs caractéristiques personnelles, une plus grande proportion de québécois.es vivent en union libre, déclarent avoir eu des rapports sexuels à l'âge de 14-15 ans, avoir eu un avortement et avoir un problème de consommation d'alcool (Garriguet, 2005; Statistique Canada, 2013, 2014). De plus, les francophones sont moins attachés aux valeurs traditionnelles de la famille, soutiennent davantage des rôles de genre plus égalitaires, sont plus extravertis et présentent plus d'agressivité et d'hostilité interpersonnelle que les anglophones (Gibson et al., 2008; Wu & Baer, 1996). En bref, ces différences indiquent que les québécois.es semblent présenter plus de caractéristiques généralement associées à l'agression sexuelle (précocité sexuelle, abus d'alcool, agressivité et hostilité), même si leur taux de criminalité est plus faible. À l'opposé, les résultats de Schatzel-Murphy (2011) suggèrent que l'hyperféminité, un concept basé sur des rôles de genre non égalitaires, est également liée à la coercition sexuelle pour les femmes (ce qui concorde avec les caractéristiques des Québécoises). Par conséquent, cette présentation comparera des facteurs associés à la coercition sexuelle entre un échantillon de 181 jeunes Québécoises et les travaux de Schatzel-Murphy et al. (2009,2011) avec un échantillon comparable de jeunes Américaines grâce au Multidimensional Inventory of Development, Sex, and Aggression (MIDSA ; Knight, 2014).

Geneviève PARENT, Centre de recherche Jeunes en difficulté, CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Jean-Pierre GUAY, Université de Montréal

Danielle HARRIS, San Jose State University

Nathalie FONTAINE, université de Montréal

genevieve.parent@cjm-iu.qc.ca

Atelier 4 - Réaction sociale et réponses aux désordres

Présidence : Catherine ROSSI

Défis et enjeux entourant la pratique policière en contexte autochtone en matière de violence conjugale au Québec

Mots-clés : *autochtones, violence conjugale, intervention, justice pénale*

La violence conjugale en milieu autochtone au Canada, comme au Québec, constitue un problème social dont l'envergure est alarmante. Pour l'instant, il n'existe pas de consensus sur la prévalence de la violence conjugale en milieu autochtone (Wallace, 2002 : 298 ; Montminy et coll, 2012). Certains auteurs avancent avec prudence une prévalence variant entre 48 % à 100 % selon la communauté (Dumont-Smith, Sioui-Labelle, 1991; Montminy et coll., 2011). À ce jour, la judiciarisation des auteurs de la violence conjugale est demeurée la principale réponse sociale. Les Autochtones ont l'impression que la pénalisation des instigateurs de la violence conjugale est utilisée pour rompre les derniers liens fragiles qui lient les individus à leur famille, à leur communauté, à leur culture (ONWA, 1989; Task Force, 2003). L'incarcération provoque l'exode des hommes et l'exil des femmes et des enfants autochtones, ce qui affaiblit d'autant les communautés (ONWA, 1989). Outre l'incarcération, l'intervention policière amène aussi des questionnements et représente des défis. Dans le cadre du colloque, nous traiterons des résultats d'une étude menée auprès de 234 personnes, provenant de neuf nations autochtones du Québec. La judiciarisation des situations de violence conjugale ainsi que l'intervention des policiers a constitué une grande partie des propos des participants. Lors de la communication, nous décrirons la méthodologie de l'étude ainsi que le point de vue des Autochtones en lien avec les questions suivantes : comment les participants décrivent-ils l'intervention des policiers ? Y a-t-il des manières de faire qui respecteraient les valeurs des autochtones ? Y a-t-il des obstacles chez les policiers pour intervenir adéquatement dans les situations de violence conjugale? Nous terminerons par une réflexion sur la remise en question du fonctionnement des institutions de l'ordre eu égard au système de justice pénale en matière de violence conjugale.

Lyse MONTMINY, Université de Montréal

Renée BRASSARD

l.montminy@umontreal.ca

Le rapport au travail en contexte d'interculturalité : comment comprendre l'expérience migratoire professionnelle des Maghrébins en sol québécois

Mots-clés : *rapport au travail, immigration, interculturalité, identité, conflit*

Les concepts de migration et d'immigration ont pris, ces quinze dernières années, une couleur toute particulière, se fondant, pas toujours adroitement, sur des débats régulièrement alimentés par le contexte sécuritaire mondialisé, les tensions engendrées par une culture (qu'il reste encore à apprivoiser) du risque et de la menace généralisés. A son arrivée dans le pays d'accueil, le migrant est alors, bien souvent, réduit à se voir imposer une des quatre trajectoires identifiées par Berry dans les années (1980), soit l'assimilation, la marginalisation, la séparation ou l'intégration. A cet égard, les facteurs d'intégration identifiés sont principalement réduits à des variables intrinsèques (origine ethnique de la personne, religion, coutumes et valeurs personnelles ou familiales). La présente communication, issue des réflexions liminaires d'une thèse de doctorat amorcée en 2014, a pour objectif de mettre de l'avant le rapport au travail du migrant comme facteur potentiel d'orientation de son intégration, particulièrement dans le contexte où la personne visée provient d'une culture dite « collective » : c'est le cas, notamment, des migrants maghrébins amenés à apprivoiser un contexte de travail québécois.

En explorant les nouvelles configurations prises par le rapport à son travail, la réflexion permettra d'amener à mieux comprendre comment s'effectue, chez le migrant, la redéfinition de ses stratégies identitaires, la (re)négociation de ses valeurs, ses méthodes de gestion et régulation des conflits. A terme pourront être identifiés les mécanismes et stratégies qui échappent régulièrement à la régulation institutionnelle, du fait de leur hybridité et de leur interculturalité.

Imane LAHRIZI, Université Laval

Catherine ROSSI

catherine.rossi@svs.ulaval.ca

Les professionnels du droit et de la finance face au phénomène de l'exploitation financière des personnes âgées au Québec

Mots-clés : *crime économique, exploitation financière, personnes âgées, secret professionnel, recherche qualitative*

En matière d'exploitation financière des personnes âgées, il est rare que les victimes dénoncent les faits : le silence est grand, les témoins se font rares. La littérature scientifique a, depuis quelques années, mis de l'avant le rôle important que peuvent jouer, en matière de détection ou de signalement, les professionnels qui évoluent au quotidien auprès des aînés et ont accès à des informations confidentielles concernant leurs biens et leur patrimoine : notaires, comptables, banquiers, conseillers financiers, avocats. Ces professionnels ont la possibilité de jouer un rôle de « sonde » auprès des aînés : se trouvant à l'affût des signes du bien-être personnel de leurs clients, ils sont aussi les mieux placés pour dépister des formes de malversations ou d'exploitation par un membre de la famille de l'aîné ou par un autre professionnel. Mais cette capacité de détecter se heurte à des difficultés pratiques : comment concilier signalement et secret professionnel, sécurité de la personne et gestion des risques pour l'entreprise, protection de l'aîné et protection de l'entreprise contre les plaintes? Cette présentation permettra d'exposer les résultats d'une enquête de terrain qualitative et exploratoire, financée par l'Autorité des Marchés Financiers du Québec dans le cadre d'un programme de recherche de lutte contre le crime économique et la protection des aînés. L'enquête a été menée au cours des années 2014 et 2015 sur un échantillon total de 27 professionnels « sondes », concernant des situations problématiques qu'ils ont identifiées dans le cadre de leurs fonctions quotidiennes. Les résultats de la recherche permettent une analyse approfondie des ressources, manques, besoins de ces acteurs, et permettent de mettre en lumière l'ensemble des stratégies alternatives qu'ils déploient pour parvenir à protéger leur clientèle vulnérable tout en préservant les responsabilités professionnelles auxquels ils sont soumis, notamment la contrainte délicate du respect du secret professionnel dans le monde de l'entreprise et du droit.

Catherine ROSSI, Université Laval

Jennifer GRENIER, Université Laval

catherine.rossi@svs.ulaval.ca

Répondre aux désordres sportifs : arbitrer en handball de haut-niveau

Mots-clés : *sociologie, régulation, désordre, arbitre, handball*

Le sport n'est pas qu'ordre. De nombreux travaux ont montré que l'espace des sports est émaillé de désordres : violences physiques ou verbales, brutalités, agressions... On les retrouve dans les tribunes des matches de football par exemple ou directement sur le terrain. Nous nous sommes intéressés à cette deuxième catégorie de faits. En effet, nous avons étudié les situations conflictuelles émergeant du terrain ainsi que les violences qui en découlent en handball de haut-niveau en France et en Roumanie. A partir de ces travaux, nous avons mené une réflexion sur les arbitres chargés de réguler les situations. Nous avons découvert qu'il n'existe une manière d'investir l'activité arbitrale. Il n'y a pas, comme certains travaux consacrés à la police ont pu le montrer, une seule façon d'incarner l'ordre pour répondre à la fabrique des désordres. Les arbitres prennent une part importante dans la (dé)régulation des comportements. Nous avons essayé de comprendre comment ils pouvaient incarner l'ordre face aux infractions. Nous souhaitons illustrer la place qu'occupent les arbitres dans le maintien de l'ordre. L'enquête consistait à explorer les stratégies et les outils mobilisés par les arbitres pour appréhender les situations conflictuelles. Cette communication s'appuie sur un travail de terrain combinant observations in situ de matches de haut-niveau (n=129 en France ; n'=63 en Roumanie) réalisées entre 2013 et 2015, et entretiens semi-directifs avec des arbitres de ce même niveau (n=19 ; n'=21). Nous nous sommes intéressés aux championnats de première et de deuxième divisions. L'enquête permet de comprendre qu'il n'existe pas une manière d'arbitrer. Nous avons dégagé des styles caractérisant l'activité arbitrale. Cette communication sera donc consacrée à la caractérisation de ces styles et aux éléments qui les composent. Bref, cette contribution consiste à explorer un ordre social parfois oublié lorsque l'on aborde la question de l'ordre et du désordre.

Grégoire DUVANT, Université d'Artois

gregoire.duvant@gmail.com

Atelier 5 - Violences et délinquance sexuelle

Présidence : Julien CHOPIN

Délinquance sexuelle des mineurs : une délinquance sans sexe, un traitement sexué ? Analyse du profil d'auteurs féminins et masculins d'agression sexuelle et du traitement psycho-judiciaire

Mots-clés : *agression sexuelle, délinquance féminine, adolescent, genre, traitement psycho, judiciaire*

Les recherches sur l'agression sexuelle des mineurs se sont prioritairement centrées sur l'étude des auteurs masculins alors que les filles ont été plutôt associées au statut de victime et non d'auteurs. Envisager la jeune fille comme auteure d'agression sexuelle a nécessité des avancées au niveau de la reconnaissance de la réalité des violences sexuelles perpétrées par les mineurs et de la délinquance sexuelle chez les femmes adultes. Les études menées en délinquance sexuelle estiment que les auteurs mineurs d'infraction à caractère sexuel (AAICS) de sexe féminin constitueraient entre 5% et 8% de l'ensemble des AAICS. Dès lors, si les filles sont plus souvent victimes d'abus sexuels que les garçons, elles semblent moins nombreuses que les garçons à commettre des agressions sexuelles. Les études en délinquance non sexuelle ont démontré que la victimisation sexuelle durant l'enfance est un facteur significativement associé au risque de conduites déviantes et de trajectoire délinquante durant l'adolescence, particulièrement pour les filles. Dans la continuité du questionnement mené dans le champ de recherche en délinquance non sexuelle (différences intra et inter-groupes selon les sexes en termes d'intensité, de gravité et de diversification des activités délinquantes), nous allons envisager ces questions par rapport à la délinquance sexuelle. L'analyse de 225 dossiers judiciaires de mineurs, auteurs de faits qualifiés infraction à caractère sexuel (150 garçons et 75 filles) a permis de dégager les profils psycho-sociaux de ces mineurs, les trajectoires délinquantes et la nature des délits sexuels et confirme la thèse de l'hétérogénéité intra-groupale. Notre recherche a également porté sur les décisions prises à l'égard des AAICS par les juridictions de la jeunesse : taux de renvoi par le Ministère Public devant le Tribunal de la Jeunesse, caractéristiques spécifiques des AAICS soumis à un jugement. Nos résultats concluant à un traitement psycho-judiciaire sexué de la délinquance sexuelle des mineurs seront discutés ainsi que les perspectives d'intervention.

Fabienne GLOWACZ, Université de Liège
fabienne.glowacz@ulg.ac.be

A la recherche de l'efficacité de ViCLAS : Repenser la lutte contre la criminalité sexuelle sérielle sous l'angle du paradigme situationnel en criminologie

Mots-clés : *délinquance sexuelle, viclas, analyse criminelle, approches situationnelles*

La seconde moitié du XX^e siècle a vu l'émergence des systèmes dits « de liaison automatique » (automatic linkage system) des affaires criminelles entre elles. Ces systèmes ont pour objectif de mettre en relation, en fonction de critères de concordance communs, des affaires qui devraient l'être, car commises dans un cadre sériel. Aujourd'hui la France utilise un système canadien appelé ViCLAS (Violent Crime Linkage Analysis System) afin de faire des liens entre les affaires criminelles et tout particulièrement entre les affaires de criminalité sexuelle présentant des critères de sérialité et de prédation. Le système ViCLAS, utilisé par de nombreuses autres forces de police à travers le monde apparaît comme une nébuleuse dans les milieux académiques liés au secret entourant son fonctionnement et son contenu. Des recherches se sont intéressées particulièrement aux aspects méthodologiques en s'interrogeant sur son efficacité ainsi que sur sa fiabilité et ont soulevé de nombreuses questions quant à la pertinence de l'utilisation de ce système. Aujourd'hui axé sur 156 questions et principalement basé sur l'analyse comportementale, le système peine à trouver ses lettres de noblesse et suscite l'interrogation des milieux académiques.

Cette recherche propose de s'intéresser aux cas de violences sexuelles traitées par ce système en prenant comme cadre d'analyse le paradigme situationnel, particulièrement adapté pour l'explication des crimes de prédation. Une réflexion méthodologique sur la structure de l'outil et sur la pertinence d'une réduction empirique sera effectuée. Cette analyse conduira ensuite à une réflexion théorique qui proposera la création de nouveaux modèles typologiques situationnels pour ce type de criminalité.

Julien CHOPIN, Université de Lausanne
Florent GATHERIAS, Ministère de l'Intérieur français
Marcelo AEBI, Université de Lausanne
julien.chopin@unil.ch

Le réseau des femmes victimes de violence conjugale

Mots-clés : *réseaux sociaux, violence conjugale, victimologie*

Le constat de l'isolement des femmes qui vivent de la violence conjugale est récurrent dans la littérature scientifique. Leur réseau personnel serait non seulement plus petit que celui des femmes qui sont dans des relations non violentes mais, en plus, sa structure empêcherait le flot d'information de circuler entre les acteurs, le rendant inefficace (Katerndahl et al., 2013). Mais l'isolement en tant que tel ne devient signifiant qu'à partir du moment où est appréhendée la qualité de l'ensemble des relations qui composent leur réseau, qu'elles soient positives ou négatives. Pour diverses raisons, les femmes peuvent être méfiantes à l'égard de leurs proches (Rose et al., 2000), des membres de leur communauté (Bonomi et al., 2006) et des intervenants des services officiels (Latta et Goodman, 2005 ; Rose et al., 2000). Ainsi, être en contact avec des êtres humains est une condition essentielle, mais non suffisante à ce qu'une femme reçoive du soutien. Il s'avère par ailleurs essentiel de considérer le contenu et la forme des échanges sociaux dans lesquels circule le soutien; si l'aide est imposée dans le cadre de relations non égalitaires, elle peut être sans effet (Baker, 1997). Cette présentation fera état des premiers résultats d'une étude visant à comprendre le réseau des femmes victimes de violence conjugale. Nous répondrons aux questions suivantes : qui compose le réseau des femmes? Quel est le contenu et quelle est la forme de leurs relations? Finalement, lesquelles sont considérées aidantes par les femmes? Nos réponses seront illustrées par des sociogrammes de femmes rencontrées dans le cadre de l'étude.

Anne-Marie NOLET, Université de Montréal

Carlo MORSELLI, Marie-Marthe COUSINEAU, Université de Montréal

anne-marie.nolet@umontreal.ca

INFORMATIONS PRATIQUES

ADRESSES UTILES ET ACCES

COCKTAIL D'ACCUEIL

Espace Richaud
78 boulevard de la Reine
Versailles

<http://www.versailles.fr/culture-et-patrimoine/etablissements-culturels-connectes/espace-richaud/>

Carte : <https://goo.gl/maps/2sWJsRi7Tqw>

COLLOQUE

Université de Versailles-St Quentin,
UFR de Sciences,
45, avenue des Etats-Unis,
F - 78035 VERSAILLES Cedex

<http://www.sciences.uvsq.fr/>

Accès depuis Paris : <http://www.uvsq.fr/comment-acceder-au-campus-des-sciences-a-versailles--231410.kjsp>

Carte : <https://goo.gl/maps/1L65qLX6Yz52>

Bâtiment « DESCARTES »

- 200 mètres à pied depuis l'entrée du campus
- (parcours fléché)
- *amphithéâtre E*
- *pauses café* : local avec terrasse en face de l'Amphithéâtre E

Bâtiment « Sophie GERMAIN »

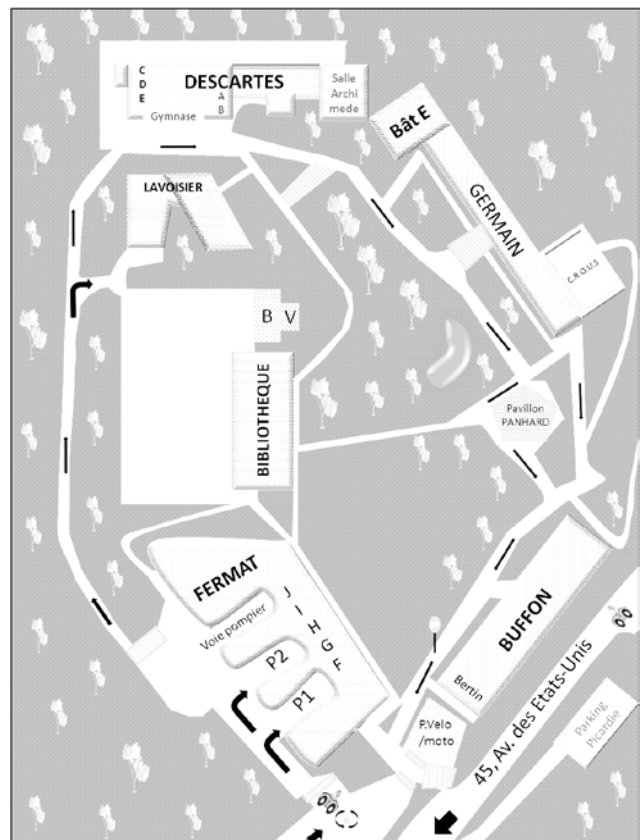
- à 30m à pied du Bâtiment « DESCARTES »
- deux entrées, dont une pour accès des personnes à mobilité réduite, ascenseur
- *salles G01, G103, G104, G105 et G106-107* au premier étage
- *pas de pauses café dans ce bâtiment (cf. bâtiment « DESCARTES »)*

« Salle ARCHIMEDE »

- située entre les bâtiments DESCARTES et Sophie GERMAIN
- assemblée générale AICLF

Restaurant U. du CROUS

- bâtiment Sophie GERMAIN
- pour les repas de midi



REPAS DE GALA

Hôtel de France
5 rue Colbert
Versailles

<http://www.hotelfrance-versailles.com/>

Carte : <https://goo.gl/maps/MhMH4Lw2eE62>

INDEX NOMINATIF

A		E	
ADAM Christophe	13, 57	DE MAN Caroline	8, 19
AEBI Marcelo	7, 14, 62, 68, 69, 84	DE SAUSSURE PAQUETTE Sophie	8, 25
ALAIN Marc	15, 75	DÉCARY-HÉTU David	12, 50, 51
ALBERTETTI Fabrizio	34	DELÉMONT Olivier	7, 13, 62, 64, 68
AMICELLE Anthony	8, 15, 22, 77, 78	DELGRANDE Natalia	70
ARSENEAULT Catherine	14, 72	DEFACHELLES Marion	14, 65
AUBERT Laura	10, 34	DIONNE Jacques	44
B		DUBÉ Richard	7, 8, 24, 25
BACHER Jean-Luc	11, 45	DUBOIS Christophe	13, 60
BADRUDIN Marie	15, 78	DUCOL Benjamin	41
BAEHLER Simon	23	DUPONT Benoît	2, 8, 22, 35, 41
BAILLEAU Francis	7, 73	DUVANT Grégoire	15, 83
BECARIE François	13, 62	F	
BENAGLIA Lisa	14, 68	F.-DUFOUR Isabelle	10, 14, 28, 39, 72
BENAZETH Valerian	7, 9, 27	FAUBERT Camille	11, 47, 48, 49
BENBOURICHE Massil	12, 55	FLEURY Marie-Josée	44
BÉRUBÉ Maxime	10, 35, 41	FONTAINE Nathalie	15, 80, 81
BOIVIN Rémi	11, 47, 48, 49	FORTIN Francis	7, 14, 65, 66, 67
BOUDOU Patricia	32	FRANÇOIS Axelle	12, 52
BROSÉUS Julian	8, 12, 23, 36, 50, 51, 68	G	
BURKHARDT Christine	14, 70	GABORY Ségolène	8, 24
C		GAÏA Alice	9, 28
CAIXETA MACIEL Welliton	10, 37	GARCET Serge	10, 40
CAMPISTOL Claudia	69	GARCIA Margarida	25
CARPENTIER-LABERGE Cassandre	11, 36, 46	GATHERIAS Florent	84
CARRER Francesco	75	GAUTRON Virginie	7, 8, 13, 17, 18, 58
CHAUDIEU Killian	15, 78	GAVRAY Claire	7, 9, 29
CHOPIN Julien	7, 16, 84	GENDRON Annie	7, 11, 47, 48, 49
CHOPIN Olivier	8, 17	GENTILE Natacha	23
COLOMBIÉ Serge	9, 32	GLOWACZ Fabienne	16, 30, 40, 44, 52, 54, 63, 71, 84
COMITO Laura	12, 54	GOUNON-PESQUET Annelise	2
COOLS Marc	8, 18	GRECO Christopher	12, 52
CORRIVEAU Patrice	7, 52	GRENIER Jennifer	83
COSSETTE Amélie	66	GROSSRIEDER Lionel	2, 10, 34
CÔTÉ Anne-Marie	10, 35	GUAY Jean-Pierre	7, 12, 14, 15, 29, 49, 55, 66, 80, 81
COURNOYER Louis-Georges	11, 44	GUEDAH Mohamed	9, 32
COURTAIN Audrey	11, 44	GUENAT Claire	12, 53
COUSINEAU Marie-Marthe	44, 85	H	
COUTURE Claude	2	HARRIS Danielle	81
CRISPINO Frank	50	HOCHHOLDINGER Sarah	13, 64
CROSSET Valentine	10, 35	HUSSON Marie-Pierre	2
D		I	
DARLEY Mathilde	3, 5	IOAN Alexandru	11, 46
DE LARMINAT Xavier	9, 28	IOAN Dorinica	46
DE MAILLARD Jacques	2, 3, 5, 10, 33	J	

JASPART Alice	7, 8, 13, 19, 20, 58	PINEAU-VILLENEUVE Catherine	29
JENDLY Manon	2, 7, 57, 59	PIO Nadège	76
JONCKHEERE Alexia	8, 20, 58	POULIN Bruno	48
JOYAL Christian	66	PUGLIA Rosa	14, 71
K		Q	
KABBAHA Ahmad	10, 42	QUELOZ Nicolas	2, 7, 9, 31
KAMINSKI Dan	3, 4	QUÉRO Yann-Cédric	14, 73
KAZEMIAN Lila	7, 14, 71	QUERTEMONT Etienne	30
KNIGHT Raymond	81	QUESSY-DORÉ Olivier	12, 51
L		QUIRION Bastien	
LAHRIZI Imane	15, 82	R	
LANGLADE Aurélien	14, 69	RAUPP Mariana	8, 24
LAURENT Sébastien-Yves	3, 4	RHUMORBARBE Damien	12, 51
LECLERC Chloé	2, 34	RIBAUZ Olivier	3, 5, 34
LEKIEN Laura	30	RIOS-BORDES Alexandre	8, 18
LEMAIRE Audrey	11, 43	ROSSI Catherine	2, 7, 15, 82, 83
LEMAÎTRE André	2, 3, 43	ROSSI Laura	15, 76
LÉONARD Julie	13, 63	ROSSY Quentin	2, 7, 36, 50, 51, 68, 78
LESCHEID Alan	44	ROUSSEAU Michel	75
LINDE Antonia	69	RUGGIERI Paolo	62
LIS Massimo	62	RUIZ-MURILLO Diana-Marcela	14, 73
LOUP Stéphanie	13, 59	S	
M		SALLÉE Nicolas	7, 10, 37, 38
MANE DAS Claude	9, 30	SCHMITS Emilie	9, 30
MARC Alain	43	SCHOENAERS Frédéric	7, 13, 60, 61
MARCOTTE Julie	72	SCHOPFER Adrien	14, 36, 68
MATHYS Cécile	56	SEYYED ESFAHANI Hesam	42, 73, 74
MEDJKANE Missiva	9, 31	SIMS-KNIGHT Judith	81
MEYER Michaël	63	STAEHLI Ludovic	51
MIREAULT Caroline	50	STANOIU Rodica-Mihaela	10, 41
MOHR Christine	62	STEUVE Séverine	58
MONTMINY Lyse	15, 82	STOFFEL Kilian	34
MORSELLI Carlo	3, 6, 85	T	
MOSHREF BEHZAD Mehrnaz	14, 74	TANNER Samuel	7, 13, 22, 23, 36, 46, 63
MOUHANNA Christian	2, 3, 5, 7, 13, 15, 60, 75	TESTÉ Benoit	34
MULONE Massimiliano	8, 23	TSCHANZ Anaïs	12, 53
N		TUZZA Simone	10, 36
NAGELS Carla	2, 7, 15, 77, 79	V	
NIANG Anta	10, 34	VACHERET Marion	13, 61
NOLET Anne-Marie	16, 85	VAN PRAET Sarah	8, 21
O		VANDERSTUKKEN Olivier	12, 55
OCQUETEAU Frédéric	2, 3, 4, 7, 10, 15, 33, 76	VANOOTIGHEM Valentine	12, 56
OUELLET Frédéric	14, 24, 72	VELLOSO Joao	8, 26
OUELLETTE Vincent	50	VENTRE Daniel	2, 7, 35
P		VERESHCHAGIN Anton	7, 10, 40
PAQUETTE Eve	11, 46	VILLENEUVE Marie-Pierre	9, 28, 39
PAQUETTE Sarah	14, 67	VILLETZAZ Patrice	62, 70
PARENT Geneviève	7, 9, 15, 29, 55, 80, 81	W	
PERREAULT Isabelle	14, 74	WITVROUW Line	7, 11, 43
PINEAU Thomas	10, 36, 68		